Outil d'évaluation des risques liés à la violence sexuelle et genrée en contexte d'enseignement postsecondaire

POSSIBILITY SEEDS | COURAGETOACT.CA
#IHaveTheCourageToAct

Reconnaissance territoriale

Ce travail se déroule sur et à travers les territoires traditionnels de nombreuses communautés autochtones. Nous reconnaissons que la violence fondée sur le genre est une forme de violence causée par la colonisation qui est encore utilisée aujourd'hui pour marginaliser et déposséder les peuples autochtones de leurs terres et de leurs eaux. Nous devons ancrer cette vérité dans notre travail de lutte contre la violence genrée sur les campus et dans nos communautés. Nous nous engageons à continuer à apprendre et à adopter une approche anticoloniale inclusive dans tous nos travaux. L'une des façons d'honorer cette responsabilité est d'intégrer activement à notre travail les appels à la justice se trouvant dans *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.

À propos de *Possibility Seeds*

Le courage d'agir est une initiative pancanadienne visant à prévenir et contrer la violence basée sur le genre dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada. L'initiative est menée par *Possibility Seeds*, un cabinet-conseil en matière de changement social qui se consacre à la justice de genre, à l'équité et à l'inclusion. Nous agissons avec la certitude qu'il est possible de créer des milieux de travail, des organisations et des institutions qui soient sécuritaires et équitables. Pour en savoir plus sur notre travail, visitez le www.possibilityseeds.ca (en anglais).

Nous espérons que ce document constitue une ressource utile pour celles et ceux qui cherchent à prévenir et à contrer la violence genrée sur les campus. Comme il s'agit d'un phénomène en constante évolution, il se peut que ce document ne reflète pas toute la complexité du sujet traité. Les informations qui s'y retrouvent ne constituent pas un avis juridique et n'ont pas de caractère prescriptif. Elles doivent être considérées comme un complément à l'expertise, à l'expérience et aux qualifications professionnelles, et non comme un remplacement de ces différents éléments.

Nous encourageons les personnes qui prennent connaissance de ce document à rechercher et à prendre part à des opportunités de formation, d'éducation et de développement professionnel dans les domaines pertinents afin d'améliorer leurs connaissances et de maintenir un engagement durable envers ce secteur d'activités.

Autrices : Jesmen Mendoza et Sandy Jung.

Assistante de recherche : Ruchika Gothoskar.

Contributrices : Farrah Khan, Britney De Costa, Anoodth Naushan et Aubrianna Snow.

Comité consultatif sur l'évaluation du risque pour la communauté : Alyssa Victorino, Amal Elmi, Carla Bertsch, Chris Hackett, Imre Juurlink, Julie Blais, Krystal Lowe, Mary Ann Campbell, Nimrit Basra, Paula Lam, Sarah Wolgemuth, Vanita Clare et Marcia Boniferro.

Conception graphique : Kitty Rodé, avec des éléments conçus par Zoie Haider.

Révision : Anna Humphrey. **Traduction :** Marie-Josée Martin.

L'équipe du projet *Le courage d'agir* — phase 3 : Farrah Khan (directrice générale), Anoodth Naushan (directrice du projet), Maya Kotlarenko (gestionnaire des opérations), Emily Allan (gestionnaire des communications), Laura Murray (coordonnatrice du projet), Aubrianna Snow (relations avec les parties prenantes), Kitty Rodé (conception graphique), Leon K (conception web), Noémie Veilleux (coordination du volet francophone), Jennifer Flood (chargée de la formation), Amal Elmi (coresponsable du volet « Intervention et soutien »), Britney De Costa (coresponsable du dossier « Déclaration, enquête et décision » et chargée du projet d'apprentissage expérientiel), Andréanne St-Gelais (coordination du projet d'apprentissage expérientiel) et Deb Eerkes (coresponsable du dossier « Déclaration, enquête et décision »).

Comment citer ce document : Jung, S. & Mendoza, J. (2023). *Outil d'évaluation des risques liés à la violence sexuelle et genrée en contexte d'enseignement postsecondaire.* Le courage d'agir par *Possibility Seeds* : prévenir et contrer la violence fondée sur le genre dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.

© *Possibility Seeds*, 2023. CERTAINS DROITS RÉSERVÉS.

Outil d'évaluation des risques liés à la violence sexuelle et genrée en contexte d'enseignement postsecondaire de *Possibility Seeds* est publié sous licence Creative Commons, Attribution — Pas d'utilisation commerciale — Partage dans les mêmes conditions 4.0 International.

Possibility Seeds permet l'utilisation du contenu dans des conditions précises, c'est-à-dire : on peut copier et redistribuer le contenu sous n'importe quelle forme à la condition d'en attribuer la création à *Possibility Seeds*, d'inclure un lien vers la licence et, le cas échéant, d'indiquer les changements apportés. Cela exclut toute utilisation commerciale. Il est interdit d'adapter ou tout ou en partie le contenu ou de le développer dans un but commercial. Pour demander l'autorisation d'utiliser ce contenu, veuillez communiquer directement avec *Possibility Seeds* à l'adresse operations@possibilityseeds.ca.

Financement :

Ce document technique de *Possibility Seeds* a été rendu possible grâce à un financement de Femmes et Égalité des genres Canada.

Femmes et Égalité des genres Canada
Women and Gender Equality Canada
Canada

Remarque :

Ce document a été traduit de l'anglais en faisant appel à des principes de rédaction inclusive. Nous reconnaissons que certaines personnes ne s'identifient ni au masculin ni au féminin de manière exclusive; dans le texte, féminin et masculin représentent des pôles opposés, mais non absolus, dans le continuum du genre. L'utilisation du point médian a été écartée à cause des enjeux d'accessibilité qui en découlent. L'accord de proximité a de plus été employé au lieu de la traditionnelle règle oppressive du « masculin l'emporte sur le féminin ».

Table des matières

Introduction **6**

A-t-on besoin d'un outil d'évaluation du risque pour la communauté? 7

Comment l'outil a-t-il été élaboré? 8

Quand devrait-on utiliser un outil d'évaluation du risque pour la communauté? 9

À qui s'adresse l'Outil et quelles connaissances faut-il posséder pour l'utiliser? 9

Instructions **13**

Comment utiliser l'Outil d'évaluation du risque pour la communauté 13

Les mauvaises utilisations de l'Outil 18

Description des sections de l'Outil et de ses facteurs de risque **21**

Section 1 : Facteurs qui concernent la personne survivante **22**

Facteur 1 : Identités marginalisées 22

Facteur 2 : Obstacles systémiques rencontrés par les personnes survivantes (expériences de la marginalité) 25

Section 2 : Facteurs qui concernent la communauté **28**

Facteur 3 : Culture étudiante sur le campus 29

Facteur 4 : Climat de vie et d'apprentissage postsecondaire 31

Facteur 5 : Politiques et ressources en matière de violence genrée ou à caractère sexuel 34

Section 3 : Facteurs qui concernent l'incidence de violence genrée ou à caractère sexuel **37**

Facteur 6 : Consommation d'alcool ou d'autres substances psychoactives 37

Facteur 7 : Nature de la relation entre la personne survivante et celle qui a commis le préjudice 40

Section 4 : Facteurs qui concernent la personne ayant causé un préjudice **43**

Facteur 8 : Attitudes, croyances et valeurs oppressives au sujet des femmes 44

Facteur 9 : Préoccupations sexuelles 46

Facteur 10 : Antécédents de passage à l'acte 47

Facteur 11 : Impulsivité 49

Facteur 12 : Mépris total 51

Facteur 13 : Usage du contrôle et de la coercition 53

Facteur 14 : Comportement antisocial 56

Facteur 15 : Adhésion à une culture hypermasculine 59

Facteur 16 : Attentes et croyances problématiques en matière sexuelle 62

Bibliographie **66**
Annexe A : Feuille de travail **83**
Annexe B : Pourquoi élaborer une nouvelle approche d'évaluation du risque en matière de violence genrée ou à caractère sexuel **86**
Définir ce qui constitue un risque 86
Besoin d'un outil non judiciaire d'évaluation du risque de violence à caractère sexuel 88
Pourquoi il demeure important d'étudier et déconstruire les outils existants pour la mise au point d'un outil d'évaluation du risque de violence genrée ou à caractère sexuel pour la communauté 94
Annexe C : L'utilisation du consensus comme processus d'élaboration de l'outil d'évaluation du risque créé à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaire **97**
Consensus : méthodes et justification 97
Application de la méthode du groupe nominal pour créer un outil d'évaluation du risque de violence genrée ou à caractère sexuel à l'intention des établissements postsecondaires 99
Annexe D : Illustrations de l'application de l'Outil d'évaluation du risque pour la communauté **100**
Exemple : cas A 100
Exemple : cas B 104
Annexe E : Lectures suggérées afin de poursuivre l'apprentissage **109**

Introduction

En 2019, une publication déterminante de *Possibility Seeds* faisait état d'une discussion plus que nécessaire concernant la violence à caractère sexuel sur les campus canadiens. Il s'agit du rapport *Le courage d'agir : élaborer un cadre national pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe dans les établissements d'enseignement postsecondaire*. Il s'en est suivi 30 consultations qui ont impliqué quelque 300 parties prenantes, provenant d'une soixantaine d'établissements différents (Khan *et coll.*, 2019). Ces parties prenantes, parmi lesquelles figuraient des personnes ayant survécu à de la violence à caractère sexuel ou engagées dans l'action étudiante, des membres de la direction d'établissements postsecondaires, du personnel enseignant, du personnel général, des gens du milieu de la recherche, des organisatrices et des organisateurs communautaires ainsi que des parents, appelaient les établissements à revoir leurs méthodes dans trois domaines précis :

- les interventions auprès des personnes ayant subi des préjudices à cause de la violence à caractère sexuel, ainsi que le soutien offert à ces personnes;
- la formation visant à prévenir la violence à caractère sexuel;
- le processus de plainte pour violence à caractère sexuel (signalement, enquête et décision).

De là, on a rédigé un cadre provisoire contenant 45 recommandations et plusieurs appels à l'action. L'une de ces recommandations était l'élaboration d'un outil fondé sur des données probantes pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire à évaluer le niveau de risque existant pour la population d'un campus suivant un incident ou un signalement de violence à caractère sexuel (Khan *et coll.*, 2019). À l'automne 2021, cette recommandation s'est concrétisée sous la forme d'une recherche-action, dans le cadre de la dernière phase du projet *Le courage d'agir* — un projet rendu possible grâce à un financement de Femmes et Égalité des genres Canada. L'outil d'évaluation du risque (l'Outil) présenté dans ce manuel en est le résultat. Les facteurs de risques y sont définis et présentés par grappe. Le document comprend également des cas illustrant l'application de l'Outil, ainsi qu'une feuille de travail pour aider l'utilisateur ou l'utilisatrice à structurer sa réflexion quant au risque global que la violence à caractère sexuel et sexuelle pose pour la communauté d'un campus et pour les personnes survivantes (voir l'annexe A).

A-t-on besoin d'un outil d'évaluation du risque pour la communauté?

Les consultations auprès des parties prenantes ont révélé qu'un outil conçu spécifiquement pour le postsecondaire faisait défaut. Elles ont aussi permis d'établir comment les outils d'évaluation existants étaient utilisés afin de combler ce manque. L'utilité de ces outils est limitée par plusieurs facteurs :

- Ils ne tiennent pas compte des particularités du milieu postsecondaire (cadre axé sur la sociabilité et l'apprentissage, adultes en émergence);
- Ils ne prennent pas en considération toutes les nuances du vécu des personnes racisées, 2SLGBTQIA+ ou en situation de handicap qui travaillent ou étudient sur les campus;
- À cause de leur étroitesse, ils permettent d'évaluer seulement certaines formes de violence à caractère sexuel;
- Ils sont souvent optimisés afin d'évaluer le risque qui existe pour des populations précises;
- Ils sont conçus pour être utilisés par la police et la justice criminelle;
- Ils se fondent dans une grande mesure sur la criminalité pour prédire le risque.

En outre, les outils existants visent à établir le risque qu'un incident similaire se répète ou qu'une même personne récidive plutôt que de chercher comment protéger la communauté d'une manière plus globale. Il peut être utile d'y recourir, parce qu'ils sont structurés et ont été validés de manière empirique. Néanmoins, en raison de leur enracinement dans la criminalité, ils sont inaptes à tenir compte de la sociabilité inhérente aux campus, où les personnes survivantes connaissent souvent l'individu leur ayant causé un préjudice et lequel présente rarement un profil typique des gens visés par les évaluations réalisées par l'appareil criminel (prison, bureau de libération conditionnelle, centre d'évaluation psychiatrique, etc.).

Ce qu'il faut aux établissements d'enseignement postsecondaire, c'est un outil d'évaluation des risques qui, au lieu de s'ancrer dans une perspective juriscientifique, considère la sociabilité des campus et reconnaît que les décisions sont indissociables du processus de plainte, lequel demande qu'on évalue avec le plus de précision possible le risque qui existe pour la communauté. Pour une discussion plus approfondie de la nécessité d'un outil d'évaluation propre au milieu postsecondaire, voir l'annexe B.

Comment l'outil a-t-il été élaboré?

On distingue deux grandes familles d'outils d'évaluation du risque : les **outils actuariels** et le **jugement professionnel structuré**. Les premiers impliquent une modélisation statistique pour déterminer les éléments à considérer. La grande quantité de données requises rend leur élaboration difficile. Car non seulement les données devraient provenir de sources de haute qualité et être cohérentes, mais l'échantillonnage devrait aussi inclure toutes les régions du pays et couvrir une longue période (Singh, 2012). Le jugement professionnel structuré, quant à lui, s'appuie sur analyse documentaire et sur les théories pertinentes pour déterminer les éléments à considérer dans l'évaluation. Après examen, les éléments choisis sont regroupés pour former des catégories ou des échelles (Singh, 2012). Le problème dans ce cas tient au fait que l'analyse documentaire peut s'avérer subjective et incomplète si on en a exclu des points de vue ou des éléments qui auraient dû en faire partie, mais qui s'écartaient de la vision des conceptrices ou concepteurs de l'outil. L'habileté de ces derniers à raffiner et synthétiser le tout en un ensemble d'éléments fondamentaux peut aussi avoir une incidence.

Sachant que l'obtention de données cohérentes qui couvrent une longue période concernant l'issue des incidents de violence genrée ou à caractère sexuel sur les campus représenterait une tâche difficile (voire impossible) à ce moment-ci, les autrices de l'Outil ont dû examiner les méthodes utilisées pour les jugements professionnels structurés. Il s'en est suivi une analyse documentaire et contextuelle afin de dresser une première liste d'éléments susceptibles d'être inclus dans l'Outil (c'est-à-dire les facteurs de risque). Pour que le raffinement de cette liste ne se fonde pas exclusivement sur le point de vue des autrices, mais résulte plutôt d'une démarche participative et interdisciplinaire, elles ont fait appel à une méthode fondée sur le consensus (détails à l'annexe C). Le consensus a été dégagé au moyen de discussions en comité; les membres de ce comité provenaient d'établissements divers, répartis d'un bout à l'autre du pays, et occupaient une variété de fonctions. Leur expertise et leurs points de vue concernant la violence genrée ou à caractère sexuel sur les campus étaient diversifiés. Les discussions du comité ont permis d'élaguer la liste, puis d'établir une sélection finale pour inclusion dans l'Outil.

Quand devrait-on utiliser un outil d'évaluation du risque pour la communauté?

Le traitement des plaintes de violence genrée ou à caractère sexuel déposées auprès d'un établissement d'enseignement postsecondaire suit un processus défini. Souvent, pour que la plainte débouche sur une enquête, il faut établir au moment de l'accueil si les critères requis pour la tenue d'une enquête sont réunis. L'enquête servira à dresser un constat à savoir si, selon la prépondérance des probabilités, il y a bien eu une inconduite et, le cas échéant, on décidera des mesures disciplinaires à imposer. Celles-ci pourront aller d'une lettre d'avertissement à l'expulsion de la personne mise en cause. Pour en savoir plus sur le processus normal de traitement des plaintes de violence genrée ou à caractère sexuel sur les campus, voir *Supporting the Whole Community: A Roadmap Tool for Working with People Who Have Caused Harm* (Rico *et coll.*, 2021).

Le constat et le rendu d'une décision sont deux étapes du processus de plaintes où un établissement peut utiliser un outil d'évaluation du risque pour la communauté. Un tel outil peut aussi être nécessaire à d'autres étapes, notamment au moment de planifier la sécurité de la personne survivante. On peut aussi devoir prendre certaines décisions de gestion du risque afin de protéger la population du campus dans son ensemble (planification de la sécurité collective). En outre, comme un établissement pourrait gérer simultanément plusieurs plaintes, une évaluation du risque pour la communauté pourrait être nécessaire afin d'établir un ordre de priorité. Il est aussi important de reconnaître que les risques évoluent de façon dynamique; par conséquent, on devrait utiliser un outil d'évaluation du risque afin de déterminer si le risque pour la communauté a changé ou non.

À qui s'adresse l'Outil et quelles connaissances faut-il posséder pour l'utiliser?

Un campus est un milieu dynamique de vie et d'apprentissage; plusieurs parties prenantes ont un intérêt dans le traitement des incidents de violence genrée ou à caractère sexuel et dans le soutien aux personnes touchées (cet intérêt peut varier de l'une à l'autre). Voilà pourquoi l'Outil a été conçu pour répondre aux besoins de diverses parties prenantes, notamment les personnes intervenant auprès de pairs, le personnel des bureaux de la violence genrée ou à caractère sexuel, le personnel des services d'aide psychosociale, le personnel médical, les responsables de la conduite étudiante et les gestionnaires de cas —

en bref, toute personne sur un campus qui intervient ou est appelé à offrir un soutien en cas de violence genrée ou à caractère sexuel.

Bien que l'Outil ait été conçu en tenant compte de toutes ces parties, son utilisation demande des connaissances de base sur la violence genrée ou à caractère sexuel dans le contexte de l'enseignement postsecondaire.

Postsecondaire s'entend de l'apprentissage qui suit les études secondaires. Cela comprend l'enseignement dispensé par un collège ou une université, ainsi que la formation offerte par les écoles de métiers, les instituts techniques, les cégeps et les programmes militaires après le secondaire (le terme **enseignement supérieur** est aussi utilisé dans ce sens). Chacun de ces contextes peut avoir ses particularités. Aux fins du présent Outil, « postsecondaire » renvoie uniquement aux collèges et universités.

Quiconque souhaite utiliser l'Outil devrait au préalable savoir ce qu'est la violence à caractère sexuel. Le terme **violence à caractère sexuel** désigne toute conduite préjudiciable envers une personne en raison de son genre; la violence à caractère sexuel touche surtout les femmes. Cette violence prend souvent sa source dans les inégalités de pouvoir entre les femmes et les hommes. Elle peut être divisée en quatre catégories :

- la violence **physique**, qui implique un contact entre deux individus et fait souvent appel à la force;
- la violence **sexuelle**, qui implique des comportements ou des gestes à caractère sexuel commis sans consentement;
- la violence **psychologique**, qui menace le bien-être d'une personne;
- la violence **économique**, qui restreint ou supprime l'autonomie d'un individu.

Les formes courantes de violence à caractère sexuel se voient habituellement dans le contexte des fréquentations amoureuses ou des relations entre partenaires intimes. Les personnes qui utilisent l'Outil sont encouragées à se familiariser avec les diverses façons dont la violence à caractère sexuel peut se manifester. Dans ce manuel, les autrices ont utilisé principalement le terme **violence genrée ou à caractère sexuel** pour parler de la violence physique à caractère sexuel ou fondée sur le genre; néanmoins, des violences sexuelles, psychologiques et économiques pouvant présenter des aspects sexualisés sont

également susceptibles de se produire et peuvent se prêter à une évaluation du risque au moyen de l'Outil.

Il y a plusieurs façons de désigner les personnes qui ont subi de la violence genrée ou à caractère sexuel. Elles sont fréquemment appelées **victimes** ou **personnes survivantes**. Setia et An (2021) ont étudié l'effet de tels termes sur la façon dont on perçoit la gravité d'une agression sexuelle; leur étude fait ressortir l'importance de porter attention au vocabulaire. Quiconque utilise le présent Outil devrait en outre tâcher de respecter les préférences individuelles des personnes qui subissent de telles violences. Le débat quant à la raison d'être de différents termes et à leur bon usage se poursuit; entre-temps, le terme personne survivante sera utilisé dans cet Outil pour désigner toute personne qui a subi de la violence genrée ou à caractère sexuel.[1]

Il y a aussi plusieurs façons de désigner les personnes qui commettent de la violence genrée ou à caractère sexuel. Les termes **personne contrevenante** ou **individu délinquant** sont souvent utilisés, mais ils ont une connotation criminelle qui n'est pas nécessairement appropriée dans le contexte postsecondaire. Les établissements peuvent aussi utiliser le terme **personne mise en cause**. Le problème, c'est que ce terme exclut les individus ayant causé un préjudice (des dommages) sans qu'un comité de discipline étudiante établisse un constat de violence genrée ou à caractère sexuel. Par conséquent, l'Outil parle plutôt de **personnes ou d'individus ayant causé un préjudice**.

Quiconque utilise l'Outil devrait en outre adopter les principes d'une pratique **traumavertie**, c'est-à-dire procéder de manière à éviter une retraumatisation des personnes survivantes. Les diverses formes de violence à caractère sexuel peuvent se recouper et se conjuguer de manière à renforcer les inégalités structurelles ou les inégalités entre les genres. Il est important de le comprendre et, conséquemment, d'adopter une **approche intersectionnelle**, c'est-à-dire une approche reconnaissant qu'une personne peut subir plusieurs formes de violence à caractère sexuel. Une **expérience concrète** des interventions auprès de personnes ayant causé des préjudices ou ayant admis commettre de la violence genrée ou à caractère sexuel est de plus souhaitable. Les personnes qui utilisent l'Outil devraient aussi :

[1] NDT : L'emploi du mot survivante seul indique que les autrices ont limité dans ce cas leur propos aux femmes.

- savoir faire preuve de compréhension à l'écoute des déclarations de personnes qui ont subi de la violence;
- avoir une formation et une expérience pertinentes dans la conduite d'entrevues;
- *comprendre les limites de la confidentialité;*
- *comprendre concrètement l'application* des politiques et procédures de l'établissement à l'intérieur duquel l'Outil est employé.

Il existe plusieurs avenues pour approfondir les connaissances fondamentales décrites ci-dessus : formation professionnelle ou programme d'études supérieures, occasions de perfectionnement, étude poussée de la documentation pertinente, consultation d'expertes ou d'experts du domaine, participation à une communauté de pratique, etc. Idéalement, quiconque utilise l'Outil devrait avoir à cœur de continuer d'œuvrer pour l'élimination de la violence à caractère sexuel, chercher à étendre et parfaire continuellement ses connaissances, de même que toujours faire preuve d'humilité professionnelle. L'annexe E propose une courte liste de lectures suggérées pour approfondir les champs de connaissance en italique.

Instructions

Comment utiliser l'Outil d'évaluation du risque pour la communauté

Avant de commencer

Il faut d'abord se familiariser avec le contenu du manuel. La description de chaque section et chaque facteur de risque doit être lue attentivement avant d'attribuer une note; des preuves de l'existence d'un facteur de risque doivent être réunies afin de pouvoir justifier une note.

Il faut réunir des renseignements complets. Les entrevues et la collecte des renseignements doivent être réfléchies; les questions, planifiées. Il faut veiller à recueillir, puis examiner les renseignements pertinents concernant la personne survivante, la personne qui a causé un préjudice, les ressources de l'établissement (y compris ses politiques et procédures), les circonstances propres à chacune des personnes concernées, ainsi que le contexte dans lequel la violence a été commise.

Applications additionnelles de l'Outil

L'Outil d'évaluation du risque pour la communauté a été conçu à l'intention des gens du postsecondaire qui occupent des fonctions de direction ou œuvrent en première ligne et qui ont peu ou pas d'expérience dans les expertises judiciaires ou l'évaluation du risque, mais possèdent déjà une bonne connaissance en matière de la violence genrée ou à caractère sexuel et sont déjà intervenus dans ce domaine. Il est essentiel de suivre à la lettre les présentes instructions ainsi que de lire attentivement le chapitre suivant, qui décrit les quatre sections et 16 facteurs de risque de l'Outil.

L'utilisation de l'Outil vous aidera à cerner les aspects auxquels votre établissement pourrait vouloir s'attarder ou avoir besoin de renforcer à la suite de préjudices, notamment dans le but d'en prévenir de nouveaux. Ces aspects pourraient inclure de la formation stratégique pour les personnes à risque, la Définition des besoins du campus, des conseils concernant les démarches réparatrices, ainsi que du perfectionnement ciblé pour le personnel nouveau ou existant afin d'opérer un virage au profit d'approches fondées sur des données probantes plutôt que les jugements cliniques non structurés. À un niveau plus général, l'utilisation de l'Outil pourra aussi contribuer à dresser un bilan des politiques,

procédures et ressources internes consacrées aux interventions en cas de violence genrée ou à caractère sexuel et à la lutte contre ces violences.

Comme le soulignent des publications antérieures — notamment *Supporting the Whole Campus Community: A Roadmap Tool for Working with People Who Have Caused Harm* (Rico *et coll.,* 2021) —, les interventions auprès de personnes ayant causé un préjudice peuvent prendre diverses formes et déboucher ou non sur des procédures judiciaires. Certains établissements peuvent choisir de mettre l'accent sur l'éducation stratégique, d'utiliser des méthodes réparatrices, d'offrir des services multidimensionnels aux membres de la population étudiante qui ont subi ou causé un préjudice ou d'externaliser les enquêtes. Même si un établissement a ses façons habituelles de procéder, divers obstacles, politiques ou procédures peuvent l'amener à procéder différemment dans certaines circonstances. Indépendamment de la trajectoire décrite dans Rico *et coll.,* (2021), il est possible de recourir à l'Outil à n'importe laquelle de ces étapes.

Mode d'emploi

L'Outil d'évaluation du risque pour la communauté s'emploie avec le présent manuel et la feuille de travail présentée à l'annexe A.

Utilisation prévue

L'Outil a été conçu pour une utilisation dans les établissements d'enseignement postsecondaire quand des membres de la population étudiante ayant le statut d'adultes ou d'adultes en émergence (membres de la population étudiante qui ont 16 ans ou plus) dévoilent de la violence genrée ou à caractère sexuel. Il n'y a pas d'âge maximal. Toute autre utilisation (notamment l'utilisation avec des personnes qui font partie du personnel général ou du corps enseignant d'un établissement ou qui sont de l'extérieur) est incompatible ou déconseillée.

Une des applications premières de l'Outil est d'indiquer les aspects du risque de violence genrée ou à caractère sexuel pouvant être gérés ou atténués. L'identification des facteurs de risque peut aider à planifier la sécurité et prendre les décisions qui s'imposent en matière d'accommodements et de modifications pour protéger la personne survivante.

En plus de servir à planifier la sécurité individuelle des personnes survivantes, au cas par cas, et à prendre les décisions nécessaires concernant les personnes leur ayant causé un préjudice, l'Outil pourra aider la direction des établissements à évaluer comment

promouvoir la sécurité de leurs campus et des personnes qui le fréquentent en général. Par exemple, il pourra servir à déterminer quelles améliorations apporter aux ressources, quels changements adopter pour remédier aux lacunes existantes dans les politiques et les procédures, ou quelles mesures mettre en œuvre pour assainir la culture caractérisant différents contextes, liés ou non à l'apprentissage.

Familiarité avec le manuel

Le manuel comporte trois chapitres : l'introduction, les instructions et la description des sections et facteurs de risque de l'Outil. L'introduction donne un cadre de référence pour l'Outil. Elle explique sa raison d'être, ses applications et la manière dont il a été mis au point; elle précise aussi à qui l'Outil s'adresse et quelles connaissances on devrait posséder avant de l'utiliser. On encourage chacun et chacune à prendre connaissance de toute cette information importante avant de procéder. Le chapitre Instructions présente les principes d'utilisation de l'Outil, puis explique comment et dans quelles circonstances s'en servir pour évaluer le risque de violence genrée ou à caractère sexuel. Il indique également comment procéder à la notation des facteurs, quels renseignements recueillir et comment en faire la collecte. Enfin, le dernier chapitre décrit chacune des quatre sections de l'Outil. Surtout, il donne une description générale de chaque facteur de risque en indiquant sur quels écrits ils se fondent. Il liste également certains facteurs comportementaux pour aider à reconnaître la présence probable de facteurs de risque. S'y ajoutent des remarques importantes pour assurer une bonne notation des facteurs. Plusieurs annexes viennent compléter l'information présentée dans le manuel :

- Annexe A – Feuille de travail pour faciliter la documentation, peut devenir un élément des dossiers.
- Annexe B – Aperçu des raisons d'être de la nouvelle approche d'évaluation du risque en matière de violence genrée ou à caractère sexuel.
- Annexe C – Résumé de la méthode consensuelle utilisée pour la création de l'Outil.
- Annexe D – Deux cas illustrant l'utilisation de l'Outil afin d'évaluer le risque pour la communauté. Bien qu'incomplets, ces exemples permettront de se faire une idée de l'application de l'Outil ainsi que de l'utilisation de la feuille de travail pour documenter l'évaluation.

- Annexe E – Lectures suggérées afin d'enrichir les connaissances sur différents sujets.

Notation des facteurs de risque constituant l'Outil

Quiconque utilise l'Outil devrait lire la description de chacun de ses 16 facteurs de risque et de leurs indicateurs, ainsi que les notes d'encodage. Chaque facteur de risque est noté comme étant présent ou non (absent); il y a aussi une colonne « certains signes », à utiliser lorsque des renseignements se contredisent, que les faits disponibles sont ténus ou qu'un facteur est présent seulement dans certaines circonstances. Les 16 facteurs doivent être notés.

Pour qu'un facteur de risque soit jugé « présent », il faut disposer d'une preuve concrète de sa présence. Ne vous fiez jamais à de simples suppositions pour noter un facteur de risque « présent ». Par exemple, si une personne ayant causé un préjudice enchaîne les rencontres sexuelles sans lendemain (c'est-à-dire, pratique la couchette), il ne faut pas automatiquement catégoriser ses attentes sexuelles comme étant problématiques (Facteur 16) — à moins qu'elle souscrive à des idées vraiment problématiques, comme affirmer que les femmes existent pour combler ses besoins sexuels. En outre, un individu ayant causé un préjudice ne devrait jamais être étiqueté comme ayant un mépris total (Facteur 12), à moins qu'il n'exprime aucun remords en voyant que des femmes refusent de poursuivre une relation.

N'utilisez la feuille de travail (annexe A) qu'après avoir bien lu et assimilé le contenu des trois chapitres. La feuille liste les 16 facteurs de risque, répartis entre les quatre catégories de l'Outil. Il y a de la place pour indiquer si un facteur est présent ou non, ainsi que pour insérer des notes concernant les indicateurs de comportement s'y rapportant et les éléments de preuve qui attestent de la présence (ou de l'absence) du facteur de risque. La feuille de travail peut être reproduite, puis versée au dossier de cas une fois remplie.

Risque et formulation d'un jugement

Le personnel qui utilise l'Outil est fortement encouragé à revoir l'ensemble des facteurs de manière globale après avoir noté individuellement chaque facteur de risque. Ensuite, il s'appuiera sur son savoir-faire pour formuler un jugement. On doit s'abstenir de baser le jugement sur la simple somme des facteurs en présence. Si la personne qui utilise l'Outil a relativement peu d'expérience dans le domaine de la violence genrée ou à caractère

sexuel, elle pourrait envisager de faire appel à l'aide d'une ou un collègue pour l'étape de la formulation du jugement. Ce jugement, qui considérera la combinaison et non la somme des facteurs, dictera ensuite les mesures à prendre afin de protéger la communauté et la stratégie de gestion de cas à adopter; il guidera aussi les autres décisions de l'établissement qui se rapportent au cas.

Lignes directrices pour la conduite de l'évaluation

Avant de procéder à l'évaluation à proprement parler, rassemblez tous les renseignements pertinents. Ceux-ci proviendront idéalement d'entrevues avec la personne survivante et celle ayant causé le préjudice, de même qu'avec les témoins ou les individus ayant signalé l'incident et toute autre personne susceptible de fournir des renseignements utiles pour la notation des facteurs de risque. Consultez aussi les documents (internes ou externes) pertinents pour brosser un tableau plus complet ou corroborer l'information recueillie au moyen des entrevues.

Entrevues

Les personnes interviewées doivent être traitées avec respect; on évitera donc de mener les entrevues comme des interrogatoires, ceux-ci pouvant de surcroît avoir des effets néfastes. L'unique but des entrevues est de recueillir de l'information; il est donc important d'avoir à tout le moins une connaissance rudimentaire des techniques d'entrevue efficaces et non contradictoires, afin de pouvoir évaluer le risque.

Documentation

L'information auxiliaire est un élément utile et nécessaire du processus d'évaluation. On la rassemble normalement lors des entrevues avec la ou les personnes survivantes, les témoins et tout autre individu susceptible de fournir des renseignements d'intérêt pour le cas de violence genrée ou à caractère sexuel qui a été dévoilé. Ces individus peuvent normalement fournir des renseignements éclairant sur la nature de la relation entre la personne survivante et celle lui ayant causé un préjudice (les parties). Toutefois, de l'information auxiliaire devrait également provenir d'un examen minutieux de la documentation pertinente. Cette documentation peut inclure les dossiers de l'établissement postsecondaire où la violence s'est produite et les dossiers d'un autre établissement postsecondaire fréquenté précédemment par les deux parties à un cas. S'il y a lieu, on inclura le casier judiciaire, le dossier de santé mentale et tout autre document

pertinent concernant les parties. Il pourrait être nécessaire ou opportun d'obtenir le contentement de ces dernières pour consulter ou obtenir ces documents.

Analyse et évaluation du contexte

Puisqu'il s'agit d'évaluer le risque pour la communauté, il faut tenir compte du contexte institutionnel et du cadre d'apprentissage où la violence genrée ou à caractère sexuel est survenue. C'est d'autant plus important que certains facteurs de risque dans l'Outil portent sur la culture et le climat de l'établissement, le contexte d'apprentissage (par exemple, les stages) et le milieu de vie étudiante (équipes sportives, résidences, etc.).

Cadre de référence

Au moment de présenter l'évaluation réalisée au moyen de l'Outil, il faut en considérer l'optique. Dans un premier temps, consignez les sources qui ont été utilisées. La rigueur et la crédibilité d'une évaluation dépendent largement de la documentation des sources. Il n'est pas toujours possible de consulter et examiner en détail toutes les sources, ce qu'il faut reconnaître explicitement dans l'évaluation (par exemple, on y indiquera que certaines sources auraient été utiles, mais n'ont pu être consultées; ou, encore, on indiquera que tel ou tel individu n'était pas en mesure de participer ou a refusé de le faire). Cette information peut être insérée dans la section de la feuille intitulée « Sources d'information ». Dans un deuxième temps, considérez les différentes interprétations qu'on pourrait faire de l'évaluation. L'adoption d'une optique traumavertie est essentielle pour une évaluation solide. La façon dont vous consignez et présentez l'information pourrait amener autrui à rejeter la responsabilité sur la personne survivante (par exemple, si vous utilisez des termes comme « victime » ou « vulnérabilité ») ou à excuser l'inconduite (par exemple, si vous indiquez que la personne ayant causé le préjudice ne connaissait pas les politiques).

Les mauvaises utilisations de l'Outil

Les pratiques qui suivent constituent des mésusages de l'Outil d'évaluation du risque pour la communauté. Elles sont expliquées afin de vous aider à éviter certains des pièges les plus courants.

Interprétations abusives

L'Outil devrait être utilisé uniquement aux fins prévues, c'est-à-dire pour évaluer le risque de violence genrée ou à caractère sexuel dans les établissements postsecondaires. On a

souvent tendance à croire qu'un outil d'évaluation du risque peut s'appliquer à une variété de risques. Malheureusement, il peut être dangereux de généraliser, puisque les généralisations risquent de mener à des décisions qui se fondent sur de simples intuitions plutôt que des données probantes.

Prédictions

L'Outil a été conçu dans le but d'évaluer et gérer le risque pour la communauté; il n'établit pas statistiquement la probabilité d'un incident de violence genrée ou à caractère sexuel. Il ne peut pas prévoir de manière définitive si la personne ayant causé un préjudice commettra à nouveau de la violence interpersonnelle.

Picorage et dédoublement

La présence d'un seul facteur de risque ne suffit pas pour conclure qu'un individu présente un risque important. On ne peut pas non plus « picorer » dans les facteurs, c'est-à-dire fonder une évaluation du risque sur quelques-uns seulement : une telle évaluation serait injuste. Comme le souligne la première partie de ce chapitre, il faut évaluer tous les facteurs de risque. Car la présence de tel ou tel facteur peut être aussi révélatrice que l'absence de tel autre. En outre, il faut s'abstenir de tout dédoublement dans la notation. Il y a dédoublement quand la personne utilisant l'Outil identifie un comportement ou une déclaration susceptible de se rapporter à plusieurs facteurs de risque et coche tous les facteurs en question.

Priorité à la source

Quiconque utilise l'Outil devrait se concentrer sur la présence des facteurs de risque plutôt que leur source. Par exemple, si l'individu ayant causé un préjudice avait l'habitude d'enchaîner les rencontres sexuelles sans lendemain (c'est-à-dire, de pratiquer la couchette ou d'avoir des aventures), il est probable qu'il ait de la difficulté à construire des relations intimes avec les femmes. Si on juge cela problématique et qu'on en déduit que l'individu n'a pas de respect pour les femmes, on risque de juger à tort que le Facteur 16 (attentes et croyances problématiques en matière sexuelle) est présent. Autre exemple : si l'individu ayant causé le préjudice a grandi dans un quartier défavorisé et pratiqué la délinquance pour impressionner ses amis, il pourrait avoir de la difficulté à tisser des amitiés à l'université. On pourrait conclure à tort qu'il est antisocial (Facteur 14) et impulsif (Facteur 11) si on omet de considérer sa conduite en dehors de ce contexte. Son comportement

s'explique peut-être par sa peur d'être jugé plutôt que des croyances l'amenant à poser des gestes destructeurs envers autrui. Bref, il faut noter la présence des facteurs de risque tout au long de la vie de la personne.

Justification d'un comportement répréhensible

La présence d'un ou plusieurs facteurs de risque ne doit pas servir à justifier ou excuser la violence genrée ou à caractère sexuel. Le capacitisme nuit à la bonne utilisation de l'Outil, lequel ne doit pas servir à déresponsabiliser. (Par exemple, à cause de son impulsivité, possiblement liée à un déficit de l'attention, il est difficile pour lui d'arrêter ce comportement.)

Ce sont là quelques-uns des pièges à connaître et à comprendre. Bien que l'Outil soit un moyen pour les établissements postsecondaires d'évaluer la sécurité de la communauté et de prévenir de nouveaux incidents, le personnel qui l'utilise doit rester conscient de ses limites. Elles sont décrites ci-dessous :

- **Application au postsecondaire seulement.** On évitera d'utiliser l'Outil en dehors du milieu postsecondaire, pour lequel il a été conçu.
- **Non-exhaustivité des facteurs de risque.** Comme tous les autres outils d'évaluation du risque publiés à ce jour, le présent Outil ne fait qu'effleurer les facteurs de risque qui sont associés au potentiel violent. Quiconque l'utilise doit reconnaître que des facteurs n'y figurant pas pourraient avoir une incidence. L'Outil ne rend pas compte non plus des facteurs de protection qui peuvent contribuer à réduire le risque de violence.
- **Nécessité d'étudier plus à fond l'incidence de la diversité raciale.** La majorité des recherches existantes concernant la violence sexuelle sur les campus s'est concentrée sur des populations étudiantes de race blanche [comme le souligne O'Connor *et coll.* (2021) dans sa revue des méthodologies de recherche]; seulement un petit nombre portait sur des populations diversifiées du point de vue de la race.
- **Application à la population étudiante seulement.** Aux fins du présent Outil, une « personne survivante » et une « personne ayant causé un préjudice » est une personne qui étudie sur le campus; l'administration et le corps enseignant ne sont pas inclus.

Description des sections de l'Outil et de ses facteurs de risque

Ce chapitre explique comment noter les 16 facteurs de risque de l'Outil d'évaluation du risque pour la communauté. Les facteurs sont répartis entre quatre catégories ou sections, à savoir :

1. Les facteurs qui concernent la personne survivante [deux facteurs de risque];
2. Les facteurs qui concernent la communauté [trois facteurs de risque];
3. Les facteurs qui concernent l'incidence de la violence genrée ou à caractère sexuel [deux facteurs de risque];
4. Les facteurs qui concernent la personne ayant causé un préjudice [neuf facteurs de risque].

Chaque section comporte de deux à neuf facteurs de risque. (Voir l'annexe A pour une feuille de travail énumérant tous les facteurs de risque par catégorie.)

Section 1 : Facteurs qui concernent la personne survivante

Aperçu

Cette section contient deux facteurs qui influent sur la violence genrée ou à caractère sexuel : la marginalité de la personne survivante, ainsi que les obstacles sociaux et institutionnels qu'elle rencontre.

Il est essentiel de comprendre que ces facteurs ne causent pas la violence genrée ou à caractère sexuel; et il ne faut jamais faire porter la responsabilité de la violence à la personne survivante. Ces facteurs sont plutôt indicatifs d'un concours de circonstance dont a profité l'individu ayant causé le préjudice. Sachant cela, ces facteurs peuvent aider à établir le risque d'un nouvel incident de violence genrée ou à caractère sexuel sur le campus, que fréquentent probablement d'autres personnes ayant un profil similaire, voire identique, à celui de la personne survivante.

Les facteurs qui concernent la personne survivante (les facteurs 1 et 2 dans l'Outil) sont :

1. **Identités marginalisées;**
2. **Obstacles systémiques rencontrés par les personnes survivantes (expériences de la marginalité).**

Si l'on reconnaît dans l'Outil la présence de l'un ou l'autre de ces facteurs, voire les deux, cela suppose qu'on a tenu pleinement compte du vécu de la personne survivante dans une optique intersectionnelle. Selon cette optique, la notation de la section devra considérer, entre autres : le genre, l'orientation sexuelle, l'identité raciale, les capacités (c'est-à-dire la présence ou l'absence de handicap), la classe ou le statut socioéconomique.

Facteur 1 : Identités marginalisées

Définition

L'identité sociale d'une personne découle de son appartenance à un groupe social dont les membres partagent un certain nombre de caractéristiques, par exemple une langue, une culture et des normes. L'appartenance au groupe peut être un fait de naissance, une obligation ou un choix; elle peut aussi être une perception extérieure. Huit grandes catégorisations sociales sont couramment utilisées dans la documentation : l'identité de

genre, l'orientation sexuelle, la race, l'ethnicité, les capacités, la religion, la nationalité et le statut socioéconomique (Allen *et coll.*, 2012; Johnson, 2006). Le lectorat devrait s'assurer de bien comprendre ces catégories, qui sont plus que de simples données démographiques ou caractéristiques individuelles.

À l'intérieur de chacune de ces catégories, une variété d'identités sociales existent, réparties le long d'un continuum; selon sa position dans ce continuum, chaque identité est associée à un degré plus ou moins grand de pouvoir et de privilège comparativement aux autres dans la société occidentale (Crenshaw, 2017). Par exemple, les hommes cisgenres ont plus de pouvoir et de privilèges que les femmes cisgenres, lesquelles ont elles-mêmes plus de pouvoir et de privilège que les personnes trans, intersexes et non binaires. Les personnes qui ont le moins de pouvoir et de privilèges (autrement dit, les plus opprimées) ont une identité marginalisée. Une personne peut appartenir simultanément à plusieurs groupes sociaux et avoir des identités sociales croisées — dont toutes ou certaines seulement peuvent être des identités marginalisées. Certaines de ces dernières peuvent être intrinsèquement liées à des caractéristiques personnelles visibles (par exemple, la race et le sexe) ou invisibles (par exemple, les capacités et l'orientation sexuelle).

La recherche existante sur la violence sexuelle suggère que les membres de la population étudiante qui ont des identités marginalisées sont plus souvent victimes de violence sexuelle au postsecondaire (Burczycka, 2020; Coulter *et coll.,* 2017; Dank *et coll.,* 2014; Griner *et coll.,* 2020; Reuter *et coll.,* 2017).

On peut s'y prendre de diverses façons pour recueillir l'information concernant les identités; toutefois, le plus simple est de demander à la personne survivante comment elle s'identifie, quelles identités occupent la plus grande place dans ses pensées et quelle incidence ses identités ont dans sa vie. Pour cerner les identités marginalisées d'une personne survivante, il s'agit essentiellement d'établir dans quelle mesure elle se sent opprimée ou impuissante vis-à-vis de telle ou telle identité.

Indicateurs

- La personne survivante endosse plusieurs identités sociales et considère que ces identités ne sont pas valorisées dans la société occidentale;
- La personne survivante endosse plusieurs identités sociales qui, par le passé, ont été dévalorisées dans la société occidentale;

- L'individu ayant causé le préjudice reconnaît avoir abusé d'une personne dont l'identité sociale a été dévalorisée par le passé dans la société occidentale.

Notes d'encodage

- Les écrits sur la prévalence ne s'attardent pas aux facteurs associés et aux complexités qui en découlent pour les étudiantes et les étudiants aux identités marginalisées. Par exemple, il arrive qu'on affuble de tropes racistes des membres de la population étudiante qui ont des identités marginalisées. Francis *et coll.* (2019) citent l'exemple des femmes noires, vues comme « exotiques » (p. 16), et des femmes d'ascendance asiatique, vues comme « passives et dociles » (p. 19). La même étude constate que [traduction] « les étudiantes et les étudiants autochtones ou racialisés, de même que ceux faisant partie de minorités sexuelles ou de genre ou, encore, vivant avec des problèmes de santé mentale » (p. 15) sont frappés de stéréotypes raciaux, colonialistes et sanistes. Ces stéréotypes compliquent leur accès au soutien et les rendent hésitants à dévoiler les incidents de violence sexualisée; ils peuvent aussi s'attendre à ce que, face à leurs dévoilements, on conclue sommairement qu'ils méritaient ce qui est arrivé.
- Lorsqu'on considère les identités marginalisées d'une personne survivante sur un campus, il devient important d'adopter le point de vue de Hunt (2016), à savoir que [traduction] « l'espace universitaire n'est pas neutre [...] il faut considérer le rôle des espaces d'enseignements dans le colonialisme d'établissement » (p. 5). Ainsi, quiconque utilise l'Outil d'évaluation du risque pour la communauté sera en mesure de comprendre la difficulté, pour une personne survivante ayant des identités marginales, de dévoiler de telles identités, à cause de l'incidence possible sur sa crédibilité ou du risque de trahison institutionnelle. Sans compter que cette personne peut, en raison de sa culture, éprouver de la méfiance envers les institutions et les structures sociales.
- Autre aspect à considérer au moment d'établir si une personne survivante a une identité marginalisée dans le contexte postsecondaire, c'est de ne pas se limiter aux huit catégories principales. Parmi les autres catégories que vous pourriez prendre en considération figurent l'âge, le poids, la santé mentale, le logement, la neurodiversité, la langue maternelle et la citoyenneté. Les campus sont des mieux

sociaux dynamiques, et les identités des membres de la population étudiante sont tout aussi dynamiques.

Facteur 2 : Obstacles systémiques rencontrés par les personnes survivantes (expériences de la marginalité)

Définition

Les obstacles systémiques sont des désavantages persistants qui restreignent les chances et perspectives des individus ou ralentissent leurs progrès. Ceux et celles qui sont incapables de les surmonter avec facilité se voient dévalorisés. Les obstacles systémiques à la participation à la vie étudiante au postsecondaire vont des barrières linguistiques et culturelles, pour la population étudiante de l'international, aux obstacles financiers et géographiques, pour les étudiantes et étudiants navetteurs. À cela peuvent s'ajouter des obstacles culturels pour les immigrantes et immigrants de première génération et des obstacles familiaux pour ceux ou celles qui s'occupent de personnes à charge. Quiconque utilise l'Outil devrait s'assurer de connaître et de comprendre pleinement les obstacles systémiques avec lesquels sont aux prises les personnes qui étudient sur le campus.

Les personnes qui entreprennent des études postsecondaires le font généralement dans l'espoir d'améliorer leur situation sociale; c'est encore plus vrai pour celles qui ont des identités marginalisées. Cependant, certaines personnes survivantes (notamment celles qui ont des identités marginalisées) peuvent se buter à des obstacles systémiques lorsqu'elles tentent de participer à la vie étudiante sur leur campus. Ces obstacles limitent ou empêchent complètement leur participation, les isolant et leur occasionnant du stress (Maguire et Morris, 2018). Cela augmente d'autant le risque qu'on profite d'elles ou qu'on les exploite pour commettre de la violence sexuelle. La documentation suggère que les membres de la population étudiante aux prises avec des obstacles systémiques sont plus souvent la cible de violence sexuelle; cette conclusion se fonde plus particulièrement sur l'étude des étudiantes et étudiants navetteurs, venant de l'international ou ayant de la difficulté à couvrir leurs frais de subsistance (Hutcheson, 2020; Jacoby, 1990; Kwong Caputo, 2013; Mellins *et coll.,* 2017).

Pour recueillir de l'information sur les obstacles systémiques en présence, on peut devoir passer du temps avec la personne survivante afin d'évaluer si elle se sent coupée de la vie du campus et, le cas échéant, de quelles façons. Certains obstacles systémiques sont évidents (par exemple, le voyagement pour les étudiantes et étudiants navetteurs), mais

d'autres peuvent demander qu'on fasse l'effort de les mettre au jour (par exemple, une étudiante qui est immigrante de première génération et qui a des enfants à sa charge). Dans la documentation judiciaire, on souligne que les obstacles rencontrés par la personne survivante dans l'accès au soutien sont un prédicteur de la violence de son ou sa partenaire intime, ce qui figure dans l'évaluation du risque de violence familiale en Ontario, un outil ayant été validé (Hilton, 2021). Le fait de s'occuper de personnes à charge, d'être sans téléphone ou moyens de transport, l'éloignement géographique ainsi que les problèmes de consommation sont tous des obstacles pour l'accès au soutien.

Indicateurs

- La personne survivante fait la navette entre le campus et son lieu de résidence;
- La personne survivante provient de l'extérieur du pays;
- La personne survivante est immigrante ou immigrant de première génération (c'est-à-dire que ses parents n'ont pas fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire canadien);
- La personne survivante s'occupe de personnes à charge;
- La personne survivante a des obligations familiales et culturelles;
- La personne survivante a plusieurs emplois à temps partiel;
- La personne survivante ne participe pas aux activités et événements qui se tiennent sur le campus;
- La personne survivante a de la difficulté à payer ses frais de scolarité;
- La personne survivante a déjà subi de la violence par le passé.

Notes d'encodage

- Ce qui sous-tend ce facteur chez une personne, c'est le sentiment qu'elle est coupée de son établissement et de la vie de son campus. Ce sentiment est causé par des obstacles systémiques. En parlant avec la personne, vous pourriez, par exemple, découvrir qu'elle se sent isolée à cause des croyances qu'elle entretient quant à sa capacité de réussir au sein de l'établissement.
- Les indicateurs ci-dessus pourraient indiquer l'existence d'un ou plusieurs obstacles systémiques. Il faut clarifier. Par exemple, si une personne survivante indique qu'elle

fait la navette, vous pourriez simplement conclure qu'elle a un obstacle géographique dû au coût élevé de la vie et, conséquemment, établir que le Facteur 2 est présent. Cependant, en poussant plus loin, vous pourriez découvrir que le navettage n'est pas la cause de son stress. Elle fait la navette parce que sa famille s'attend à ce qu'elle aide à prendre soin de ses jeunes frères et sœurs, et que ses parents ne valorisent pas sa participation à la vie étudiante. De là proviennent peut-être son stress et son sentiment d'isolement.

- La présence du Facteur 1 : Identités marginalisées ne signifie pas automatiquement que le Facteur 2 est aussi présent. Les personnes qui ont des identités marginalisées ne sont pas toujours aux prises avec des obstacles systémiques sur le campus. Inversement, une personne sans identités marginalisées pourrait se buter à des obstacles systémiques sur le campus. Certes, il existe un lien entre les deux facteurs (les personnes ayant une identité marginalisée tendent effectivement à rencontrer des obstacles systémiques), mais il faut évaluer chaque facteur séparément.

Section 2 : Facteurs qui concernent la communauté

Aperçu

Que l'on considère l'établissement d'enseignement postsecondaire comme une communauté de personnes érudites (Goodman, 1962) ou, plus récemment, comme une communauté d'apprentissage (McMillan et Chavis, 1986), il s'agit toujours d'un ensemble de personnes (corps enseignant, autres personnels et population étudiante) qui ont un intérêt commun (à savoir, l'enseignement supérieur). C'est le propre des communautés de développer des normes, des cultures et des traditions qui s'expriment à travers un éventail de processus sociaux ayant pour but d'encourager leurs membres à adhérer à certaines conventions. En cela les établissements postsecondaires ne sont pas différents. Les communautés peuvent aussi susciter chez leurs membres un sentiment d'appartenance et de bien-être. Les normes, cultures et traditions de certaines communautés — y compris de certains établissements postsecondaires — peuvent cependant devenir nocives pour une partie de leurs membres, notamment lorsqu'elles incitent au sexisme ou au viol et engendrent une **masculinité toxique**.

En outre, les normes sociales évoluent, mais les établissements peuvent accuser un retard par rapport à cette évolution. Même dans les établissements qui ont tenté de moderniser leurs pratiques et procédures et dont la population a adopté des normes généralement compatibles avec une sexualité positive et des relations saines, il peut y avoir une arrière-garde encore plus ou moins imperméable au changement. En fait, on peut envisager le campus comme un lieu où se côtoient plusieurs communautés (population étudiante du premier cycle, population étudiante des cycles supérieurs, équipes sportives, fraternités et autres), et toutes n'évolueront pas nécessairement à la même vitesse. Voilà pourquoi certaines peuvent avoir une sous-culture qui donne à certains individus des occasions de profiter d'autrui en leur faisant subir un préjudice sexuel; cela pourra continuer tant que l'établissement n'adoptera pas de politiques ou ressources appropriées en matière de violence genrée ou à caractère sexuel.

Trois facteurs (numérotés 3, 4 et 5) se rapportent à la communauté dans l'Outil :

3. **Culture étudiante sur le campus;**
4. **Climat de vie et d'apprentissage postsecondaire;**
5. **Politiques et ressources en matière de violence genrée ou à caractère sexuel.**

Si l'on reconnaît dans l'Outil la présence de l'un ou l'autre de ces facteurs, voire les trois, cela suppose une approche proféministe. Cela suppose aussi qu'on recourt à l'analyse sociologique et que l'on comprend la violence genrée ou à caractère sexuel. Quiconque utilise l'Outil sans avoir l'habitude d'une telle approche risque de ne pas pleinement reconnaître la présence de ces facteurs. Nous encourageons donc les utilisateurs et utilisatrices à se conscientiser à la culture du viol, à la masculinité toxique et au sexisme afin d'améliorer leur capacité à reconnaître la présence ou l'absence de ces trois facteurs. L'annexe E liste quelques ressources utiles à cette fin.

Facteur 3 : Culture étudiante sur le campus

Définition

Même si un établissement énonce clairement dans sa stratégie et ses plans des valeurs propices à l'épanouissement sexuel des membres de la population étudiante, du personnel et du corps enseignant, il peut subsister sur son campus des sous-cultures, des contre-cultures ou des survivances d'anciennes cultures qui facilitent les actes sexuels non consensuels. Prises ensemble, elles forment la culture du campus. C'est sa dimension étudiante qui nous intéresse ici.

Les exemples de cultures étudiantes susceptibles de faciliter la violence genrée ou à caractère sexuel sur un campus, ainsi que de créer ou renforcer la masculinité toxique et de véhiculer une culture du viol, se trouvent surtout dans des cadres bien délimités — par exemple, les équipes sportives, les fraternités, les clubs étudiants et les associations étudiantes — qui ont leurs propres pratiques sociales. Les recherches indiquent que la culture véhiculée dans ces milieux étudiants (notamment avec leurs fêtes excessives et leurs initiations) et les pratiques sociales connexes sont propices aux inconduites sexuelles (Cheever et Eisenberg, 2020; Koss et Gaines, 1993; Moylan et Javorka, 2020; Murnen et Kohlman, 2007; Thompson et Morrison, 2013). La couverture médiatique et des recherches récentes suggèrent également que l'utilisation des technologies numériques, telles que les médias sociaux (Zaleski *et coll.,* 2016), les forums de clavardage, les babillards électroniques et les regroupements vidéoludiques (Nakamura, 2019), a donné naissance à des sous-cultures qui valorisent la culture du viol, la masculinité toxique et les discours haineux — sous-cultures qui ont souvent des conséquences bien réelles hors ligne (Chan, 2023). Quiconque utilise l'Outil devrait tâcher de suivre l'évolution de la culture étudiante sous

toutes ses formes et des diverses façons dont elles s'expriment sur le campus — en ligne aussi bien que hors ligne.

Indicateurs

- On ne profite pas de la semaine d'orientation pour promouvoir une culture du consentement.
- On peut entendre des chants ou des slogans sexualisés durant la semaine d'orientation.
- Il y a des fêtes de rue non autorisées durant les retrouvailles.
- Dans les médias sociaux, des comptes (par exemple, @CanadianPartyLife) font la promotion d'un style de vie centré sur la fête et valorisent des comportements désagréables.
- Les étudiantes sont dépeintes comme des objets sexuels dans les médias sociaux.
- Les conquêtes amoureuses des joueurs sont matière à une compétition sexuelle au sein des équipes sportives.
- Dans le clavardage des cours virtuels, on relève des commentaires sexuels ou homophobes.
- On peut entendre des chants ou des slogans homophobes durant les parties des équipes sportives de l'établissement tenues sur le campus.
- Dans les médias sociaux, les professeures sont tournées en dérision comme objets sexuels.
- Le bureau des associations étudiantes ne reçoit pas de formation sur l'intervention des tiers et témoins.
- Les festivités organisées hors campus font la promotion d'un style de vie toxique, axé sur la fête (en anglais).
- L'établissement est réputé pour ses fêtes.

Notes d'encodage

- Pour cerner la culture étudiante du campus, il faut porter attention aux pratiques sociales de la population d'un établissement (membres de la population étudiante, du personnel général et du corps enseignant).
- Des segments de la population étudiante d'un campus peuvent adhérer à des normes favorables à l'expression d'une masculinité toxique et à la culture du viol. La culture « bro » (une version moderne du « old boys club »), la culture fêtarde ou la mentalité « bosse dur, fête fort » sont des exemples de telles normes. Ce genre de culture toxique peut aussi s'exprimer par une déresponsabilisation de l'établissement envers la consommation d'alcool dans les activités tenues sur le campus.
- Votre notation devrait tenir compte des événements non autorisés hors campus qui rassemblent presque exclusivement des membres de la population étudiante de l'établissement et qui comportent des éléments caractéristiques d'une masculinité toxique ou de la culture du viol.
- On pourra considérer les interventions de l'établissement à la suite d'incidents quand celui-ci n'a pas de procédure distincte de dévoilement ou, encore, quand ces interventions ou le ton de l'établissement dénotent une grande permissivité.

Facteur 4 : Climat de vie et d'apprentissage postsecondaire

Définition

Le facteur Climat de vie et d'apprentissage postsecondaire s'attarde à la présence d'éléments négatifs ou toxiques dans certains contextes caractéristiques d'un établissement d'enseignement postsecondaire. L'existence de différentiels de pouvoir peut donner lieu à des formes d'abus propres à ces contextes axés sur la vie étudiante ou l'apprentissage. Voici quelques exemples de tels contextes, où un différentiel de pouvoir peut favoriser la violence genrée ou à caractère sexuel :

- les stages (y compris les placements dans le cadre d'un programme d'alternance travail-études, les stages cliniques, l'apprentissage par le service communautaire, les internats et l'entrepreneuriat);
- les excursions menées par une ou un membre du corps enseignant;

- les concours d'étude de cas;
- les laboratoires et les incubateurs.

Ces contextes d'apprentissages ne sont pas automatiquement toxiques. C'est lorsqu'il s'y produit un abus de pouvoir que sont réunies les conditions propices à l'expression d'une masculinité toxique et à la culture du viol. Il en résulte un climat de vie et d'apprentissage favorable à la violence genrée ou à caractère sexuel. Ce facteur rappelle que la vie étudiante, avec ses diverses communautés et cultures, n'est qu'une facette de la culture générale d'un établissement et de sa grande communauté. L'autre facette, c'est le climat de vie et d'apprentissage.

Une étude de Moylan et Javorka (2020) suggère que certains contextes d'apprentissage sont particulièrement propices aux agressions sexuelles. Elle a trouvé écho dans diverses enquêtes menées au Canada auprès de stagiaires et de responsables de stages concernant le harcèlement (sexuel ou non) perçu, constaté ou subi (Lynch, 2010; Newhook, 2016; Phillips *et coll.,* 2019; University of Alberta Students' Union, 2020). En outre, on devrait aussi considérer les résidences étudiantes comme des contextes de vie et d'apprentissage où peuvent survenir des abus de pouvoir facilitant la violence à caractère sexuel et sexuelle. L'étude de Stotzer et MacCartney (2016) indique que les membres de la population étudiante vivant sur le campus courent un plus grand risque de subir une agression sexuelle. Quiconque utilise l'Outil devrait se familiariser avec les divers contextes de vie et d'apprentissage du campus où pourraient survenir des abus de pouvoir.

Indicateurs

- Des réseaux informels dissuadent les étudiantes de choisir certains emplacements de stages ou les mettent en garde contre certaines personnes, qui ont la réputation d'abuser de leur pouvoir ou de faire du harcèlement.
- L'établissement n'a pas de politique ou de procédure concernant le traitement des plaintes provenant de stagiaires.
- Un emplacement de stage n'a pas de politique claire concernant le traitement des plaintes pour violence genrée ou à caractère sexuel provenant de stagiaires.
- On continue d'autoriser les stages dans un milieu de travail ayant déjà fait l'objet de plusieurs plaintes de la part de stagiaires.

- La personne responsable des stages doit régulièrement gérer les départs prématurés de stagiaires, et le même prestataire de stages est en cause dans tous les cas.
- Parmi la population étudiante, une excursion est réputée pour son atmosphère festive.
- L'établissement a reçu des plaintes selon lesquelles des conseillères et des conseillers de résidence toléreraient les beuveries sur leur étage ou dans leur aile/unité.
- Dans les médias sociaux, une résidence a la réputation d'être un nid de violence sexuelle.
- L'établissement a omis de transférer dans une autre résidence une personne ayant causé un préjudice.

Notes d'encodage

- En Amérique du Nord, les établissements postsecondaires font une place de plus en plus grande à l'apprentissage expérientiel (dont les stages). Il faudrait conséquemment reconnaître que le contexte des abus de pouvoir change lui aussi. Les abus de pouvoir, susceptibles de dégénérer en violence genrée à caractère sexuel, ne se déroulent plus toujours derrière les portes closes de laboratoires universitaires ou dans les bureaux des membres du corps enseignant. Les préjudices sexuels surviennent dans d'autres lieux sanctionnés par l'établissement, qui peuvent ou non se trouver sur son campus. Quiconque utilise l'Outil a de meilleures chances de noter adéquatement ce facteur s'il ou elle reconnaît que le climat de vie et d'apprentissage postsecondaire s'étend à ces lieux.
- Un établissement d'enseignement peut avoir conclu un accord de longue durée avec un prestataire de stages offrant un cadre de vie et d'apprentissage hors campus et, conséquemment, avoir l'impression qu'il y a peu de choses qu'il puisse faire, sinon mettre fin à l'accord, advenant que le cadre offert s'avère toxique.
- Quiconque utilise l'Outil devrait aussi porter attention au secteur ou au domaine du stage. Des recherches indiquent que certains secteurs d'activité (notamment la technologie, les affaires, le commerce, les droits et le génie) ont des valeurs toxiques (par exemple, une compétitivité poussée à l'excès), montrent des relents d'une

culture hypermasculine ou pratiquent le népotisme et, de ce fait, les stagiaires pourraient y courir un plus grand risque de subir de la violence genrée ou à caractère sexuel (Phillips *et coll.,* 2019; Lynch, 2010; Newhood, 2016, University of Alberta Students' Union, 2020).

- Les stagiaires s'exposent aussi à un plus grand risque de violence quand leur stage comporte un contact avec le public, comme c'est le cas pour les internats ou les stages de professions réglementées du domaine de la santé (par exemple, la médecine) (Phillips *et coll.,* 2019; University of Alberta Students' Union, 2020). Dans ces cas, la violence ne vient pas seulement du personnel d'enseignement et de supervision, mais peut aussi être commise par la clientèle ou la patientèle (par exemple, une infirmière harcelée sexuellement par un patient).

Facteur 5 : Politiques et ressources en matière de violence genrée ou à caractère sexuel

Définition

Le premier critère relatif à ce facteur se rapporte à l'existence de politiques en matière de violence genrée ou à caractère sexuel. Il est important de se rappeler que les établissements postsecondaires ne sont pas régis que par des lois et règlements, mais aussi par un ensemble de politiques et plans élaborés par un organe de gouvernance collégiale (par exemple, sénat, conseil universitaire, conseil d'administration ou conseil des gouverneurs). La plupart des établissements énoncent dans un plan pluriannuel (par exemple, un plan stratégique quinquennal) leurs orientations stratégiques et leur mission institutionnelle. Ce même organe peut approuver la création et la révision des politiques qui encadrent le fonctionnement et la conduite de l'établissement et de ses membres (population étudiante et membres du personnel, notamment le corps enseignant). Ces politiques (ou leur absence, selon le cas) façonnent le campus et le soutien qu'y reçoivent les personnes survivantes à la suite de violence genrée ou à caractère sexuel (Krivoshey *et coll.,* 2013; Lee et Wong, 2019).

Le second critère relatif à ce facteur se rapporte à l'existence et à la disponibilité de ressources ainsi qu'à la présence de personnes-ressources pour soutenir la communauté du campus, choses déterminantes en ce qui concerne la violence genrée ou à caractère sexuel. Sur ce point, rappelons que les politiques en matière de violence genrée ou à caractère sexuel peuvent obliger les divers segments de la population à adopter un code

de conduite (par exemple, le code de conduite d'une équipe sportive) et, ce faisant, indiquer clairement comment l'établissement répond aux violences genrées ou sexualisées sur le campus. Les politiques peuvent aussi établir une procédure de traitement des plaintes pour violence; et cette procédure, prévoir une enquête et des mesures disciplinaires (ce peut être notamment le cas dans les politiques en matière de violence sexuelle, les politiques sur la discrimination et les codes de conduite étudiante). De telles politiques peuvent en outre servir de fondement à la création et au maintien de bureaux, services ou programmes pour les membres de la communauté, ainsi que leur confier le mandat d'éduquer la communauté sur des questions précises (comme le consentement et sexualité positive) et de soutenir les personnes ayant subi un préjudice à cause de violence sexualisée sur le campus. Les bureaux disposant de ressources adéquates peuvent intervenir efficacement en cas de violence genrée ou à caractère sexuel et réduire les préjudices futurs. Inversement, l'omission d'inclure des précisions à ce sujet dans les politiques peut augmenter le risque de violence genrée ou à caractère sexuel sur un campus.

À ce jour, peu de recherches ont examiné le lien entre la prévalence de la violence sur un campus et l'existence de politiques et procédures; cependant, ces dernières semblent associées à des incidences plus faibles (DeLong *et coll.,* 2018). De plus, il est généralement accepté que l'absence de politique en matière de violence genrée ou à caractère sexuel réduit la sécurité des campus (Butler *et coll.,* 2019; Patel et Roesch, 2018).

Indicateurs

- Aucune formation sur le consentement n'est offerte durant la semaine d'orientation.
- On n'offre pas de formation sur l'intervention des tiers et témoins aux membres de la population étudiante, du personnel et du corps enseignant.
- Il n'existe pas de code de conduite pour les segments de la population étudiante qui sont réputés avoir des mœurs compatibles avec la culture du viol et une masculinité toxique (par exemple, certaines équipes sportives ou fraternités et certains clubs étudiants).
- Il n'existe pas de bureau ou de personne-ressource qui a pour mandat de soutenir les personnes survivantes.

- Les parties prenantes et le personnel du bureau de la violence genrée ou à caractère sexuel ne sont pas inclus ou consultés de manière significative lorsqu'on revoit les politiques de l'établissement qui ont trait à la violence sexualisée.
- Il y a un fort roulement ou des cas nombreux d'épuisement professionnel parmi le personnel du bureau de la violence genrée ou à caractère sexuel.
- Il existe des réseaux informels (en anglais) parce que les personnes survivantes ne peuvent pas compter sur leur établissement pour les protéger.

Notes d'encodage

L'absence de politiques et de ressources (des personnes-ressources ou des spécialistes de la violence sexuelle) est une bonne raison de conclure à la présence de ce facteur au moment d'évaluer le risque pour la communauté. Cependant, même dans un établissement qui a des politiques et ressources, le Facteur 5 peut être présent, notamment si les procédures qui en découlent sont considérées comme étant inefficaces ou ne permettent pas de répondre adéquatement au préjudice subi par la personne survivante ayant porté plainte pour violence genrée ou à caractère sexuel.

Section 3 : Facteurs qui concernent l'incidence de violence genrée ou à caractère sexuel

Aperçu

En elles-mêmes, les caractéristiques entourant l'incidence de violence genrée ou à caractère sexuel n'entraînent pas nécessairement un préjudice. Cependant, elles peuvent augmenter la probabilité de préjudices futurs.

Deux facteurs (numérotés 6 et 7) se rapportent à l'incidence de la violence genrée ou à caractère sexuel dans l'Outil :

6. **Consommation d'alcool ou d'autres substances psychoactives;**
7. **Nature de la relation entre la personne survivante et celle qui a commis le préjudice.**

Pour cette section, il est plus important d'établir si un facteur de risque était présent ou non que de comprendre ce qui a contribué à sa présence. La raison en est que plusieurs motifs peuvent concourir à la présence ou à l'implication de ces facteurs. Par exemple, dans un cas, la personne ayant causé le préjudice peut avoir un problème d'alcool et dans un autre, la violence sexualisée peut avoir impliqué l'utilisation de Rohypnol (une drogue qui cause la somnolence et que des gens utilisent pour faciliter des agressions sexuelles). Les deux pourraient être annonciateurs de nouveaux incidents à caractère sexuel, mais ils résultent de processus très différents. On encourage quiconque utilise l'Outil à se concentrer sur la présence ou l'implication des facteurs en rapport avec l'incident de violence genrée ou à caractère sexuel qui fait l'objet de l'évaluation.

Facteur 6 : Consommation d'alcool ou d'autres substances psychoactives

Définition

Lorsqu'un incident de violence implique la consommation d'alcool ou d'autres substances psychoactives, il faut considérer le risque que le scénario se répète. Car dans les cas où la consommation facilite le comportement violent, il est probable que la personne ayant causé le préjudice ait pris activement part à cette consommation. Si celle-ci montre des signes d'une dépendance à des substances psychoactives (licites ou non), les gens autour d'elles auront normalement observé des signes — comportements problématiques,

difficultés scolaires, enjeux au travail ou dans les relations interpersonnelles, difficultés à réguler les émotions (par exemple, tendance à exploser, à se mettre rapidement en colère), etc. Les individus qui font une consommation abusive de telles substances reconnaissent parfois qu'ils consomment pour composer avec différents stresseurs dans leur vie, ont de la difficulté à arrêter de consommer ou consacrent un temps exagéré à se procurer de l'alcool ou des drogues.

Dans la documentation judiciaire, les problèmes de consommation sont un prédicteur modéré de violence et de criminalité. Ils sont l'un des huit facteurs centraux — c'est-à-dire des facteurs de risque qui permettent de prédire les comportements criminels en général (Bonta et Andrews, 2017) — et un facteur de risque pour la violence sexuelle grave (Abbey *et coll.,* 1998; Koss *et coll.,* 1987; Norris *et coll.,* 1999). Il n'est donc pas surprenant que les études empiriques auprès de populations étudiantes aillent dans le même sens (Mellins *et coll.,* 2017); de fait, la consommation d'alcool, notamment durant les activités étudiantes, est associée à l'incidence d'agressions sexuelles sur les campus (Abbey *et coll.,* 2001, 2014; Steele *et coll.,* 2020). De surcroît, l'abus de substances psychoactives (Carr et VanDeusen, 2002 et 2004) tend à augmenter l'incidence d'autres comportements :

- la consommation d'alcool pendant les contacts sexuels (Abbey *et coll.,* 2002; Abbey et McAuslan, 2004),
- le calage d'alcool (hyperalcoolisation rapide) (Humphrey et Kahn, 2000; Mellins *et coll.,* 2017);
- la fréquentation de bars et de fêtes où l'on consomme de l'alcool (Testa et Cleveland, 2017);
- la perpétration de violence sexuelle par des individus intoxiqués contre des personnes qui ne le sont pas — qu'il s'agisse d'agressions sexuelles (Hanson et Morton-Bourgon, 2004) ou de violence entre partenaires intimes (Schumacher *et coll.,* 2001).

Une autre étude a noté que l'utilisation de marijuana (Humphrey et Kahn, 2000) est aussi associée à la perpétration de violence sexuelle. Bon nombre de recherches s'accordent sur le fait que dans la moitié des agressions sexuelles commises contre des femmes sur les campus, voire davantage, au moins une des deux personnes, quand ce n'était pas les deux, avait consommé de l'alcool ou une autre substance psychoactive (Abbey *et coll.,* 2002; Fisher *et coll.,* 2000; Krebs *et coll.,* 2009; Testa et Parks, 1996). Les individus ayant commis

des agressions sexuelles rapportent avoir cherché à soûler des femmes pour qu'elles leur accordent des faveurs sexuelles et considèrent que celles qui boivent sont ouvertes aux relations sexuelles (Kanin, 1985; Mosher et Anderson, 1986, Zawacki *et coll.,* 2003). Abbey *et coll.* (1996) ont constaté que, comparativement aux autres agresseurs, ceux ayant indiqué avoir bu de l'alcool pendant l'agression croyaient davantage que l'alcool améliore la sexualité. Fait à noter, une étude plus ancienne indiquait que la nicotine pouvait être un prédicteur de la gravité des agressions sexuelles (Koss et Gaines, 1993); cependant, une autre a par la suite réfuté l'existence d'un lien entre les agressions sexuelles et la consommation de nicotine ou de caféine — pas plus qu'avec la simple ingestion d'alcool (Humphrey et Kahn, 2000). En bref, malgré des conclusions variées et parfois contradictoires, la documentation suggère fortement que l'utilisation d'alcool et d'autres substances psychoactives augmente la probabilité d'agressions sexuelles.

Indicateurs

- Il y a eu utilisation d'alcool ou d'autres substances psychoactives avant ou pendant la violence genrée ou à caractère sexuel.
- Il y a eu utilisation d'alcool ou d'autres substances psychoactives pendant une activité où ces substances étaient présentes, voire où l'on en faisant la promotion.
- La personne ayant causé le préjudice a admis avoir une dépendance à l'alcool ou à d'autres substances psychoactives, ce qui augmente la probabilité que de telles substances aient été consommées avant la violence sexuelle.

Notes d'encodage

- Si la personne survivante fait état de pertes de mémoire ou si ses souvenirs autour de la violence sexuelle dévoilée sont flous, vous pourriez lui poser des questions sur l'utilisation d'alcool et d'autres substances psychoactives, y compris explorer avec délicatesse la possibilité qu'on lui ait administré une substance comme le Rohypnol (mieux connu sous le nom de « roofies »).
- Selon Lawyer *et coll.* (2010), les agressions sexuelles facilitées par la drogue sont plus fréquentes sur les campus que les agressions par contrainte, et elles sont le plus souvent précédées de la consommation volontaire d'alcool (p. 453). S'il y a eu consommation d'alcool dans les heures ayant précédé l'agression, vous pourriez demander si des drogues ont été consommées par la suite.

- Les personnes survivantes et les individus ayant causé un préjudice peuvent avoir des réticences à dévoiler leur consommation d'alcool ou d'autres substances psychoactives. Tâchez d'adopter un ton et une approche dépourvus de jugement quand vous posez des questions à ce sujet.

Facteur 7 : Nature de la relation entre la personne survivante et celle qui a commis le préjudice

Définition

En général, la relation entre la personne survivante et celle qui lui a causé un préjudice est de nature malsaine ou dysfonctionnelle. Quand cette relation est intime (c'est-à-dire, les personnes sont ou ont déjà été en couple, mariées ou colocataires), elle peut se caractériser par un état d'insatisfaction ou de conflit chronique, voire par de l'hostilité, de l'indifférence ou de la négligence. À cela peuvent s'ajouter des gestes ou des propos visant à exercer un contrôle coercitif, des querelles fréquentes, des menaces de violence et, quand la relation a déjà pris fin, de la traque ou du harcèlement. Si la relation n'est pas de nature amoureuse (liens d'amitié, simples connaissances, couchette ou autre), on peut être devant une insatisfaction ou un conflit dû à des attentes irréalistes ou indésirables, voire à une chosification ou à un manque de respect envers la personne survivante. Voilà pourquoi une relation malsaine, qu'elle soit de nature intime ou non, est considérée comme un facteur de risque.

Quelques études ont constaté que l'existence d'une relation intime peut augmenter le risque de violence, puisque la personne ayant causé le préjudice peut avoir à tort le sentiment que l'autre lui doit quelque chose (Hanson *et coll.,* 2007; Helmus *et coll.,* 2013). En outre, le risque d'agression sexuelle est augmenté dans les cas où une survivante a préalablement donné son consentement général à l'activité sexuelle ou que ses intentions sexuelles ont été mal interprétées sur une période relativement étendue (Abbey *et coll.,* 2001). Un rapport de Statistique Canada publié en 2018 indique que, dans les trois quarts des agressions sexuelles déclarées, la personne survivante connaissait celle ayant commis l'agression (Cotter et Savage, 2019). De la documentation sur la violence sexuelle suggère que, dans l'ensemble, il importe de tenir compte de la nature de la relation entre la personne survivante et celle ayant commis le préjudice au moment d'évaluer le risque.

Pour ce qui est des agressions sexuelles sur les campus, les statistiques indiquent que, tant au Canada qu'aux États-Unis, la vaste majorité des personnes survivantes (de 80 % à 90 %) connaissait déjà celles leur ayant causé un préjudice au moment de l'agression (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario, 2015; National Institute of Justice, 2008). Une étude antérieure indique qu'il s'agit le plus souvent d'un ami, d'un collègue de classe, d'un amoureux/époux, d'un ex ou d'une connaissance (Krebs *et coll.,* 2007). De plus, bien des cas de violence entre partenaires intimes qui sont rapportés ont un lien avec la violence sexualisée sur les campus (Profitt et Ross, 2017).

Les relations sexuelles entre adultes en émergence sur les campus sont dynamiques, et des études suggèrent que les rencontres sexuelles sans lendemain créent aussi un risque de violence sexuelle (Flack *et coll.,* 2016; Steele *et coll.,* 2022). Elles rejoignent la documentation générale sur la violence sexuelle, qui indique que la familiarité entre deux personnes peut créer une occasion propice à la perpétration de violence sexuelle. Ce qui distingue la violence sexualisée sur les campus, c'est qu'elle peut être commise dans le contexte d'une relation entre partenaires intimes aussi bien que dans le contexte d'une relation informelle. Des recherches antérieures indiquent une plus haute incidence de violence entre partenaires intimes quand la relation est considérée comme inégalitaire et caractérisée par des querelles fréquentes (Coleman et Straus, 1986); selon une méta-analyse plus récente, il semble que l'insatisfaction, la violence émotionnelle, les accusations d'infidélité ainsi que l'alternance entre périodes fusionnelles et périodes de retrait dans une relation intime soient associées à une augmentation de l'incidence de violence du partenaire contre la femme (Spencer *et coll.,* 2019).

Indicateurs

- L'individu ayant causé le préjudice a harcelé ou traqué la personne survivante.
- L'individu ayant causé un préjudice a montré une tendance à vouloir contrôler son ou sa partenaire intime ou à exercer une coercition contre cette personne.
- L'individu ayant causé le préjudice a maltraité une personne avec qui il a eu une rencontre sexuelle sans lendemain ou lui a causé un préjudice.
- De la violence a été commise ou des menaces ont été proférées dans le cadre de la relation.

- L'individu ayant causé un préjudice a montré un manque de respect ou de considération envers la personne survivante.
- L'individu ayant causé un préjudice a clairement montré une tendance à se quereller avec la personne survivante (dans le contexte d'une relation intime ou d'un rapport sexuel sans lendemain), à la rabaisser ou à formuler des accusations contre elle.
- Il y a dans la relation un différentiel de pouvoir évident que la personne survivante ne souhaite pas (elle souhaite une relation plus égalitaire).

Notes d'encodage

- Les rencontres sexuelles sans lendemain sont courantes parmi les adultes en émergence, qui ne cherchent pas nécessairement à se faire une « blonde » ou un « chum ». Dans certains cas, la rencontre s'arrête au baiser; dans d'autres, elle va jusqu'à la pénétration. Le phénomène s'explique sans doute en partie par l'évolution des normes sociales et à une vision plus positive de la sexualité, de même qu'à la banalisation de ce type de rencontre dans la culture populaire (Garcia *et coll.,* 2012). Ce facteur ne se rapporte pas aux rencontres sexuelles sans lendemain. Ce qui compte ici, c'est la toxicité de la rencontre, le manque de respect ou la chosification d'une des parties.
- Même si les rencontres sexuelles sont pour les adultes en émergence une façon d'exprimer leur positivité sexuelle, la recherche indique que la participation à de telles rencontres peut mener à des relations sexuelles non désirées et à de la violence sexualisée (Flack *et coll.,* 2016). Il ne faut pas établir automatiquement une corrélation entre les deux, mais il est vrai que certains types de rencontres sont plus risqués que d'autres. Comme il est noté ci-dessus dans les indicateurs, les rencontres avec de simples connaissances ou d'anciens amoureux sont associées à un degré plus élevé de risque (Flack *et coll.,* 2016). Rien n'indique que les autres types de rencontres (par exemple, entre personnes amies — qu'il s'agisse d'une première ou non — ou avec des partenaires anonymes) augmentent le risque de violence sexualisée.

Section 4 : Facteurs qui concernent la personne ayant causé un préjudice

Aperçu

Les facteurs de cette section concernent la personne ayant causé un préjudice. Ils se rapportent à des caractéristiques qu'on associe à une augmentation du risque que la personne commette à nouveau de la violence genrée ou à caractère sexuel.

La présence de ces facteurs est à considérer dans le contexte de l'incident qui vient d'être dévoilé et peut être inférée d'après la conduite de la personne, ses déclarations ainsi que les déclarations de témoins qui la connaissent ou qui l'ont vu agir. Les occurrences uniques ne sont pas nécessairement à ignorer, mais ce sont les tendances et les habitudes qui comptent le plus aux fins de l'évaluation.

Les facteurs ont trait aux comportements, attitudes, croyances, valeurs et pensées qui se dégagent à la lumière d'expériences antérieures. Dans certains cas, ces expériences peuvent se présenter comme une attitude oppressive (voir le Facteur 8), une préoccupation pour le sexe (voir le Facteur 9), des comportements sexuels inappropriés (voir le Facteur 10) ou comme des comportements qui, dans le contexte d'une relation intime, visent à contrôler ou relèvent de la coercition sexuelle (voir le Facteur 13).

La maltraitance infantile n'est pas un facteur de risque en elle-même; cependant, elle le devient si cette expérience amène la personne à endosser une optique qui la place systématiquement dans des situations problématiques au plan sexuel — par exemple, dans une relation intime, elle considère que l'autre a l'obligation de lui donner du sexe (voir le Facteur 16).

Indépendamment de la cause, c'est la manifestation de ces comportements qui compte pour la notation des facteurs dans cette section. En d'autres mots, pour réaliser une évaluation crédible du risque, il faut seulement se demander s'ils sont présents ou non (c'est-à-dire, quels facteurs existent et se manifestent dans la conduite de l'individu évalué) plutôt que d'en chercher la source (c'est-à-dire, pourquoi les facteurs se sont manifestés ou développés).

Neuf facteurs (numérotés 8 à 16) se rapportent à la personne ayant commis un préjudice dans l'Outil :

8. **Attitudes, croyances et valeurs oppressives au sujet des femmes**
9. **Préoccupations sexuelles**
10. **Antécédents de passage à l'acte**
11. **Impulsivité**
12. **Mépris total**
13. **Usage du contrôle et de la coercition**
14. **Comportement antisocial**
15. **Adhésion à une culture hypermasculine**
16. **Attentes et croyances problématiques en matière sexuelle**

Facteur 8 : Attitudes, croyances et valeurs oppressives au sujet des femmes

Définition

Des attitudes, des croyances ou des valeurs oppressives au sujet des femmes et des minorités de genre peuvent se manifester de diverses façons : misogynie, hostilité envers les femmes, agressivité sexuelle, adhésion aux mythes entourant le viol et aux stéréotypes concernant les femmes de certaines races. De telles croyances ou valeurs peuvent amener un individu à chosifier ou dépersonnaliser les femmes et les personnes survivantes. Souvent, elles servent de surcroît à justifier des inconduites antérieures, notamment des actes sexuels sous contrainte, du harcèlement et l'utilisation de la violence ou de la force.

Les attitudes, croyances et valeurs oppressives profondément ancrées au sujet des femmes et des minorités de genre peuvent apparaître dans différents contextes. Cependant, dans un cadre comme celui d'un campus, axé sur la sociabilité, il est plus rare qu'elles soient exprimées ouvertement. Par conséquent, les sources d'information consultées pour l'évaluation du risque devraient inclure une variété d'observations concernant le comportement de la personne ayant commis le préjudice, y compris celles de témoins. L'évaluation devrait aussi considérer si la personne a minimisé le préjudice qu'elle a causé ou si elle fréquente des groupes ou des réseaux sociaux qui approuvent de telles inconduites.

Un grand nombre d'études portant sur le milieu postsecondaire confirment que ce facteur contribue à la violence genrée ou à caractère sexuel (Abbey et McAuslan, 2004; Dadgardoust *et coll.,* 2022; Humphrey et Kahn, 2000; Malamuth *et coll.,* 2021; Thompson *et coll.,* 2013, 2015; Thompson et Morrison, 2013; Yescavage, 1999). Les personnes ayant commis de la violence sexuelle sur un campus tendent à juger la violence interpersonnelle comme une solution acceptable aux différends (DeGue et DiLillo, 2004). Ces conclusions concordent avec celles d'études non judiciaires dans d'autres secteurs, notamment le milieu militaire (Stander *et coll.,* 2018), de même qu'avec la documentation judiciaire concernant les attitudes favorisant la délinquance (par exemple, l'existence d'une distorsion cognitive, la valorisation des comportements criminels et la tolérance à l'égard des agressions sexuelles), utilisées comme prédicteurs de récidive en matière sexuelle (Mann *et coll.,* 2010).

Indicateurs

La personne ayant causé le préjudice :

- est misogyne (c'est-à-dire, elle affiche des opinions qui dénotent un mépris des femmes),
- montre de l'hostilité envers les femmes;
- approuve les comportements sexuels de nature agressive;
- souscrit aux mythes entourant le viol (par exemple, « elle en voulait »);
- souscrit aux préjugés racistes envers certaines femmes (par exemple, vision racialisée, tendance à les rabaisser).

Notes d'encodage

Il faut éviter de noter le facteur en fonction de la source de ces comportements ou attitudes. Même si une enfance difficile peut se traduire par des attitudes ou des comportements inappropriés chez l'adulte, la maltraitance infantile n'est pas un facteur de risque en elle-même. C'est la manifestation de ces comportements qu'il est important d'examiner et d'évaluer dans cette section. En d'autres mots, il faut seulement se demander si les facteurs sont présents ou non (c'est-à-dire, *quels* facteurs existent et se manifestent dans la conduite de l'individu évalué) plutôt que d'en chercher la source (c'est-à-dire, pourquoi les facteurs se sont manifestés ou développés).

Même si l'individu ayant causé un préjudice ne fait pas de remarques ouvertement oppressives devant la personne qui l'interview, il faut considérer les tendances ou les habitudes qui pourraient dénoter l'existence de croyances oppressives. Par exemple, s'il dit « Ça me regarde pas la manière dont mon chum traite sa blonde, même si je le trouve trou-de-cul. », s'il a pour devise « Les chums d'abord » ou s'il prête souvent l'oreille à des influenceurs misogynes.

Facteur 9 : Préoccupations sexuelles

Définition

Le Facteur 9 concerne les préoccupations sexuelles, c'est-à-dire que la personne ayant causé un préjudice a un intérêt anormalement intense pour le sexe et tend constamment à laisser celui-ci dominer son fonctionnement psychologique. Sa difficulté à réguler son appétit sexuel peut se manifester de plusieurs façons, par exemple : utiliser le sexe pour composer avec les émotions négatives, penser constamment à des actes sexuels (en général ou avec une personne en particulier) ou consacrer une partie exagérée de son temps à la sexualité et à ce qui l'entoure. Lorsque le sexe devient une préoccupation majeure, cela interfère souvent avec le travail, les études et les relations interpersonnelles.

On a démontré à maintes reprises que ce facteur a un lien étroit avec la conduite délinquante. Des études indiquent que les pensées et comportements obsessifs ou addictifs, ainsi que la pornodépendance, ont une forte corrélation avec l'inconduite sexuelle au postsecondaire. On note en particulier que l'exposition fréquente à la pornographie (Carr et VanDeusen, 2002, 2004; Thompson et Morrison, 2013; Thompson *et coll.,* 2015; Vega et Malamuth, 2007) et les compulsions sexuelles sont plus fréquentes parmi les individus ayant commis des inconduites sexuelles (Thompson *et coll.,* 2015). Dans la documentation judiciaire sur la délinquance sexuelle, la présence de préoccupations sexuelles (Hanson et Morton-Bourgon, 2004), ou un fonctionnement psychologique dominé par un intérêt anormalement vif pour le sexe (Mann *et coll.,* 2010), est un fort prédicteur du récidivisme. Par conséquent, les préoccupations sexuelles doivent être considérées comme un facteur de risque lorsqu'on évalue le risque qu'un individu ayant causé un préjudice commette d'autres inconduites sexuelles.

Indicateurs

La personne ayant causé un préjudice :

- passe beaucoup de temps à chercher et utiliser du matériel pornographique;
- consacre une bonne partie de son temps à des comportements d'autogratification sexuelle (par exemple, la masturbation ou les rencontres sexuelles);
- se rabat souvent ou toujours sur la sexualité pour composer avec le stress ou les émotions négatives;
- a de la difficulté à fonctionner à cause de ses comportements concernant la sexualité et ce qui l'entoure (par exemple, cours manqués, retards au travail ou réduction de ses activités sociales).

Notes d'encodage

- Pour déterminer si des préoccupations sexuelles sont présentes, il faut poser des questions de nature personnelle sur la sexualité de l'individu ayant causé un préjudice. La personne qui mène l'évaluation doit être à l'aise pour parler de pratiques, d'intérêts et de préférences sexuelles, et avoir de l'expérience dans ce genre de discussions.
- En outre, la personne qui mène l'évaluation doit être consciente que l'individu interviewé pourrait n'avoir jamais eu à répondre à des questions aussi personnelles auparavant. Elle doit donc faire preuve de délicatesse.

Facteur 10 : Antécédents de passage à l'acte

Définition

L'évaluation doit tenir compte des incidents antérieurs, puisque les actes de violence passés sont un indicateur de futurs actes de violence genrée ou à caractère sexuel. Les incidents antérieurs peuvent inclure : les crimes, les allégations sexuelles, les allégations d'inconduite sexuelle ou de violence interpersonnelle, etc. Le facteur est à interpréter de manière large; les antécédents de passage à l'acte comprennent les violences genrées et à caractère sexuel sous toutes leurs formes, y compris : l'agression sexuelle, la contrainte physique, le viol, les attouchements non désirés et la séquestration. On devrait aussi tenir compte de la violence genrée ou à caractère sexuel sans contact. Cela peut inclure, entre autres, la cyberviolence, les menaces, le harcèlement l'humiliation, l'intimidation, les

comportements contrôlants de nature coercitive et le contrôle économique. La violence sexualisée, quant à elle, peut inclure le sextage, l'enregistrement ou la transmission d'images et de vidéos, la coercition sexuelle et le harcèlement sexuel. Enfin, il faut aussi tenir compte des formes indirectes de violence, comme les menaces de toutes sortes : celles visant la famille de la personne survivante, ses animaux de compagnie, des gens dans son réseau social, son statut au travail, à l'école ou auprès des autorités de l'immigration, voire son rendement ou ses biens.

Plusieurs études sur les antécédents de violence verbale, physique ou sexuelle indiquent que les antécédents de passage à l'acte sont un facteur important (Gidycz *et coll.,* 2007; Loh *et coll.,* 2005; White et Smith, 2004); selon une méta-analyse portant sur huit facteurs, les antécédents de passage à l'acte constituent de fait le plus important prédicteur (Steele *et coll.,* 2020). D'utilisation courante dans le domaine de la psychologie judiciaire, les antécédents criminels en matière de violence et de sexualité sont parmi les plus forts prédicteurs de récidives violentes et sexuelles (Hanson, 2009; Quinsey *et coll.,* 2006) et figurent dans la grande majorité des outils existants d'évaluation du risque (voir Hogan et Olver, 2019).

Indicateurs

La personne ayant causé le préjudice a déjà :

- agressé d'autres personnes, y compris la personne survivante;
- commis de la violence sexuelle ou des agressions sexuelles contre d'autres, y compris la personne survivante;
- blessé des animaux, des membres de sa famille ou des gens dans son cercle d'amitié ou, encore, endommagé des biens dans le contexte d'un conflit avec une ou un partenaire intime;
- formulé des menaces verbales (directe ou voilées) contre la personne survivante, ses animaux, sa famille ou des gens dans son cercle d'amitiés;
- menacé directement de faire mal à d'autres, y compris la personne survivante ou ses ex;
- formulé des menaces indirectes (par exemple, envoyé des photos ou de l'information à d'autres).

Notes d'encodage

- L'évaluation de ce facteur devrait se fonder sur une variété de sources d'information. Il ne faut pas se limiter aux antécédents criminels ou aux dossiers de l'établissement postsecondaire; on inclura des observations du comportement de l'individu ayant causé un préjudice et/ou les déclarations de la personne survivante, de personnel de l'établissement et d'autres qui le connaissent.
- Il n'est pas toujours possible d'obtenir des documents officiels, comme le dossier judiciaire, pour une évaluation du risque; par conséquent, on peut se baser sur des déclarations de l'individu ayant causé le préjudice, les rapports antérieurs de l'établissement à son sujet (par exemple, son dossier personnel), ainsi que les témoignages de la personne survivante et de témoins.

Facteur 11 : Impulsivité

Définition

Le Facteur 11 a pour objet d'établir si la personne ayant causé le préjudice a tendance à agir sans se soucier des conséquences. Son impulsivité peut avoir plusieurs raisons. Cependant, c'est sa manifestation qui est préoccupante. La présence de ce facteur signifie que cet individu tend à réagir aux situations plutôt que de réfléchir avant de poser un geste. On peut le décrire comme étant imprudent, irresponsable ou irréfléchi; cependant, ce qui importe le plus pour la notation de ce facteur, c'est l'absence constante de planification, et ce, que la personne assume ou non la responsabilité de ses actes ou qu'elle soit motivée par un besoin de stimulation (comme c'est souvent le cas chez ceux qui ont tendance à prendre des risques, par exemple).

Dans la documentation judiciaire, l'impulsivité est une composante de la personnalité antisociale, laquelle est associée à divers comportements criminels et violents. Ces comportements peuvent inclure : modifier ses plans à la dernière minute, déménager dans un nouvel appartement ou une nouvelle ville de façon imprévue, mettre fin soudainement à une relation amoureuse, laisser son emploi sans préavis, abandonner un cours, un programme ou ses études. Bien que ce facteur de risque ne soit pas nécessairement lié à la conduite sexuelle, il peut jouer un rôle dans l'incapacité d'un individu à réguler ses pulsions sexuelles. Dans un contexte postsecondaire, il peut l'amener à laisser tomber un cours ou à abandonner complètement ses études sans réflexion préalable. Normalement, la présence

d'une tendance à l'impulsivité sera aussi visible dans d'autres aspects de sa vie : ruptures à répétition, refus de responsabilités, exécution de tâches risquées pour lesquelles il n'est pas qualifié, etc.

La documentation existante montre qu'une tendance générale à rechercher les sensations ou les marqueurs d'impulsivité (Thompson *et coll.,* 2015; van Brunt *et coll.,* 2015) sont des facteurs de risques remarquables à considérer. La documentation judiciaire indique clairement que les traits caractéristiques du trouble de la personnalité qu'on appelle psychopathie ne sont pas seulement préoccupants, mais sont aussi associés à un récidivisme violent. Dans l'outil d'évaluation connu comme le Psychopathy Checklist–Revised ou PCL-R (Hare, 2003), l'un de ces traits est l'impulsivité. De fait, l'impulsivité figure déjà dans de nombreux outils d'évaluation du risque parce que c'est le facteur qui distingue les individus qui récidivent avec violence des autres (Edwards *et coll.,* 2003; Moffit *et coll.,* 2002; Prentky *et coll.,* 1995; Stanford *et coll.,* 2002). L'impulsivité est aussi considérée comme un facteur de risque fondamental pour la violence entre partenaires intimes sur les campus parce qu'elle démontre une incapacité à réguler certains comportements, notamment l'agression (Plutchik et Van Pragg, 1997; Webster et Jackson, 1997). L'impulsivité, en tant que facteur de risque pour la violence, est aussi souvent associée à la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives, lesquelles peuvent exacerber les comportements impulsifs (Cadet *et coll.,* 2014; Hamberger et Hastings, 1991; Schafer *et coll.,* 2004). Whiteside et Lynam (2001) notent en outre que la recherche de sensations (c'est-à-dire la tendance à participer à des activités qui provoquent une stimulation ou une excitation) est un aspect clé de l'impulsivité (Deckman et DeWall, 2011). Elle est aussi associée à des conduites sexuelles dangereuses; de nombreuses études ont documenté son lien avec la recherche impulsive de sensations via des rencontres sexuelles fréquentes facilitées par l'alcool (Cooper, 1994), avec une fréquence accrue des relations sans condom (Donohew *et coll.,* 2000; Robbins et Bryan, 2004), avec une initiation sexuelle précoce (Kahn *et coll.,* 2002) et avec d'autres conduites dangereuses (Zapolski *et coll.,* 2009; Zuckerman, 2007). La manifestation la plus courante d'un comportement impulsif est une urgence négative ou positive, où les actions d'une personne sont dictées par un état émotionnel négatif ou positif (Cyders et Smith, 2008). Par exemple, sur un campus, des membres de la population étudiante vont consommer de l'alcool pour intensifier leur bonne humeur après une victoire sportive ou à la fin du semestre (Cooper *et coll.,* 2000). Ou, encore, après avoir été rejetés par la personne sur

laquelle ils avaient jeté leur dévolu, des étudiantes ou des étudiants peuvent s'empresser de télécharger une application de rencontre pour avoir une relation sexuelle sans lendemain (Deckman et DeWall, 2011).

Indicateurs

La personne ayant causé un préjudice :

- a soudainement abandonné des cours;
- a soudainement abandonné son programme ou ses études;
- a rompu sans avertir ou sans raison avec un ou une partenaire intime;
- a soudainement démissionné de son emploi;
- déménage souvent;
- modifie constamment ses plans sans avertir;
- décide rapidement, sans réfléchir aux conséquences.

Notes d'encodage

- L'évaluation de ce facteur fera appel aux déclarations de l'individu ayant causé le préjudice, ainsi qu'aux témoignages de la personne survivante, d'amies ou amis, de connaissances, de membres du corps enseignant ou d'autres membres du personnel.
- Il faut considérer avec précaution une occurrence isolée d'impulsivité. Pour établir la présence de ce facteur avec plus de certitude, il est préférable de pouvoir s'appuyer sur une tendance prolongée à l'impulsivité.
- Durant l'évaluation de ce facteur, il est important de prendre en considération l'explication que donne l'individu pour son impulsivité. Si elle n'a pas de cause ou d'explication raisonnable, alors il est plus probable qu'on doive noter ce facteur de risque comme étant présent.

Facteur 12 : Mépris total

Définition

Le Facteur 12 se manifeste par une tendance constante à nier les sentiments, la sécurité ou l'intégrité d'autrui ou à en faire abstraction. Si le mépris n'est que léger, on constatera chez

l'individu qu'il recherche son propre intérêt. À l'extrême, sa conduite en deviendra méprisante ou égoïste envers les autres. Outre son manque d'empathie, il voit les autres comme des objets à manipuler. Bien qu'il y ait des recoupements entre le mépris et le narcissisme, ce dernier n'est pas nécessaire pour constater la présence de ce facteur. Un mépris total se manifeste par un manque de réaction émotive face à autrui (c'est-à-dire que la personne est dure, qu'elle ne réagit pas à la douleur des autres) et un dysfonctionnement moral (par exemple, elle est incapable de reconnaître quand elle se conduit mal) (Vasconcelos *et coll.,* 2021).

La documentation judiciaire indique que la dureté et l'absence de remords sont des traits du spectre psychopathique; de fait, il existe une abondance de preuves associant la psychopathie avec une probabilité accrue de conduite violente à l'avenir (voir PCL-R, Hare, 2003; Hare, 2002; voir également Aebi *et coll.,* 2022; Kimonis *et coll.,* 2016; Mann *et coll.,* 2010; Piquero, 2017). Certaines recherches suggèrent un lien similaire pour les inconduites sur les campus (van Brunt *et coll.,* 2015); quelques-unes font état de différences marquées entre les membres de la population étudiante ayant commis de la violence sexuelle et les autres (Abbey et McAuslan, 2004; DeGue et DiLillo, 2004; Hudson-Flege *et coll.,* 2020). DeGue et DiLillo (2004) ont de plus constaté que, comparativement aux autres, les hommes qui recourent à la coercition sexuelle affichent plus souvent des traits propres à la psychopathie. Ces recherches suggèrent donc qu'il faut considérer comme un facteur de risque le fait que la personne ayant commis un préjudice montre un mépris total pour les autres.

Indicateurs

La personne ayant causé un préjudice :

- a un affect émoussé ou ne montre pas de remords pour le préjudice causé à la personne survivante;
- refuse de voir que sa conduite a causé un préjudice à la personne survivante ou refuse de le voir;
- a des propos qui dénigrent ou minimisent le préjudice infligé à la personne survivante;

- fait porter la responsabilité du préjudice à la personne survivante (par exemple, « Elle le méritait. », « Elle a couru après. » ou « C'est de sa faute à elle et à personne d'autre. »);
- n'a aucune considération pour les émotions d'autrui, qu'il s'agisse de la personne survivante ou des responsables de l'établissement (par exemple, « Je m'en fous de ce que les autres pensent, moi. »);
- affiche une conduite à caractère prédatoire (par exemple, profite du début de l'année scolaire pour cibler des étudiantes de l'international ou en première année qui sont encore naïves ou moins bien informées);
- s'en est pris à répétition à des personnes survivantes qui semblent plus vulnérables (par exemple, des personnes ayant déjà été victimisées).

Notes d'encodage

La majorité de l'information requise pour déterminer si ce facteur est présent ou non viendra sans doute d'entrevues ou de citations tirées de déclarations de la personne (par exemple, des propos relevés par la coordonnatrice ou le coordonnateur des interventions ou par la sécurité du campus). Les citations directes (les mots de la personne elle-même) sont importantes parce qu'elles permettront « d'entendre » le mépris. On devrait se fonder sur une collection d'exemples pour déterminer si le facteur est présent ou non.

Ce qu'il peut y avoir lieu de noter et considérer, ce sont les tendances qui démontrent une prédation continue sur des membres de la communauté qu'on perçoit comme ayant moins de pouvoir ou ayant un statut social inférieur. Par exemple, il peut s'agir pour des étudiants ou étudiantes d'en cibler des plus jeunes, notamment des étudiantes ou des étudiants en première année qui ne sont pas encore pleinement acclimatés au campus et connaissent moins les politiques ou les mesures de soutien de l'établissement en ce qui a trait à la violence sexuelle.

Facteur 13 : Usage du contrôle et de la coercition

Définition

Le Facteur 13 décrit un individu qui commet de la violence à caractère sexuel et montre une tendance constante à vouloir contrôler la personne survivante, voire à user de coercition contre elle. Ce genre de comportements est souvent invisible, à moins

d'observer étroitement la conduite de l'individu sur une certaine période ou à moins que la personne survivante l'ait elle-même dénoncé. On décrit souvent ce genre de conduite comme un contrôle coercitif (Dutton et Goodman, 2005; Hamberger *et coll.,* 2017). Celui-ci peut prendre plusieurs formes, y compris le contrôle des finances de la personne survivante (par exemple, surveiller comment elle dépense son argent) afin de l'empêcher de devenir financièrement autonome ou de le rester. Il peut aussi se manifester par un contrôle des rapports de la personne survivante avec les autres, y compris l'individu lui-même (par exemple, surveiller son téléphone, écouter ses conversations, la bouder). Le contrôle coercitif peut inclure le fait de couper la personne survivante de son réseau de soutien, voire la priver de sa liberté ou de son autonomie. Il peut aussi attaquer son bien-être — par exemple, par un décervelage (dit aussi « détournement cognitif »), c'est-à-dire une manipulation visant à l'amener à douter d'elle-même, de ses perceptions et de son propre jugement. La réalité de la personne survivante est constamment attaquée; une version distordue, surimposée. L'individu ayant causé le préjudice peut aussi manipuler la personne survivante et nuire à son bien-être en la rabaissant, en la menaçant directement de la blesser ou de blesser des êtres qui lui tiennent à cœur — animal de compagnie, amies ou amis, membres de sa famille.

La façon dont se déroulent généralement les agressions sexuelles peut varier sur les campus, mais il est probable que des tactiques coercitives soient utilisées, ce qu'il est important de reconnaître. La recherche suggère qu'une tendance à donner dans la manipulation psychologique ou à formuler des menaces et des ultimatums peut être un signe avant-coureur d'un usage du contrôle et de la coercition dans le contexte postsecondaire (van Brunt *et coll.,* 2015). Une étude sur les tactiques coercitives de personnes ayant causé un préjudice a constaté que les étudiants dont la pensée dénotait des tendances proviol et antisociales étaient plus susceptibles de se montrer agressifs et d'utiliser la coercition (Dadgardoust *et coll.,* 2022). La documentation traitant de violence entre partenaires intimes indique que bon nombre de ces comportements dénotent un risque de violence et de préjudices futurs (Hilton *et coll.,* 2022). Sur les campus, certaines personnes sont plus souvent ciblées, cela pour diverses raisons (voir Ptacek [1999] pour en savoir plus sur le piégeage de personnes —notamment les femmes sans papier et les femmes de couleur — plus faciles à contrôler parce qu'une oppression systémique sape déjà leur pouvoir). Par exemple, selon une étude récente de White et Fjellner (2022) portant

sur la violence économique entre partenaires intimes, cette forme de violence est plus probable quand la personne survivante a un faible revenu (c'est-à-dire, moins de 30 000 $).

Indicateurs

La personne ayant causé un préjudice :

- restreint l'accès de son ou sa partenaire à l'argent ou restreint son indépendance en l'empêchant d'aller en classe ou au travail;
- utilise divers moyens pour couper la personne survivante de son réseau de soutien (famille, cercle d'amitiés, collègues, etc.), y compris réduire son accès au transport, lui interdire de sortir (d'aller à ses cours, de participer à des activités sur le campus, etc.) et révéler des renseignements personnels pour nuire à ses relations avec d'autres personnes;
- manipule la personne survivante pour la faire douter d'elle-même et de la réalité en ayant recours au déni ou à la déformation des faits, de ses émotions ou de ses besoins (c'est-à-dire, fait du décervelage);
- menace de faire du mal à sa propre personne;
- menace de faire du mal aux êtres que la personne survivante aime — sa famille, ses amies ou amis, un enfant ou un animal de compagnie;
- surveille les allées et venues de la personne survivante, qui elle côtoie — par exemple, en lisant ses courriels ou textos, en l'appelant ou la textant constamment pour savoir ce qu'elle fait et où elle est, en plaçant un GPS (système de localisation par satellite) ou une pastille AirTag sur sa voiture ou dans son sac et en fouillant son sac à main.

Notes d'encodage

- Les occurrences isolées sont à considérer avec prudence. On devrait donner plus de poids aux tendances coercitives qui persistent sur une longue période.
- Le milieu postsecondaire et l'évolution constante de la culture des jeunes sont propices à l'émergence de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques sociales, ce qui peut inclure de nouvelles tactiques de contrôle et de coercition. **La violence sexuelle facilitée par la technologie**, par exemple, est une nouvelle pratique récente. Elle comprend entre autres le cyberharcèlement sexuel,

l'exploitation sexuelle par l'image, la traque virtuelle, le harcèlement à caractère genré ou sexualisé, ainsi que la coercition et l'agression sexuelles (Zhong *et coll.,* 2020). Par exemple, des personnes ayant subi de la violence aux mains d'une ou un partenaire intime sont traquées par ce partenaire, qui utilise la technologie pour surveiller leurs déplacements et leurs communications (Dunn, 2021). La personne survivante qui découvre faire l'objet d'une telle surveillance est aussitôt plongée dans une atmosphère menaçante, qui lui donne le sentiment d'être à la merci de l'individu qui l'a violentée.

- Autre exemple de violence sexuelle facilitée par la technologie, avec une optique d'exploitation et de contrôle, c'est la création et la diffusion d'images hypertruquées d'un grand réalisme (**deepfake**) — une technique qui fait appel à l'intelligence artificielle pour superposer le visage d'une personne sur celui d'une autre dans une vidéo (Chesney et Citron, 2019; Thomasen et Dunn, 2021). Il est ainsi possible de représenter n'importe qui faisant n'importe quoi, y compris montrer la personne survivante nue ou en train d'accomplir des actes sexuels. L'individu ayant causé un préjudice peut la menacer de diffuser ces images comme moyen de la contrôler. Un rapport récent de Deeptrace Labs indique que 96 % des vidéos hypertruquées sont des vidéos pornographiques et non consensuelles de femmes (Ajder *et coll.,* 2019; Thomasen et Dunn, 2021).
- Fait à souligner, quand un individu ayant causé un préjudice menace de se faire du mal ou de causer du mal à la personne survivante pour la décourager de voir d'autres personnes ou de le quitter, et que ces menaces sont clairement lancées dans le but de manipuler cette dernière, on peut considérer qu'il y a de fait usage du contrôle et de la coercition.

Facteur 14 : Comportement antisocial

Définition

Le Facteur 14 décrit une tendance à avoir une conduite préjudiciable au plan social ou personnel; dans les cas extrêmes, un tel comportement peut avoir des conséquences juridiques ou autres. Une tendance suppose que le comportement a un caractère habituel (c'est-à-dire, il se produit plus d'une fois, se répète avec une certaine régularité) et n'est pas circonscrit à un lieu (c'est-à-dire, il devrait se produire dans plusieurs contextes). Une

conduite antisociale ne se caractérise pas seulement par un mépris pour la sécurité des autres, mais aussi par un refus de responsabilité qui peut se traduire par des infractions aux lois. Une conduite antisociale peut mener à la criminalité ou, dans un milieu prosocial comme le campus d'un établissement postsecondaire, au mépris des règles et procédures.

Malheureusement, on confond souvent le comportement antisocial avec le comportement asocial. La personne asociale ne souhaite pas socialiser et évite les interactions sociales; tandis que la personne antisociale est en opposition à la vie en société — avec son ordre et ses règles de conduite. Ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, les individus aux tendances antisociales tendent à briser les règles ainsi qu'à ignorer les conventions (par exemple, à ne pas se présenter à leurs rendez-vous ou à faire du vol à l'étalage) et normes sociales (par exemple, à profiter des faibles et à mentir à propos d'eux-mêmes). Ils se montrent généralement irresponsables envers leurs proches et collègues; de fait, ils peuvent juger n'avoir aucune obligation envers eux. Ils peuvent choisir de prendre des risques et d'agir de manière impulsive sans se soucier de leur sécurité ou de celle d'autrui; ils sont peu enclins à planifier ou à réfléchir aux conséquences de leurs actes.

Dans la documentation judiciaire, la présence de comportements antisociaux est l'un des plus importants prédicteurs de criminalité, y compris de violences sexuelles et d'autres formes de violences (Bonta *et coll.,* 2017; Hanson, 2009; Hilton et Radatz, 2018). Même si ce facteur peut sembler moins pertinent pour le postsecondaire que pour la justice criminelle, quelques études notent qu'il peut néanmoins être utile de le considérer. Par exemple, la délinquance adolescente est systématiquement associée à l'inconduite sexuelle sur les campus (Abbey et McAuslan, 2004; DeGue et DiLillo, 2004; Steele *et coll.,* 2020). De plus, dans deux études de Zinzow et Thompson (2015a, 2015b), comparativement aux personnes ayant usé de coercition verbale, celles ayant utilisé la contrainte physique contre autrui étaient plus nombreuses à présenter des traits antisociaux — définis comme un faible niveau d'empathie, l'utilisation de la duperie, un charme sans substance, une colère envahissante, de l'impulsivité et une compulsion sexuelle. Dans une recherche portant sur un échantillon militaire, la délinquance et l'inconduite étaient aussi associées avec l'agression sexuelle (Stander *et coll.,* 2018).

Comme les recherches le montrent, on trouve plus rarement des comportements antisociaux dans la population générale, dont la population étudiante, puisque sa conduite est, de par sa nature, plus prosociale que celle des gens aux prises avec la justice

criminelle. Néanmoins, les indicateurs ci-dessous illustrent les formes que peut prendre l'antisocialité sur un campus.

Indicateurs

Par le passé, la personne ayant causé un préjudice a :

- enfreint des règles;
- commis une ou plusieurs inconduites académiques;
- enfreint plusieurs fois le principe d'intégrité académique;
- commis des inconduites qui ne sont pas de nature académique.

Notes d'encodage

- Un comportement antisocial est en opposition à la société, ce qu'il faut distinguer du comportement asocial. La personne antisociale montre notamment un mépris pour les règles et l'étiquette de la vie en société dans un espace prosocial, où on s'attend normalement au respect de l'autorité, d'autrui, des lois et des règles.
- Si on a des raisons de croire que le comportement est contextuel (par exemple, que la personne a des comportements antisociaux uniquement lorsqu'elle est en compagnie de certains amis d'enfance), alors il faudra pousser plus loin l'évaluation afin de déterminer si des tendances antisociales se manifestent dans d'autres circonstances.
- Il est important de garder en tête qu'un individu peut sembler parfaitement sociable (ouvert, coopératif, charmant) si on le rencontre une seule fois. Pour vous assurer de ne pas rater les traits antisociaux et de pouvoir évaluer correctement ce facteur, tâchez d'obtenir des renseignements d'une variété de sources (par exemple, des entrevues avec d'autres personnes qui connaissent l'individu).
- Les comportements antisociaux sont associés au trouble de la personnalité antisociale, un diagnostic psychiatrique qui se caractérise par des antécédents criminels, de la délinquance juvénile et un mépris de l'autorité (pour une description des critères de diagnostic, voir American Psychiatric Association, 2013).
- Vous pourriez relever chez l'individu des antécédents d'empoignades et une opposition à l'autorité. Dans ces cas, on peut redouter une redondance entre les

facteurs 10 (Antécédents de passage à l'acte) et 14 (Comportement antisocial); il est cependant important de noter la présence des deux.

- Même si un individu fait partie d'une communauté jugée problématique — par exemple, les célibataires involontaires (**incels**) —, il faut s'abstenir de toute conclusion hâtive et faire une évaluation complète afin de déterminer si le facteur est bien présent ou non.

Facteur 15 : Adhésion à une culture hypermasculine

Définition

L'influence des pairs joue un rôle dans les comportements criminels et antisociaux. Concrètement, quand on constate que la personne ayant causé le préjudice est exposée à l'influence de pairs faisant l'apologie de la violence genrée ou à caractère sexuel, il faut considérer que ce facteur de risque est pertinent. Il sera d'autant plus préoccupant si la personne souscrit elle-même à des croyances, pratiques et comportements hypermasculins, ceux-ci étant problématiques. On entend par là une exagération des comportements ou traits masculins qui influe sur les attentes quant à la conduite des hommes et des garçons en société. Les expressions « fais un homme de toi », « un homme, ça ne pleure pas » et « macho » sont associées à des croyances et attitudes hypermasculines. Sur les campus, le terme « masculinité toxique » peut servir à désigner couramment ces croyances et attitudes.

Les cultures problématiques à caractère hypermasculin sont alimentées par les systèmes à masculinité hégémonique. Selon Connell et Messerschmidt (2005), la masculinité hégémonique consiste en des pratiques sociales qui normalisent la position privilégiée et non méritée des hommes au sommet de la hiérarchie, ce qui justifie subséquemment la subordination des femmes. La masculinité hégémonique est souvent liée à la socialisation des garçons et des jeunes hommes (Edwards et Jones, 2009; Harper et Harris, 2009; Kimmel, 2008; Tillapaugh et McGowan, 2019); au postsecondaire, elle pousse au final les étudiants à graviter vers les politiques, les structures ainsi que les pratiques culturelles et les rites sociaux qui favorisent ces mêmes normes de masculinité hégémonique, renforçant ainsi la masculinité comme levier d'acquisition de l'expérience qui servira ensuite d'outil de dominance et de pouvoir (Tillapaugh, 2023). En outre, les études qui se sont intéressées aux effets des masculinités hégémoniques (voir Edwards et Jones, 2009; Kimmel, 2008;

Messerschmidt, 2019; Radimer et Rowan-Kenyon, 2019; Scott-Samuel *et coll.,* 2009; Tillapaugh et McGowan, 2019) avancent que [traduction] « la socialisation de la masculinité hégémonique est internalisée, renforcée et imposée par les pairs et les pratiques culturelles d'un éventail de cultures/organisations/espaces sur les campus » (Tillapaugh, 2023). De fait, la rhétorique sociopolitique de plus en plus haineuse entourant le genre, la masculinité et la sexualité a rendu la masculinité hégémonique encore plus toxique. L'idée qu'on se fait traditionnellement de ce qu'est un homme — défini de manière étroite et contraignante, en insistant sur [traduction] « la dominance, l'agression, la force et les conquêtes sexuelles » (Grant et MacDonald, 2020) — est embrassée et incarnée plus pleinement, au détriment notable des femmes et d'autres qui se voient marginaliser par les structures. C'est particulièrement dangereux, car les hommes qui s'enlisent dans pareilles croyances finissent souvent par commettre des actes de violence ciblée, parce qu'ils ont le sentiment de devoir aider à rétablir le « bon » ordre social (Connell et Messerschmidt, 2005; Grant et MacDonald, 2020). Conséquemment, la participation active à une culture hypermasculine (la présence ne suffit pas, il faut qu'il y ait participation) est un important facteur de risque pour la violence genrée ou à caractère sexuel.

Du côté de la documentation judiciaire, la présence de pairs favorables à la criminalité est l'un des huit facteurs de risque centraux identifiés par Bonta et Andrews (2017), et elle est considérée comme un risque psychologique significatif au moment d'évaluer la probabilité qu'un individu commette des actes criminels, notamment des actes de violence; selon d'autres recherches, ce facteur de risque est même un prédicteur de récidive pour la violence sexuelle (Mann *et coll.,* 2010). On pourrait affirmer que la présence de pairs favorables à la criminalité est peu probable sur les campus, un milieu prosocial. Pourtant, on peut facilement remplacer « favorables à la criminalité » par « faisant l'apologie de la culture du viol » ou « justifiant la violence à caractère sexuel ». Pour ce qui est de la source de ces normes, la documentation en suggère plusieurs; toutefois, la préoccupation première au moment de l'évaluation, c'est la participation de l'individu dans des contextes imprégnés d'une culture hypermasculine. Ces contextes peuvent inclure, entre autres, les sports ainsi que les organisations ou départements sportifs, les fraternités, les clubs et les regroupements étudiants sur le campus ou hors campus, ainsi que certains lieux (par exemple, des résidences ou les locaux de certaines associations).

Plusieurs études et méta-analyses soulignent que les normes favorables à la violence sexuelle sont associées à la perpétration accrue de violences sexuelles et à la coercition

sexuelle (Abbey *et coll.,* 2001; Humphrey et Kahn, 2000; Steele *et coll.,* 2020; Thompson et Morrison, 2013; Thompson *et coll.,* 2013, 2015). Dans la même veine, une autre étude associe la perpétration à un intérêt très vif pour les fraternités ou à un niveau élevé d'engagement dans les activités de tels regroupements (Seabrook *et coll.,* 2018). Une méta-analyse de Steele *et coll.* (2020) est arrivée au même constat. Enfin, des recherches concluent qu'il y a lieu de considérer comme un facteur de risque la culture des fraternités et des associations sportives en milieu postsecondaire puisque la consommation d'alcool et la culture fêtarde sur les campus facilitent les inconduites sexuelles au sein de ces regroupements (Moylan et Javorka, 2020).

Indicateurs

La personne ayant causé un préjudice :

- participe aux initiations d'une fraternité (bizutage);
- ne voit pas de problème à ce qu'une fraternité tienne des initiations;
- cherche la victoire à tout prix dans ses activités sportives;
- se livre à l'objectification des femmes ou y participe avec ses pairs —par exemple, le fait d'évaluer les femmes en fonction de leurs attraits physiques, humilier les femmes ou les interpeller avec grossièreté dans la rue ou d'autres espaces publics (sexhuage).

Notes d'encodage

- En plus d'évaluer la présence de ce facteur, c'est-à-dire l'**adhésion à une culture hypermasculine**, il est important de considérer également les attentes qui existent dans ces groupes ou contextes. Par exemple, comment traite-t-on les enfreintes? Le processus est-il juste et équitable? A-t-on mis en place un code de conduite ou d'autres politiques et lignes directrices? Il faut considérer la conduite de l'organisation ou du département dans son ensemble pour bien établir si la façon de gérer les inconduites et les messages à ce sujet est inappropriée.
- Pour évaluer la culture hypermasculine à laquelle participe la personne ayant commis un préjudice, il peut être nécessaire d'examiner comment ses enfreintes antérieures ont été traitées.

- Il pourrait être important de vérifier si la personne jouit de privilèges spéciaux qui viennent absoudre ses inconduites dans ces contextes. Par exemple, dans certains sports et contextes sportifs, on peut avoir coutume d'accorder des privilèges spéciaux à certains athlètes indépendamment des écarts qu'ils peuvent commettre ailleurs sur le campus ou hors campus.
- La culture hypermasculine peut inclure la consommation de substances psychoactives (alcool ou drogues du viol) durant les fêtes.

Facteur 16 : Attentes et croyances problématiques en matière sexuelle

Définition

Le dernier facteur de l'Outil concerne les Attentes et croyances problématiques en matière sexuelle, plus particulièrement dans le contexte des relations amoureuses et de l'intimité sexuelle. Ces attentes et croyances peuvent être dues aux difficultés de l'individu à nouer des relations, à son manque d'habiletés interpersonnelles ou à sa pratique de la couchette (rencontres sexuelles sans lendemain); la cause importe peu. Ce qui importe, c'est que de telles croyances peuvent causer un préjudice à lui-même ou à autrui. Quand une personne a des attentes ou des croyances problématiques en matière sexuelle (par exemple, « Si elle est d'accord pour enlever ses vêtements, elle est d'accord pour la pénétration » ou « Quand je paye tout durant un rendez-vous, je crois que la fille doit coucher avec moi après »), cela peut mener à des comportements problématiques, à de la coercition sexuelle, à de la violence à caractère sexuel ou à de la violence sexuelle. Par ailleurs, quand les attentes et croyances problématiques poussent l'individu à se faire du mal à lui-même, il peut en résulter une difficulté à réguler ses pulsions sexuelles qui, au final, nuira à son fonctionnement dans la vie quotidienne.

Les attentes sexuelles deviennent problématiques quand elles se fondent sur des idées rigides et irréalistes (par exemple, l'attente selon laquelle le consentement n'est pas nécessaire ou que le consentement donné pour un acte sexuel s'applique à tous les autres dans l'immédiat ou dans le futur). Les individus qui commettent une agression sexuelle peuvent indiquer s'attendre à ce que, une fois qu'elle commence un acte sexuel, l'autre partie aille jusqu'au bout. De même, même si une personne consent au départ à un acte dans le cadre d'une rencontre sexuelle, la suite n'est pas toujours consensuelle. Les violences genrées et à caractère sexuel sont souvent commises par des individus connus

des personnes survivantes, par des gens en qui elles ont confiance — collègues de classe, amis, amoureux ou partenaires sexuels (Flack *et coll.,* 2015). Ils exploitent le lien existant et, souvent, ont l'impression que leurs attentes sont justifiées. De plus, lorsque la relation devient plus intime, la situation perd de sa gravité à leurs yeux, ce qui cimente leur foi dans le niveau présumé de consentement et risque d'ouvrir la porte à de nouveaux préjudices (Flack *et coll.,* 2015).

Il existe autour du sexe et de l'intimité sexuelle beaucoup d'idées rigides, farfelues et dommageables qui mènent à des croyances problématiques. Les gens qui pensent que leurs besoins sexuels *doivent* absolument être satisfaits sont un exemple troublant. Les effets peuvent être dévastateurs chez la personne qui n'a pas de partenaire intime. En effet, une telle croyance peut déboucher sur de la frustration, laquelle peut éventuellement contribuer à créer un risque de violence sexuelle. Les célibataires involontaires, mieux connus sous le nom d'*incels*, sont un exemple contemporain. Ces individus affichent des croyances misogynes et attribuent leur insuccès en amour aux femmes et à la société. Il est important de noter que les incels peuvent néanmoins avoir des relations consensuelles. Dans les exemples précédents, c'est le fait qu'on voie le sexe comme un dû qui pose problème. Le fait de s'imaginer que l'habillement d'une femme ou sa conduite exprime son consentement est un autre exemple de croyance problématique, susceptible de déboucher sur de la violence sexualisée. En général, les croyances problématiques en matière sexuelle alimentent la culture du viol.

Les recherches montrent que les attentes sexuelles peuvent être un facteur de risque pour la violence sexuelle ou un facteur permettant de départir les délinquants sexuels de ceux qui ne commettent pas de délinquance sexuelle (Hanson *et coll.,* 1994; Milner et Webster, 2005). Dans la documentation qui traite de la violence sexuelle sur les campus, le fait de voir généralement le sexe comme un dû est associé à la perpétration de violence sexuelle (Tyler *et coll.,* 2017), et on suggère que la positivité sexuelle pourrait aider à réduire la violence sexuelle dans ces contextes (Harris, 2020; Hovick et Silver, 2019). Des éléments indiquent aussi que des croyances sexuelles problématiques sont associées à l'acceptation des mythes entourant le viol, le report de la faute sur la victime et des antécédents de rapports non consensuels (Hills *et coll.,* 2020; Fenner, 2017; Kilimnik, et Humphreys, 2018; Rollero *et coll.,* 2023). Des recherches ont aussi examiné l'utilité de l'éducation au consentement pour la prévention de la violence à caractère sexuel parmi la population étudiante en âge de fréquenter le postsecondaire (Beres, 2019; Flood, 2006; Ortiz, 2019;

Zapp *et coll.,* 2018). Quant à la documentation sur les incels, malgré l'absence d'explication quant aux raisons qui poussent certains d'entre eux à recourir à la violence, des éléments suggèrent que, dans certains forums, les incels épousent ouvertement des idées misogynes et agressives (pour en savoir plus voir Sparks *et coll.,* 2022).

Indicateurs

La personne ayant causé un préjudice :

- considère le sexe comme son dû (par exemple, « J'ai des besoins, et ils doivent être satisfaits » ou « C'est son devoir de satisfaire mes besoins. »;
- fait porter aux femmes ou à d'autres (à cause de leur identité de genre) la responsabilité de son insuccès en amour;
- ne croit pas nécessaire de demander le consentement d'autrui;
- déclare éprouver un sentiment persistant de solitude, avoir l'impression d'être coupé des autres et de n'être à sa place nulle part malgré ses interactions au travail, dans son cercle social et dans d'autres contextes;
- n'arrive pas à trouver un sentiment d'intimité dans ses relations avec des personnes du genre qui l'attire;
- montre une incapacité à maintenir des relations.

Notes d'encodage

- Ce facteur diffère des attitudes oppressives (Facteur 8); il concerne plutôt les croyances et attentes sexuelles (par exemple, le fait de considérer le sexe comme son dû) et les idées problématiques autour du consentement.
- Dans le cas des célibataires involontaires, les *incels*, si un individu n'a pas lui-même d'attentes problématiques, mais côtoie en ligne ou en personne des gens qui s'identifient comme des *incels*, il pourrait y avoir lieu de conclure à la présence du Facteur 15 : Adhésion à une culture hypermasculine. S'il a des attentes sexuelles problématiques, voire d'autres attitudes, croyances et valeurs oppressives, alors il faudra envisager le Facteur 16 et le Facteur 8.
- Quand vous utilisez l'Outil, vous devriez éviter de créer une connivence avec la personne ayant causé un préjudice si elle utilise des croyances problématiques pour

justifier ses actes et cherche à en obtenir une validation auprès de vous. Il est crucial de comprendre cette distinction, autrement vous risquez de discriminer contre la personne si le facteur est présent.

- Ce facteur n'a pas pour objet d'évaluer les habiletés interpersonnelles de la personne, bien qu'il est possible que celle-ci ait de la difficulté à reconnaître certains signaux intimes, comme ceux du flirt. Une personne peut avoir des habiletés sociales et interpersonnelles limitées sans entretenir des attentes sexuelles problématiques; et, inversement, une personne peut avoir de bonnes habiletés interpersonnelles, mais entretenir des attentes problématiques en matière sexuelle.
- Il est important de ne pas adopter une vision puritaine au moment d'évaluer ce facteur; évitez de juger les pratiques sexuelles de la personne. Par exemple, le fait qu'elle ait des rencontres sexuelles sans lendemain ou pratique la couchette ne devrait pas être considéré comme un facteur de risque. Cependant, si elle s'attend à ce que l'autre consente automatiquement au sexe ou à des actes sexuels ou, encore, si elle cherche à forcer autrui à adopter ce style de relations, alors il devient nécessaire d'évaluer ses attentes.
- Ce facteur dénote un manque de positivité sexuelle. Fait à noter, une vision positive de la sexualité est centrée sur la responsabilité, l'éthique et le consentement dans les relations sexuelles.

Bibliographie

Abbey, A. (2002). « Alcohol-related sexual assault: a common problem among college students », *Journal of Studies on Alcohol,* nº 14, pp. 118-128.

Abbey, A., et P. McAuslan. (2004). « A longitudinal examination of male college students' perpetration of sexual assault », *Journal of Consulting and Clinical Psychology,* vol. 72, nº 5, pp. 747-756.

Abbey, A., P. McAuslan et L. T. Ross (1998). « Sexual assault perpetration by college men: The role of alcohol, misperception of sexual intent, and sexual beliefs and experiences », *Journal of Social and Clinical Psychology,* vol. 17, nº 2, pp. 167-195.

Abbey, A., L. T. Ross, D. McDuffie et P. McAuslan (1996). « Alcohol and dating risk factors for sexual assault among college women », *Psychology of Women Quarterly,* vol. 20, nº 1, pp. 147-169.

Abbey, A., R. Wegner, J. Woerner, S. E. Pegram et J. Pierce (2014). « Review of survey and experimental research that examines the relationship between alcohol consumption and men's sexual aggression perpetration », *Trauma, Violence, & Abuse,* vol. 15, nº 4, pp. 265-282.

Abbey, A., T. Zawacki, P. O. Buck, A. M. Clinton, et P. McAuslan (2001). « Alcohol and sexual assault », *Alcohol Research & Health,* vol. 25, nº 1, pp. 43-51.

Aebi, M., M. Haynes, C. Bessler et G. Hasler (2022). « Associations of interpersonal trust with juvenile offending/conduct disorder, callous-unemotional traits, and criminal recidivism », *Scientific Reports,* vol. 12, nº 1, pp. 1-10.

Ajder, H., G. Patrini, F. Cavalli et L. Cullen (2019). *The state of deep fakes: Landscape, threats, and impact.* Deeptrace Labs.

Allen, E., B. Hubain, C. Hunt, S. Lucero et S. Stewart (2012). *Race matters: Implementing racial identity development theories into the classroom.* [Communication]. Annual Diversity Summit, University of Denver, Denver (Colorado), 9 au 11 mai.

Andrews, D. A., J. Bonta et S. J. Wormith (2000). *Level of Service/Case Management Inventory: LS/CMI.* Multi-Health Systems.

Beres, M. (2020). « Perspectives of rape-prevention educators on the role of consent in sexual violence prevention », *Sex Education,* vol. 20, nº 2, pp. 227-238.

Bloom, H., R. S. Eisen, N. Pollock et C. D. Webster (2000). *WRA-20, workplace risk assessment: A guide for evaluating violence potential, version 1.* Workplace Calm.

Boer, D. P., S. D. Hart, P. R. Kropp et C. D. Webster (1997). *Manual for the Sexual Violence Risk–20: Professional guidelines for assessing risk of sexual violence.* The Mental Health, Law, & Policy Institute.

Bonta, J., et D. A. Andrews (2017). *The psychology of criminal conduct.* Taylor et Francis.

Burczycka, M. (2020). *Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019,* Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités.

Butler, L. C., H. Lee et B. S. Fisher (2019). « Less safe in the ivory tower: Campus sexual assault policy in the Trump administration », *Victims & Offenders,* vol. 14, nº 8, pp. 979-996.

Carr, J. L. et K. M. VanDeusen (2002). « The relationship between family of origin violence and dating violence in college men », *Journal of Interpersonal Violence,* vol. 17, nº 6, pp. 630-646.

Carr, J. L. et K. M. VanDeusen (2004). « Risk Factors for male sexual aggression on college campuses », *Journal of Family Violence,* nº 19, pp. 279-289.

Chan, E. (2023). « Technology-facilitated gender-based violence, hate speech, and terrorism: A risk assessment on the rise of the incel rebellion in Canada », *Violence Against Women,* vol. 29, nº 9, pp. 1687–1718.

Cheever, J., et M. E. Eisenberg (2022). « Team sports and sexual violence: Examining perpetration by and victimization of adolescent males and females », *Journal of Interpersonal Violence,* vol. 37, nº 1-2, pp. 400-422.

Chesney, R., et D. Citron (2019). « Deep fakes: A looming challenge for privacy, democracy, and national security », *California Law Review,* nº 107, pp. 1753–1819.

Coleman, D. H., et M. A. Straus (1986). « Marital power, conflict, and violence in a nationally representative sample of American couples », *Violence and Victims,* vol. 1, nº 2, pp. 141–157.

Connell, R. W., et J. W. Messerschmidt (2005). « Hegemonic masculinity: Rethinking the concept », *Gender & Society,* vol. 19, nº 6, pp. 829-859.

Cooper, M. L. (1994). « Motivations for alcohol use among adolescents: Development and validation of a four-factor model », *Psychological Assessment,* vol. 6, nº 2, pp. 117–128.

Cooper, M. L., V. B. Agocha et M. S. Sheldon (2000). « A motivational perspective on risky behaviors: The role of personality and affect regulatory processes », *Journal of Personality,* vol. 68, nº 6, pp. 1059-1088.

Cotter, A., et L. Savage (2019). *Gender-based violence and unwanted sexual behaviour in Canada, 2018: Initial findings from the Survey of Safety in Public and Private Spaces.* Statistique Canada.

Coulter, R. W. S., C. Mair, E. Miller, J. R. Blosnich, D. D. Matthews et H. L. McCauley (2017). « Prevalence of past-year sexual assault victimization among undergraduate students: Exploring differences by and intersections of gender identity, sexual identity, and race/ethnicity », *Prevention Science*, vol. 18, nº 6, pp. 726–736.

Crenshaw, K. W. (2017). *On intersectionality: Essential writings.* The New Press.

Cyders, M. A. et G. T. Smith (2008). « Emotion-based dispositions to rash action: positive and negative urgency », *Psychological Bulletin,* vol. 134, nº 6, pp. 807–828.

Dadgardoust, L., A. M. Palermo, L. Harkins, J. Abracen et J. Looman (2022). « Comparing distorted cognitions among university students and individuals convicted of sexual offences », *Journal of Sexual Aggression,* vol. 28, nº 3, pp. 348-360.

Dalkey, N. C. (1969). « An experimental study of group opinion », *Futures,* vol. 1. nº 5, pp. 408-426.

Dank, M., P. Lachman, J. M. Zweig et J. Yahner (2014). « Dating violence experiences of lesbian, gay, bisexual, and transgender youth », *Journal of Youth and Adolescence,* vol. 43, nº 5, pp. 846-857.

Deckman, T., et C. N. DeWall (2011). « Negative urgency and risky sexual behaviors: A clarification of the relationship between impulsivity and risky sexual behavior », *Personality and Individual Differences,* vol 51, nº 5, pp. 674-678.

DeGue, S., et D. DiLillo (2004). « Understanding perpetrators of non-physical sexual coercion: Characteristics of those who cross the line », *Violence and Victims,* nº 19, pp. 673-688.

DeLong, S. M., L. M. Graham, E. P. Magee, S. Treves-Kagan, C. L. Gray, A. M. Mcclay, S. M. Zarnick, L. L. Kupper, R. J. Macy, O. S. Ashley, A. Pettifor, K. E. Moracco et S. L. Martin (2018). « Starting the conversation: Are campus sexual assault policies related to the prevalence of campus sexual assault? », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 33, nº 21, pp. 3315-3343.

Donohew, L., R. Zimmerman, P. S. Cupp, S. Novak, S. Colon et R. Abell (2000). « Sensation seeking, impulsive decision-making, and risky sex: Implications for risk-taking and design of interventions », *Personality and Individual Differences,* vol. 28, nº 6, pp. 1079-1091.

Douglas, K. S., et H. Belfrage (2015). « The structured professional judgment approach to violence risk assessment and management: Why it is useful, how to use it, and its empirical support », dans C. A. Pietz Et C. A. Mattson (dir.). *Violent offenders: Understanding and assessment*, Oxford University Press, pp. 360–383.

Dunn, S. (2020). *Technology-facilitated gender-based violence: An overview,* Centre for International Governance Innovation: Supporting a Safer Internet.

Dutton, M. A., et L. A. Goodman (2005). « Coercion in intimate partner violence: Toward a new conceptualization », *Sex Roles,* vol. 52, pp. 743-756.

Edwards, D. W., C. L. Scott, R. M. Yarvis, C. L. Paizis et M. S. Panizzon (2003). « Impulsiveness, impulsive aggression, personality disorder, and spousal violence », *Violence and Victims,* vol. 18, nº 1, pp. 3-14.

Edwards, K. E., et S. R. Jones (2009). « "Putting my man face on" : A grounded theory of college men's gender identity development », *Journal of College Student Development,* nº 50, pp. 210–228.

Fédération Canadienne des Étudiantes et Étudiants–Ontario (2015). *La violence sexuelle sur les campus,* [fiche d'information]. En ligne : https://cfsontario.ca/wp-content/uploads/2017/07/Sexual-Assault-Factsheet-FR.pdf.

Femmes et Égalité des genres Canada (2021). *Qu'est-ce que la violence fondée sur le sexe?*, gouvernement du Canada. En ligne : https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/violence-fondee-sexe/a-propos-violence-fondee-sexe.html.

Fenner, L. (2017). « Sexual consent as a scientific subject: A literature review », *American Journal of Sexuality Education,* vol. 12, n° 4, pp. 451-471.

Fisher, B. S., F. T. Cullen et M. G. Turner (2000). *The sexual victimization of college women* (Report No. NCJ 182369), Bureau of Justice Statistics, US Department of Justice.

Flack Jr., W. F., B. E. Hansen, A. B. Hopper, L. A. Bryant, K. W. Lang, A. A. Massa et J. E. Whalen (2016). « Some types of hookups may be riskier than others for campus sexual assault », *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy,* vol. 8, n° 4, p. 413.

Flood, M. (2006). « Changing men: Best practice in sexual violence education », *Women Against Violence: An Australian Feminist Journal,* n° 18, pp. 26-36.

Francis, M., J. Giesbrecht, K. Henry et J. Turgeon (2019). « Reimagining gender and sexual violence education from the margins to the centre », *Feral Feminisms: Critical Interventions in Rape Culture,* vol. 11, n° 8, pp. 13-29.

Garcia, J. R., C. Reiber, S. G. Massey et A. M. Merriwether (2012). « Sexual hookup culture: A review », *Review of General Psychology,* vol. 16, n° 2, pp. 161-176.

Gidycz, C. A., J. B. Warkentin et L. M. Orchowski (2007). « Predictors of perpetration of verbal, physical, and sexual violence: A prospective analysis of college men », *Psychology of Men et Masculinity,* vol. 8, n° 2, p. 79.

Goodman, P. (1962). *The community of scholars,* Penguin Random House.

Grant, J., et F. MacDonald 2020). « The “alt-right”, toxic masculinity and violence », dans F. Macdonald et A. Z. Dobrowolsky (dir.). *Turbulent Times, Transformational Possibilities,* University of Toronto Press, pp. 368-388.

Griner, S. B., C. A. Vamos, E. L. Thompson, R. Logan, C. Vázquez-Otero et E. M. Daley (2020). « The intersection of gender identity and violence: Victimization experienced by transgender college students », *Journal of Interpersonal Violence,* vol. 35, n° 23-24, pp. 5704-5725.

Haag, A. M., A. Boyes, J. Cheng, A. Macneil et R. Wirove (2016). « An introduction to the issues of cross-cultural assessment inspired by Ewert v Canada », *Journal of Threat Assessment and Management,* vol. 3, n° 2, pp. 65–75.

Hamberger L. K., et J. E. Hastings (1991). « Personality correlates of men who batter and nonviolent men: Some continuities and discontinuities », *Journal of Family Violence,* n° 6, pp. 131-147.

Hamberger, L. K., S. E. Larsen et A. Lehrner (2017). « Coercive control in intimate partner violence », *Aggression and Violent Behavior,* n° 37, pp. 1-11.

Hanson, R. K. (2009). « The psychological assessment of risk for crime and violence », *Canadian Psychology,* vol. 50, n° 3, pp. 172–182.

Hanson, R. K., et M. T. Bussière (1998). « Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism studies », *Journal of Consulting & Clinical Psychology,* vol. 66, n° 2, pp. 348.

Hanson, R. K., R. Gizzarelli et H. Scott (1994). « The attitudes of incest offenders: Sexual entitlement and acceptance of sex with children », *Criminal Justice and Behavior,* vol. 21, n° 2, pp. 187-202.

Hanson, R. K., A. J. R. Harris, E. Letourneau, L. M. Helmus et D. Thornton (2018). Reductions in risk based on time offense free in the community: Once a sex offender, not always a sex offender. *Psychology, Public Policy, and Law,* vol. 24, n° 1, pp. 48-63.

Hanson, R. K., A. J. R. Harris, T.-L. Scott et L. Helmus (2007). *Évaluation du risque chez les délinquants sexuels soumis à une surveillance dans la collectivité : le Projet de surveillance dynamique* (Recherche sur les questions correctionnelles : Rapport pour spécialistes n° 2007-05), Sécurité publique Canada.

Hanson, R. K., et K. E. Morton-Bourgon (2004). *Les prédicteurs de la récidive sexuelle : une méta-analyse à jour* (Recherche sur les questions correctionnelles : Rapport pour spécialistes n° 2004-02), Sécurité publique et Protection civile Canada.

Hanson, R. K., et K. E. Morton-Bourgon (2009). « The accuracy of recidivism risk assessments for sexual offenders: A meta-analysis of 118 prediction studies », *Psychological Assessment,* vol. 21, n° 1, pp. 1–21.

Hare, R. D. (2002). « Psychopathy and risk for recidivism and violence », dans N. S. Grey, J. M. Laing et L. Noaks (dir.). *Criminal Justice, Mental Health, and the Politics of Risk,* Routledge, pp. 27-47.

Hare, R. D. (2003). *The Hare Psychopathy Checklist-Revised,* 2nd edition, Multi-Health Systems.

Harper, S. R., et F. Harris III. (2010). *College men and masculinities: Theory, research, and implications for practice,* Jossey-Bass/Wiley.

Harris, A., A. Phenix, R. K. Hanson et D. Thornton (2003). *Statique-99R — Règles de cotation révisées — 2003,* Solliciteur général du Canada.

Harris, K. L., M. Mcfarlane et V. Wieskamp (2020). « The promise and peril of agency as motion: A feminist new materialist approach to sexual violence and sexual harassment », *Organization,* vol. 27, nº 5, pp. 660-679.

Hart, S. D., P. R. Kropp, D. R. Laws, J. Klaver, C. Logan et K. A. Watt (2003). *The Risk for Sexual Violence Protocol (RSVP): Structured professional guidelines for assessing risk of sexual violence,* Mental Health, Law, and Policy Institute, Simon Fraser University.

Hegel, J., K. D. Pelletier et M. E. Olver (2022). « Predictive properties of the Ontario Domestic Assault Risk Assessment (ODARA) in a northern Canadian prairie sample », *Criminal Justice and Behavior,* vol. 49, nº 3, pp. 411-431.

Helmus, L., R. K. Hanson, K. M. Babchishin et R. E. Mann (2013). « Attitudes supportive of sexual offending predict recidivism: A meta-analysis », *Trauma, Violence, & Abuse,* vol. 14, nº 1, pp. 34-53.

Helmus, L. M. (2018). « Sex offender risk assessment: Where are we and where are we going? », *Current Psychiatry Reports,* vol. 20, nº 6, article 46.

Hills, P. J., M. Pleva, E. Seib et T. Cole (2021). « Understanding how university students use perceptions of consent, wantedness, and pleasure in labeling rape », *Archives of Sexual Behavior,* nº 50, pp. 247-262.

Hilton, N. Z. (2021). *Domestic violence risk assessment: Tools for effective prediction and management* (2nd ed.), American Psychological Association.

Hilton, N. Z., et D. L. Radatz (2018). « The criminogenic and non-criminogenic treatment needs of intimate partner violence offenders », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology,* vol. 62, nº 11, pp. 3247-3259.

Hilton, N. Z., A. W. Eke, S. Kim et E. Ham (2023). « Coercive control in police reports of intimate partner violence: Conceptual definition and association with recidivism », *Psychology of Violence,* vol. 13, nº 4, pp. 277–285.

Hogan, N. R., et M. E. Olver (2019). « Static and dynamic assessment of violence risk among discharged forensic patients », *Criminal Justice and Behavior,* vol. 46, nº 7, pp. 923-938.

Hovick, S. R., et N. Silver (2019). « "Consent is sexy": A poster campaign using sex-positive images and messages to increase dyadic sexual communication », *Journal of American College Health,* vol. 67, nº 8, pp. 817-824.

Hudson-Flege, M. D., H. M. Grover, M. H. Meçe, A. K. Ramos et M. P. Thompson (2020). « Empathy as a moderator of sexual violence perpetration risk factors among college men », *Journal of American College Health,* vol. 68, nº 2, pp. 139-147.

Humphrey, S. E., et A. S. Kahn (2000). « Fraternities, athletic teams, and rape: Importance of identification with a risky group », *Journal of Interpersonal Violence,* vol. 15, nº 12, pp. 1313-1322.

Hunt, S. (2016). *Decolonizing the roots of rape culture: Reflections on consent, sexual violence and university campuses,* [Communication], The Power of Our Collective Voices: Changing the Conversation on Sexual Violence at Post-Secondary Institutions, Vancouver (Colombie-Britannique), 30 septembre et 1er octobre.

Hutcheson, S. (2020). « Sexual violence, representation, and racialized identities: Implications for International Students », *Education & Law Journal,* vol. 29, nº 2, pp. 191-221.

James, D., et H. Warren-Forward (2015). « Research methods for formal consensus development », *Nurse Researcher,* vol. 22, nº 3, pp. 35–40.

Jeffrey, N. K., C. Y. Senn, M. A. Krieger et A. Forrest (2022). « Sexual violence among postsecondary students: No evidence that a low response rate biases victimization or perpetration rates in a well-designed climate survey », *Journal of Evidence-Based Social Work,* vol. 19, nº 5, pp. 537-556.

Jeffrey, N. K., C. Y. Senn, M. A. Krieger et A. Forrest (2023). « The scope, nature, and impact of sexual violence among students from a Canadian university: A random sample study », *Canadian Journal of Behavioural Science,* vol. 55, nº 2, pp. 100–112.

Johnson, A. G. (2006). *Power, privilege and difference* (2nd ed.), McGraw-Hill.

Jones, J., et D. Hunter (1995). « Consensus methods for medical and health services research », *British Medical Journal,* nº 311, p. 376.

Jung, S., et M. L. Thomas (2022). « A compendium of risk and needs tools for assessing male youths at-risk to and/or who have engaged in sexually abusive behaviors », *Sexual Offending: Theory, Research, and Prevention,* n° 17, pp. 1-28.

Kanin, E. J. (1985). « Date rapists: Differential sexual socialization and relative deprivation », *Archives of Sexual Behavior,* n° 14, pp. 219-231.

Khan, F., C. J. Rowe et R. Bidgood (2019). *Le courage d'agir : élaborer un cadre national pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe dans les établissements d'enseignement postsecondaire,* Possibility Seeds.

Kilimnik, C. D., et T. P. Humphreys (2018). « Understanding sexual consent and nonconsensual sexual experiences in undergraduate women: The role of identification and rape myth acceptance », *Canadian Journal of Human Sexuality,* vol. 27, n° 3, pp. 195-206.

Kimmel M. (2008). *Guyland: The perilous world where boys become men,* HarperCollins Publishers.

Kimonis, E. R., P. J. Kennealy et N. Goulter (2016). « Does the self-report inventory of callous-unemotional traits predict recidivism? », *Psychological Assessment,* vol. 28, n° 12, 1616.

Koss, M. P., et J. A. Gaines (1993). « The prediction of sexual aggression by alcohol use, athletic participation, and fraternity affiliation », *Journal of Interpersonal Violence,* vol. 8, n° 1, pp. 94-108.

Koss, M. P., C. A. Gidycz et N. Wisniewski (1987). « The scope of rape: incidence and prevalence of sexual aggression and victimization in a national sample of higher education students », *Journal of Consulting and Clinical Psychology,* vol. 55, n° 2, p. 162.

Krebs, C. P., C. H. Lindquist, T. D. Warner, B. F. Fisher et S. L. Martin (2007). *The campus sexual assault (CSA) study* (NCJRS Document No. 221153), National Institute of Justice.

Krebs, C. P., C. H. Lindquist, T. D. Warner, B. F. Fisher et S. L. Martin (2009). « The differential risk factors of physically forced and alcohol-or other drug-enabled sexual assault among university women », *Violence and Victims,* vol. 24, n° 3, pp. 302-321.

Krivoshey, M. S., R. Adkins, R. Hayes, J. M. Nemeth et E. G. Klein (2013). « Sexual assault reporting procedures at Ohio colleges », *Journal of American College Health,* vol. 61, nº 3, pp. 142-147.

Kropp, P. R., S. D. Hart, C. W. Webster et D. Eaves (1995). *Manual for the spousal assault risk assessment guide* (2nd ed.), British Columbia Institute on Family Violence.

Kwong Caputo, J.J. (2013). *Undergraduate research and metropolitan commuter university student involvement: Exploring the narratives of five female undergraduate students* (Paper No. 1006), [dissertation doctorale, Portland State University], PDX Scholar Dissertations and Theses.

Lawyer, S., H. Resnick, V. Bakanic, T. Burkett et D. Kilpatrick (2010). « Forcible, drug-facilitated, and incapacitated rape and sexual assault among undergraduate women », *Journal of American College Health,* vol. 58, nº 5, pp. 453–460.

Lee, C., et J. S. Wong (2019). « A safe place to learn? Examining sexual assault policies at Canadian public universities », *Studies in Higher Education,* vol. 44, nº 3, pp. 432-445.

Loh, C., C. A. Gidycz, T. R. Lobo, et R. Luthra (2005). « A prospective analysis of sexual assault perpetration: Risk factors related to perpetrator characteristics », *Journal of Interpersonal Violence,* nº 20, pp. 1325–1348.

Maguire, D., et D. Morris (2018). *Homeward Bound: Defining, understanding and aiding 'commuter students',* Higher Education Policy Institute.

Malamuth, N. M., R. V. Lamade, M. P. Koss, E. Lopez, C. Seaman et R. Prentky (2021). « Factors predictive of sexual violence: Testing the four pillars of the Confluence Model in a large diverse sample of college men ». *Aggressive Behavior,* vol. 47, nº 4, pp. 405-420.

Mann, R. E., R. K. Hanson et D. Thornton (2010). « Assessing risk for sexual recidivism: Some proposals on the nature of psychologically meaningful risk factors », *Sexual Abuse,* vol. 22, nº 2, pp. 191-217.

McGowan, B. L., D. Tillapaugh et F. Harris III (2019). « Considerations of student development in men and masculinities work », dans D. Tillapaugh et B. L. McGowan (dir.). *Men and masculinities: Theoretical foundations and promising practices for supporting college men's development,* Stylus, pp. 38–56.

Mckay White, R., et D. Fjellner (2022). « The prevalence of economic abuse among intimate partners in Alberta », *SAGE Open,* vol. 12, nº 1, pp. 1-13.

McMillan, D. W., et D. M. Chavis (1986). « Sense of community: A definition and theory », *Journal of Community Psychology,* vol. 14, nº 1, pp. 6-23.

Mellins, C. A., K. Walsh, A. L. Sarvet, M. Wall, L. Gilbert, J. S. Santelli et J. S. Hirsch (2017). « Sexual assault incidents among college undergraduates: Prevalence and factors associated with risk », *PLoS One,* vol. 12, nº 11, pp. 1-23.

Messerschmidt, J. W. (2019). « The salience of hegemonic masculinity », *Men and Masculinities,* vol. 22, nº 1, pp. 85–91.

Miller, S. L., et S. L. Brodsky (2011). « Risky business: addressing the consequences of predicting violence », *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law,* vol. 39, nº 3, pp. 396–401.

Mills, J. F., D. G. Kroner, et R. D. Morgan (2011). *Clinician's guide to violence risk assessment,* Guilford Press.

Milner, R. J., et S. D. Webster (2005). « Identifying schemas in child molesters, rapists, and violent offenders », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment,* nº 17, pp. 425-439.

Moffitt, T. E., A. Caspi, M. Rutter et P. A. Silva (2001). *Sex differences in antisocial behaviour: Conduct disorder, delinquency, and violence in the Dunedin Longitudinal Study,* Cambridge University Press.

Mosher, D. L., et R. D. Anderson (1986). « Macho personality, sexual aggression, and reactions to guided imagery of realistic rape », *Journal of Research in Personality,* vol. 20, nº 1, pp. 77-94.

Moylan, C. A., et M. Javorka (2020). « Widening the lens: An ecological review of campus sexual assault », *Trauma, Violence, & Abuse,* vol. 21, nº 1, pp. 179-192.

Murnen, S. K., et M. H. Kohlman (2007). « Athletic participation, fraternity membership, and sexual aggression among college men: A meta-analytic review », *Sex Roles,* nº 57, pp. 145-157.

Nakamura, L. (2019). « Gender and race in the gaming world », dans M. Graham et W. H. Dutton (dir.). *Society and the internet: How networks of information and communication are changing our lives,* Oxford University Press, pp. 127-145.

National Institute of Justice (2018). *Most Victims Know Their Attacker* [fiche d'information]. En ligne : https://nij.ojp.gov/topics/articles/most-victims-know-their-attacker.

Norris, J., P. S. Nurius et T. L. Graham (1999). « When a date changes from fun to dangerous: Factors affecting women's ability to distinguish », *Violence Against Women,* vol. 5, nº 3, pp. 230-250.

O'connor, K. W., M. Drouin et T. Niedermeyer (2021). « How do age, sex, political orientation, religiosity, and sexism affect perceptions of sex assault/harassment allegations? », *Sexuality & Culture,* vol. 25, nº 5, pp. 1605-1619.

Olver, M. E., J. N. Sowden, D. A. Kingston, T. P. Nicholaichuk, A. Gordon, S. M. Beggs Christofferson et S. C. P. Wong (2018). « Predictive accuracy of violence risk scale—sexual offender version risk and change scores in treated Canadian Aboriginal and non-Aboriginal sexual offenders », *Sexual Abuse,* vol. 30, nº 3, pp. 254–275.

Ortiz, R. (2019). « Explicit, voluntary, and conscious: assessment of the importance of adopting an affirmative consent definition for sexual assault prevention programming on college campuses », *Journal of Health Communication,* vol. 24, nº 9, pp. 728-735.

Patel, U., et R. Roesch (2018). « Campus sexual assault: examination of policy and research », Journal of Aggression, *Conflict and Peace Research,* vol. 10, nº 2, pp. 103-111.

Phenix, A., L. Helmus et R. K. Hanson (2016). *Statique-99R et Statique-2002R — cahier des évaluateurs,* Solliciteur général du Canada.

Piquero, R. A. (2017) « "No remorse, no repent" : Linking lack of remorse to criminal offending in a sample of serious adolescent offenders » *Justice Quarterly,* vol. 34, nº 2, pp. 350-376.

Prentky, R. A., R. A. Knight, A. F. Lee et D. D. Cerce (1995). « Predictive validity of lifestyle Impulsivité for rapists », *Criminal Justice and Behavior,* vol. 22, nº 2, pp. 106-128.

Ptacek, J. (1999). *Battered women in the courtroom: The power of judicial responses,* Northeastern University Press.

Quinsey, V. L., G. T. Harris, M. E. Rice et C. A. Cormier (2006). *Violent offenders: Appraising and managing risk,* American Psychological Association.

Quinsey, V. L., G. B. Jones, A. S. Book et K. N. Barr (2006). « The dynamic prediction of antisocial behavior among forensic psychiatric patients: A prospective field study », *Journal of Interpersonal Violence,* vol. 21, n° 12, pp. 1539-1565.

Radimer, S., et H. Rowan-Kenyon (2019). « Undergraduate men's alcohol consumption: Masculine norms, ethnic identity, and social dominance orientation », *Journal of College Student Development,* vol. 60, n° 1, pp. 1-16.

Reuter, T. R., M. E. Newcomb, S. W. Whitton et B. Mustanski (2017). « Intimate partner violence victimization in LGBT young adults: Demographic differences and associations with health behaviors », *Psychology of Violence,* vol. 7, n° 1, pp. 101–109.

Rico, K., J. Mendoza, L. Anderson, L. Robertson, S. Wolgemuth, A. Cook, C. Avelar, E. Hagen et C. Rentschler (2021). *Supporting the whole campus community: Working with people who have caused harm*, Possibility Seeds' Courage to Act: Addressing and Preventing Gender-Based Violence at Post-Secondary Institutions in Canada.

Robbins, R. N., et A. Bryan (2004). « Relationships between future orientation, impulsive sensation seeking, and risk behavior among adjudicated adolescents », *Journal of Adolescent Research,* vol. 19, n° 4, pp. 428-445.

Rollero, C., N. Moyano et M. Roccato (2023). « The role of sexual consent and past non-consensual sexual experiences on rape supportive attitudes in a heterosexual community sample », *Sexuality & Culture,* n° 27, pp. 1-17.

Schafer, J., R. Caetano et C. B. Cunradi (2004). « A path model of risk factors for intimate partner violence among couples in the United States », *Journal of Interpersonal Violence,* vol. 19, n° 2, pp. 127-142.

Schumacher, J. A., S. Feldbau-Kohn, A. M. S. Slep et R. E. Heyman (2001). « Risk factors for male-to-female partner physical abuse », *Aggression and Violent Behavior,* vol. 6, n° 2-3, pp. 281-352.

Scott-Samuel, A., D. Stanistreet et P. Crawshaw (2009). « Hegemonic masculinity, structural violence and health inequities », *Critical Public Health,* vol. 19, n° 3-4, pp. 287–292.

Seabrook, R. C., L. M. Ward et S. Giaccardi (2018). « Why is fraternity membership associated with sexual assault? Exploring the roles of conformity to masculine norms, pressure to uphold masculinity, and objectification of women », *Psychology of Men & Masculinity*, vol. 19, nº 1, p. 3.

Setia, A., et S. An (2022). « Victim vs. survivor: the effect of labels and consensual sexual behaviour on observers' perceptions of sexual assault », *Journal of Sexual Aggression,* vol. 28, nº 1, pp. 103-118.

Singh, J. P. (2012). « The history, development, and testing of forensic assessment tools », dans E. L. Grigorenko (dir.). *Handbook of juvenile forensic psychology and psychiatry,* Springer, pp. 215-226.

Sinha, M. (2013). *Re-versing the social gaze: Sexual violence, law and gender,* [dissertation doctorale], Université Jawaharlal Nehru.

Spencer, C. M., S. M. Stith et B. Cafferky (2019). « Risk markers for physical intimate partner violence victimization: A meta-analysis », *Aggression and Violent Behavior,* nº 44, pp. 8-17.

Stander, V. A., C. J. Thomsen, L. L. Merrill et J. S. Milner (2018). « Longitudinal prediction of sexual harassment and sexual assault by male enlisted Navy personnel », *Military Psychology,* vol. 30, nº 3, pp. 229-239.

Steele, B., M. Martin, A. Yakubovich, D. K. Humphreys et E. Nye (2022). « Risk and protective factors for men's sexual violence against women at higher education institutions: A systematic and meta-analytic review of the longitudinal evidence », *Trauma, Violence, & Abuse,* vol. 23, nº 3, pp. 716-732.

Steele, D. W., S. J. Becker, K. J. Danko, E. M. Balk, G. P. Adam, I. J. Saldanha et T. A. Trikalinos (2020). « Brief behavioral interventions for substance use in adolescents: a meta-analysis », *Pediatrics,* vol. 146, nº 4, pp. 1-11.

Stotzer, R. L., et D. Maccartney (2016). « The role of institutional factors on on-campus reported rape prevalence ». *Journal of Interpersonal Violence,* vol. 31, nº 16, pp. 2687-2707.

Testa, M., et M. J. Cleveland (2017). « Does alcohol contribute to college men's sexual assault perpetration? Between- and within-person effects over five semesters », *Journal of Studies on Alcohol and Drugs,* vol. 78, nº 1, pp. 5-13.

Testa, M., et M. J. Cleveland (2017). « It depends on how you look at it: The role of alcohol in men's sexual aggression perpetration », *Journal of Studies on Alcohol and Drugs,* vol. 78, nº 1, pp. 18-19.

Testa, M., et K. A. Parks (1996). « The role of women's alcohol consumption in sexual victimization », *Aggression and Violent Behavior,* vol. 1, nº 3, pp. 217-234.

Thomasen, K., et S. Dunn (2021). « Reasonable expectations of privacy in an era of drones and deepfakes: Expanding the Supreme Court of Canada's decision in R v Jarvis », dans J. Bailey, A. Flynn et N. Henry (dir.). *The Emerald International Handbook of Technology-Facilitated Violence and Abuse,* Emerald Publishing Limited, pp. 555-576.

Thompson, M. P., et D. J. Morrison (2013). « Prospective predictors of technology-based sexual coercion by college males », *Psychology of Violence,* vol. 3, nº 3, pp. 233-246.

Thompson, M. P., J. B. Kingree, H. Zinzow et K. Swartout (2015). « Time-varying risk factors and sexual aggression perpetration among male college students », *Journal of Adolescent Health,* vol. 57, nº 6, pp. 637-642.

Thompson, M. P., K. M. Swartout et M. P. Koss (2013). « Trajectories and predictors of sexually aggressive behaviors during emerging adulthood », *Psychology of Violence,* vol. 3, nº 3, pp. 247–259.

Tillapaugh, D. (2023). « Individual and systemic impacts of hegemonic masculinity on college men sexual violence peer educators », *Journal of College Student Development,* vol. 64, nº 2, 123-139.

Tyler, K. A., R. M. Schmitz et S. A. Adams (2017). « Alcohol expectancy, drinking behavior, and sexual victimization among female and male college students », *Journal of Interpersonal Violence,* vol. 32, nº 15, pp. 2298-2322.

Van Brunt, B., A. Murphy et M. E. O'Toole (2015). « The dirty dozen: Twelve risk factors for sexual violence on college campuses (DD-12) », *Violence and Gender,* vol. 2, nº 3, pp. 145-160.

Van der Put, C. E., J. Gubbels et M. Assink (2019). « Predicting domestic violence: A meta-analysis on the predictive validity of risk assessment tools », *Aggression and Violent Behavior,* nº 47, pp. 100-116.

Vasconcelos, M., E. Viding, C. L. Sebastian, S. Faria, P. R. Almeida, Ó. F. Gonçalves et A. Seara-Cardoso (2021). « Callous-unemotional traits moderate anticipated guilt and wrongness judgments to everyday moral transgressions in adolescents », *Frontiers in Psychiatry,* nº 12, pp. 1-11.

Vega, V., et N. M. Malamuth (2007). « Predicting sexual aggression: The role of pornography in the context of general and specific risk factors », *Aggressive Behavior,* nº 33, pp. 104–117.

Wagner, S. A., S. Vogt et R. Kabst (2016). « How IT and social change facilitates public participation: a stakeholder-oriented approach », *Government Information Quarterly,* vol. 33, nº 3, pp. 435-443.

Webster, C. D., et M. A. Jackson (dir.) (1997). *Impulsivity: theory, assessment, and treatment,* Guilford Press.

White, J. W., et P. H. Smith (2004). « Sexual assault perpetration and reperpetration: From adolescence to young adulthood », *Criminal Justice and Behavior,* vol. 31, no 2, pp. 182-202.

White, S. G. et J. R. Meloy (2010). *The WAVR-21: A structured professional guide for the workplace assessment of violence risk* (2nd ed.), Specialized Training Services, Inc.

Whiteside, S. P., et D. R. Lynam (2001). « The five factor model and Impulsivity: Using a structural model of personality to understand Impulsivity », *Personality and Individual Differences,* vol. 30, nº 4, pp. 669-689.

Yescavage, K. (1999). « Teaching women a lesson: Sexually aggressive and sexually nonaggressive men's perceptions of acquaintance and date rape », *Violence Against Women,* vol. 5, nº 7, pp. 796-812.

Zaleski, K. L., K. K. Gundersen, J. Baes, E. Estupinian et A. Vergara (2016). « Exploring rape culture in social media forums », *Computers in Human Behavior,* nº 63, pp. 922–927.

Zapolski, T. C., M. A. Cyders et G. T. Smith (2009). « Positive urgency predicts illegal drug use and risky sexual behavior », *Psychology of Addictive Behaviors,* vol. 23, nº 2, p. 348.

Zapp, D., R. Buelow, L. Soutiea, A. Berkowitz et W. DeJong (2021). « Exploring the potential campus-level impact of online universal sexual assault prevention education », *Journal of Interpersonal Violence,* vol. 36, nº 5-6, pp. 2324-2345.

Zawacki, T., A. Abbey, P. O. Buck, P. Mcauslan et A. M. Clinton-Sherrod (2003). « Perpetrators of alcohol-involved sexual assaults: How do they differ from other sexual assault perpetrators and nonperpetrators? », *Aggressive Behavior,* vol. 29, n° 4, pp. 366-380.

Zhong, L. R., M. R. Kebbell et J. L. Webster (2020). « An exploratory study of technology-facilitated sexual violence in online romantic interactions: Can the internet's toxic disinhibition exacerbate sexual aggression? », *Computers in Human Behavior,* n° 108, pp. 106-314.

Zinzow, H. M., et M. Thompson (2015). « A longitudinal study of risk factors for repeated sexual coercion and assault in US college men », *Archives of Sexual Behavior,* n° 44, pp. 213-222.

Zinzow, H. M., et M. Thompson (2015). « Factors associated with use of verbally coercive, incapacitated, and forcible sexual assault tactics in a longitudinal study of college men », *Aggressive Behavior,* vol. 41, n° 1, pp. 34-43.

Zuckerman, M. (2007). « Sensation seeking and risk », dans M. Zuckerman. Sensation seeking and risky behavior, *American Psychological Association,* pp. 51-72.

Annexe A : Feuille de travail

Outil d'évaluation du risque pour la communauté : feuille de travail

Remarque: P = présent | ? = certains signes | NP = absent

Données d'identification du cas

Sources d'information

Inscrire ici les sources utilisées pour remplir la feuille de travail (par exemple, entrevue avec la personne survivante, entrevue avec le ou la responsable des stages, entrevue avec l'étudiante ou l'étudiant ayant causé un préjudice, revue des inconduites inscrites à son dossier scolaire, examen du dossier de ses activités hors programme). Préciser également les sources qu'il n'a PAS été possible d'inclure (par exemple, entrevue avec l'étudiante ou l'étudiant ayant causé un préjudice, son casier judiciaire [si on sait qu'il en existe un], notes du centre d'aide psychosociale de l'université).

Responsable et date de l'évaluation

Inscrire le nom et le titre de la ou des personnes ayant rempli la feuille de travail, puis lister leurs compétences pertinentes.

Risque et formulation du cas

Considérant l'ensemble des facteurs et votre savoir-faire, évaluer le risque et formuler des recommandations quant aux interventions requises, aux stratégies de gestion de cas à adopter ou aux décisions à prendre.

POSSIBILITY SEEDS

Outil d'évaluation du risque pour la communauté : feuille de travail

Remarque: P = présent | ? = certains signes | NP = absent

Facteur	P, ?, NP	Justification
Facteurs qui concernent la personne survivante		
1. Identités marginalisées		
2. Obstacles systémiques rencontrés par les personnes survivantes (expériences de la marginalité)		
Facteurs qui concernent la communauté		
3. Culture étudiante sur le campus		
4. Climat de vie et d'apprentissage postsecondaire		
5. Politiques et ressources en matière de violence genrée ou à caractère sexuel		
Facteurs qui concernent l'incidence de la violence genrée ou à caractère sexuel		
6. Consommation d'alcool ou d'autres substances psychoactives		
7. Nature de la relation entre la personne survivante et celle qui a commis le préjudice		

POSSIBILITY SEEDS

Outil d'évaluation du risque pour la communauté : feuille de travail

Remarque: P = présent | ? = certains signes | NP = absent

Facteur	P, ?, NP	Justification
Facteurs qui concernent la personne ayant causé un préjudice		
8. Attitudes, croyances et valeurs oppressives au sujet des femmes		
9. Préoccupations sexuelles		
10. Antécédents de passage à l'acte		
11. Impulsivité		
12. Mépris total		
13. Usage du contrôle et de la coercition		
14. Comportement antisocial		
15. Adhésion à une culture hypermasculine		
16. Attentes et croyances problématiques en matière sexuelle		

Annexe B : Pourquoi élaborer une nouvelle approche d'évaluation du risque en matière de violence genrée ou à caractère sexuel

L'objet du présent projet est d'élaborer un outil d'évaluation du risque pour la communauté qui soit calibré spécifiquement pour la violence genrée ou à caractère sexuel en milieu postsecondaire. Considérant les recherches abondantes qui ont déjà été effectuées concernant l'évaluation du risque de violence, nous avons d'abord réalisé une analyse complète des outils existants, publiés ou non, afin de jauger leur pertinence pour le milieu postsecondaire. Nous avons trouvé dans la documentation de solides preuves empiriques confirmant la capacité de nombreux outils à prédire la violence, la violence entre partenaires intimes et les récidives sexuelles chez les individus aux prises avec la justice. Cependant, nous avons trouvé que ces outils présentaient une utilité limitée hors du cadre judiciaire ou correctionnel (notamment les campus).

On trouvera dans cette annexe une définition générale de la notion de risque. Nous y expliquons aussi pourquoi les outils confirmés de prédiction de la violence sont probablement inadéquats pour les établissements d'enseignement postsecondaire souhaitant établir la probabilité qu'une personne commette de la violence genrée ou à caractère sexuel sur un campus.

Définir ce qui constitue un risque

On définit généralement le risque comme la possibilité qu'un événement se produise ou non à l'avenir. Cet événement peut inclure, entre autres, un acte commis par un être humain, un phénomène naturel ou un préjudice nous touchant.

Différentes méthodes peuvent être utilisées afin de délinéer un risque de façon très précise. Par exemple, un risque peut être exprimé comme une probabilité (par exemple, la probabilité de précipitations dans les prévisions météorologiques) ou par une cote, selon une échelle allant de faible à élevé — voire jusqu'à très élevé (par exemple, dans l'industrie de l'assurance, une cote de risque élevée fait augmenter les primes que doivent payer les jeunes automobilistes). Au quotidien, la plupart des gens sont déjà exposés à de telles formes de communication du risque.

La communication du risque, que ce soit sous forme de probabilité ou de cote ou, encore, par une méthode comme les évaluations, demande que l'on connaisse les facteurs susceptibles d'augmenter ou réduire le risque qu'un événement se produise. Ces « facteurs de risque » sont associés à une conduite ou à un événement d'intérêt; ils servent de fondement aux évaluations du risque. Dans le domaine juridique, on recommande fortement d'utiliser une mesure ou un outil structuré d'évaluation intégrant des facteurs de risque pour établir dans quelle mesure un individu risque de récidiver (Hanson, 2009). Chercheurs et chercheuses sont unanimes à dénoncer l'utilisation d'approches non structurées (qui se fondent sur l'expérience ou l'intuition plutôt qu'un outil) à cette fin; car en plus d'être inadéquates (Helmus, 2018), elles tiennent rarement compte des facteurs de risque validés par la recherche.

Qui plus est, l'évaluation du risque peut devenir une occasion de réduire les comportements dommageables. Cette idée s'appuie globalement sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité — ou modèle RBR (Bonta et Andrews, 2017). Selon ce modèle, pour réduire au maximum les préjudices futurs, il est nécessaire d'augmenter les services (traitement et supervision) aux individus qui présentent un risque élevé de récidive violente (principe du risque); de cibler les interventions et de surveiller les besoins criminogènes, à savoir les facteurs de risque associés à des comportements criminels (principe du besoin); ainsi que d'adapter les interventions à l'individu (principe de réceptivité). Le principe du risque demande conséquemment qu'on emploie un outil d'évaluation du risque, conviennent les chercheurs et chercheuses.

En plus d'être conforme au modèle RBR, l'utilisation d'une approche d'évaluation structurée réduit considérablement la subjectivité et écarte d'emblée les intuitions, lesquelles sont aisément influencées par nos biais et attitudes, voire par des croyances erronées (voir Miller et Brodsky, 2011). Dans le contexte postsecondaire, il est nécessaire, pour la sécurité de la communauté et des personnes survivantes, de prendre certaines décisions tout en respectant le droit à l'équité procédurale de la personne qui a causé un préjudice et se voit aux prises avec une procédure judiciaire. Afin d'établir un juste équilibre entre ces intérêts divergents, on doit pouvoir s'appuyer sur une approche structurée, fiable et, surtout, objective au moment d'évaluer le risque que l'individu mis en cause pourrait poser pour la sécurité du campus. Ainsi, on s'assure que les décisions prises ne sont pas arbitraires.

Besoin d'un outil non judiciaire d'évaluation du risque de violence à caractère sexuel

Suivant notre examen des outils existants d'évaluation du risque, nous avons regroupé ceux-ci en trois catégories, selon qu'ils aient pour but de prédire le risque de violence sexuelle, le risque de violence entre partenaires intimes ou la conduite générale — violente ou non. La plupart de ces outils ont été conçus pour une utilisation avec des adultes ayant des démêlés avec la justice; ils se fondent principalement sur les recherches menées auprès d'hommes ayant commis de la violence. Plutôt que de passer en revue la composition, les avantages et les inconvénients de chaque outil, nous présentons ci-dessous les principales raisons qui ont motivé l'élaboration d'un outil non judiciaire pour l'évaluation du risque de violence genrée ou à caractère sexuel dans le contexte des campus.

Les outils existants définissent la violence genrée ou à caractère sexuel en des termes restrictifs et genrés, sans considérer ses répercussions sur la communauté où elle se produit.

Dans l'ensemble, les actes préjudiciables qui ciblent des personnes en raison de leur genre constituent de la violence genrée ou à caractère sexuel. Cette violence trouve sa source dans les inégalités qui existent entre les femmes et les hommes et peut prendre diverses formes (violence sexuelle, violence dans les fréquentations, violence entre partenaires intimes, etc.) dans un continuum où elles peuvent parfois se chevaucher (Femmes et Égalité des genres Canada, 2021). Certains de ces actes peuvent impliquer un contact physique direct; d'autres constituent plutôt de la violence psychologique ou indirecte (c'est le cas du contrôle coercitif, du harcèlement sexuel et d'autres inconduites à caractère sexuel).

Dans un contexte criminel ou judiciaire, la violence genrée ou à caractère sexuel est souvent définie en termes plus restrictifs; par exemple, on distingue la violence sexuelle de la violence entre partenaires intimes et de la violence générale, ainsi que de l'abus d'enfants, lequel peut comporter ou non un contact physique ou de la cyberviolence. Puisque dans la documentation en ayant émané jusqu'ici, la perpétration n'est généralement pas envisagée dans une perspective genrée, il peut être difficile d'utiliser les outils existants pour évaluer et prévenir la violence genrée ou à caractère sexuel.

Deuxièmement, les définitions existantes du genre (ou du sexe) en contexte judiciaire ou criminel reposent généralement sur une optique binaire (mâle/femelle) et rejettent l'idée que le genre est un continuum. Les outils ont été conçus pour être utilisés avec des hommes (c'est-à-dire des délinquants sexuels, à l'exclusion de toute autre personne délinquante, soit-elle femme ou non binaire) ou utilisent des définitions binaires pour certains éléments (par exemple, dans la Statique-99R, un élément a pour but d'établir si l'infraction sexuelle visait un homme; Harris *et coll.,* 2003).

Troisièmement, l'individu ayant causé un préjudice est généralement l'objet principal des outils d'évaluation du risque examinés; or, dans ce projet, les facteurs qui concernent le campus dans son ensemble présentent aussi un intérêt, puisqu'il s'agit d'évaluer le risque pour la communauté. Conséquemment, les facteurs de risque, plutôt que d'être exclusivement centrés sur l'individu, comme c'est normalement le cas, devraient aussi considérer le contexte et les facteurs s'y trouvant qui pourraient augmenter le risque que l'individu pose pour la communauté. Certains facteurs contextuels pourraient se rapporter à la culture d'un établissement, à savoir si on tend à y tolérer ou ignorer le contrôle coercitif, s'il y règne une mentalité machiste ou patriarcale, si on y souscrit aux mythes du viol ou si on y minimise les problèmes de santé mentale. Bref, l'évaluation du risque pour la communauté, telle que définie dans les objectifs du projet, nécessite à la fois une définition élargie des comportements évalués et un resserrement du contexte, ce à quoi les outils existants ne se prêtent pas très bien.

Les outils existants considèrent que le comportement antisocial est un facteur de risque

La conduite antérieure est le meilleur prédicteur de la conduite future (notamment dans Hanson et Bussière, 1998). Il en découle que tous les outils d'évaluation du risque couramment disponibles incorporent comme facteur de risque les antécédents criminels ou les conduites et tendances antisociales — c'est notamment le cas de la Statique-99R (ODARA, Hilton, 2021; SARA, Kropp *et coll.,* 1995) et du LS/CMI (Andrews *et coll.,* 2000). Dans le domaine judiciaire, l'utilisation de ces marqueurs d'asociabilité tombe sous le sens. En effet, il est probable que la violence et les crimes antérieurs dénotent un risque accru, et les recherches suggèrent largement qu'il s'agit des facteurs de risque les plus déterminants pour l'évaluation du risque de criminalité (Bonta et Andrews, 2017). Toutefois, dans notre cas, il ne s'agit pas d'évaluer des personnes aux prises avec la justice, mais de prévoir la

probabilité que des gens (sans casier judiciaire) causent des préjudices dans un contexte largement prosocial.

Certes, il n'est pas impossible que des membres de la population étudiante aient commis des crimes qui sont passés inaperçus. Cependant, on peut se fier uniquement à ce qui a été signalé aux autorités et que l'appareil criminel a documenté. Vu ces différences entre la population d'un campus et les individus aux prises avec la justice, de même que le poids accordé aux antécédents criminels dans les outils existants, il est probable que ceux-ci entraînent une sous-estimation du risque général de la violence genrée ou à caractère sexuel sur les campus.

Les facteurs de risque connus tournent souvent autour de la criminalité et négligent les façons d'évaluer les individus largement prosociaux

Dans la vie civile, les communautés et contextes ont généralement un caractère prosocial; tandis que dans les groupes de personnes aux prises avec la justice, il est assez probable qu'un individu ait un casier judiciaire, ait déjà fait de la prison ou qu'on l'ait arrêté plusieurs fois. Dans les contextes non judiciaires et le plus souvent prosociaux où l'on pourrait recourir à l'évaluation du risque de violence, il est probable que l'individu visé par l'évaluation occupe un emploi ou fréquente un établissement d'enseignement postsecondaire. De surcroît, dans de pareils contextes, il est sans doute moins probable que l'individu ait un problème majeur de consommation de substances illicites, soit privé d'un réseau social positif et dépende de l'assistance de l'État pour ses besoins de base, y compris le logement. D'où la nécessité de reconnaître qu'il faut considérer des facteurs de risque qui vont au-delà des antécédents criminels ou de l'adoption d'un mode de vie criminel; puisque les personnes qui causent des préjudices sur les campus ont généralement un comportement assez prosocial comparativement à celles qui sont aux prises avec la justice.

Les outils actuels d'évaluation du risque s'appliquent uniquement aux hommes blancs ayant des antécédents criminels

La majorité des outils judiciaires qui servent actuellement à évaluer le risque de violence sexuelle ou de violence entre partenaires intimes ne s'appliquent qu'aux hommes blancs. Par exemple, tous les outils d'évaluation du risque de violence sexuelle en usage sont conçus pour les hommes — cela comprend la Statique-99R et la Statique-2002R (Phenix *et coll.,* 2016) ainsi que le SORAG (Quinsey *et coll.,* 2015) — ou n'ont jamais été validés auprès

d'un échantillon de femmes — par exemple le SVR-20 (Boer *et coll.,* 1997) et le RSVP (Hart *et coll.,* 2003).

Qui plus est, l'utilisation des outils existants requiert que la personne évaluée ait été arrêtée, qu'on ait placé des accusations contre elle ou qu'elle ait été trouvée coupable d'une infraction. Dans certains cas, il faut que l'arrestation ait été pour un crime précis, tels qu'une infraction sexuelle ou de la violence contre une partenaire intime. De même, tous les outils d'évaluation du risque qui concernent les infractions sexuelles sont conçus pour des adultes ayant eu des démêlés avec la justice avant le dépôt d'accusations de crimes sexuels. Même les outils conçus pour les jeunes tiennent pour acquise une utilisation dans un cadre judiciaire, bien qu'on puisse parfois les utiliser dans d'autres contextes. Toutefois, la plupart des personnes ayant causé un préjudice sur un campus ne pourront pas être évaluées au moyen de ces outils, puisque, sauf rares exceptions, elles ne seront pas encore visées par des accusations pour des violences sexuelles et n'auront pas été trouvées coupables ou punies par la justice criminelle.

De plus, les outils existants ne tiennent pas compte des spécificités culturelles. La question de leur validité pour les personnes d'ascendance autochtone a été soulevée dans une affaire récente : *Ewert c. Canada* (2015). Jeffrey G. Ewert, un délinquant autochtone, a contesté devant la cour l'utilisation de divers outils psychologiques d'évaluation du risque, arguant que ces outils renfermaient un biais culturel qui lui avait présumément nui beaucoup (Haag *et coll.,* 2016). Par la suite, plusieurs des chercheurs et chercheuses ayant conçu ces outils ont commencé à publier leurs recherches et, dans quelques cas, à offrir des données concernant leur neutralité culturelle. Bien que cette neutralité a effectivement été prouvée pour quelques-uns (par exemple, la Statique-99R donne des résultats comparables avec les délinquants autochtones et les délinquants blancs), seulement un petit nombre d'outils ont été évalués à ce jour — dont le VRS-SO (Olver *et coll.,* 2018) et ORADV (Hegel *et coll.,* 2022). Les outils utilisés par les établissements d'enseignement postsecondaire devraient tenir compte de la grande diversité culturelle des campus et de leur population étudiante.

Les outils existants ne tiennent pas compte du stade de développement atteint par les personnes qui causent des préjudices sur les campus

La majorité des outils d'évaluation du risque sont conçus pour l'évaluation d'adultes. Quelques-uns visent la jeunesse délinquante (c'est-à-dire les jeunes de 12 à 18 ans); mais

les données empiriques appuyant ces outils sont beaucoup plus limitées (voir Jung et Thomas, 2022). Ces outils sont souvent distincts dans leur conception et leur utilisation, comme les outils d'évaluation du risque à l'intention de populations adultes (de nature actuarielle ou fondés sur un jugement professionnel structuré); cependant, tous ou presque servent principalement à évaluer le risque de criminalité générale, d'agression sexuelle ou de violence. Aucun outil n'est conçu pour évaluer le risque de violence dans les fréquentations ou de violence entre partenaires intimes chez les jeunes.

Les établissements d'enseignement postsecondaire réalisent des évaluations du risque qui visent des « adultes en émergence » — c'est-à-dire des personnes à cheval entre l'adolescence et l'âge adulte. Or, les outils existants ne conviennent sans doute pas à cette population, qu'ils classent artificiellement tantôt comme des adultes tantôt comme des jeunes toujours en pleine adolescence, selon leur âge chronologique. En milieu postsecondaire, il faudrait plutôt considérer le stade de développement des membres de la population étudiante et les changements couramment vécus par les adultes en émergence. Un tel outil, plutôt que de classer les gens selon l'âge de la majorité établi par la loi, s'intéresserait à leur émancipation individuelle après un long vécu comme personnes à charge.

Les outils actuels sont validés au moyen d'analyses statistiques qui nécessitent des résultats mesurables et des données normatives

Le domaine de l'évaluation et de la gestion du risque classe de diverses façons les outils d'évaluation, notamment en fonction de leur mode d'élaboration (par exemple, les outils actuariels par opposition à ceux qui se fondent sur un jugement professionnel structuré) et de la période durant laquelle ils ont été publiés (par exemple, outils de première ou de deuxième génération) (Hanson, 2009). En général, les outils actuariels et ceux qui font appel à un jugement professionnel structuré (JPS) sont étayés par des données empiriques. Pour en savoir plus sur les différences entre les deux, voir Mills *et coll.* (2011). Normalement, les outils actuariels intègrent des facteurs de risques statiques ou historiques et emploient une [traduction] « méthode de notation structurée et associent une statistique ou un énoncé probabiliste à la note résultante » (p. 3). Le JPS est un dispositif qui identifie la présence de facteurs de risque précis; puis, selon le nombre de facteurs présents, l'évaluateur ou l'évaluatrice porte un jugement quant au risque que pose un individu (une cote de faible à élevée est généralement attribuée au risque). Certains outils emploient une approche structurée et quantitative qui se rapproche des outils

actuariels; il s'agit d'outils dits parfois de « quatrième génération » — c'est-à-dire qu'ils incluent des facteurs dynamiques, qui peuvent changer avec le temps. La question de savoir si les outils de types JPS (ou même les outils hybrides de quatrième génération) sont supérieurs aux outils actuariels, ou l'inverse, est l'objet de certains débats; toutefois, ces derniers l'emportent haut la main pour ce qui est de prédire quels individus récidiveront et lesquels ne récidiveront pas (voir notamment van der Put, 2019; Hanson et Morton-Bourgon, 2009).

Pour la présente étude, il est important de noter que l'analyse de la capacité prédictive d'un outil fait appel à certaines données. Cela suppose qu'on tienne des statistiques sur l'évolution subséquente des individus, spécifiquement sur leur récidivisme ou la perpétration de nouvelles infractions. Cependant, vu le cadre particulier des campus et, comme nous l'avons déjà mentionné, la manière plutôt large dont est définie la violence genrée ou à caractère sexuel (à savoir, une variété de gestes préjudiciables qui ont une nature genrée et qui perpétuent des inégalités), la collecte de telles statistiques serait difficile. La violence genrée ou à caractère sexuel ne débouche pas toujours sur des dévoilements au bureau de la violence genrée ou à caractère sexuel du campus. De ce fait, il est moins probable qu'elle soit documentée, se traduisant par une sous-estimation de son incidence au postsecondaire. Conséquemment, les statistiques risquent de ne pas être représentatives de la réalité des campus. Qui plus est, puisqu'il est peu probable que les dévoilements soient inscrits au dossier des membres de la population étudiante ayant causé les préjudices, on ne disposera pas d'information sur l'évolution de leur conduite (à savoir notamment si ces personnes ont ou n'ont pas commis d'autres inconduites sur le campus ou hors campus). Enfin, comme ces personnes ne fréquentent l'établissement que pendant un nombre limité d'années, il ne serait vraisemblablement pas possible de recueillir les données qui seraient nécessaires sur leur évolution (notamment sur leurs récidives) pour jauger la capacité d'un outil à prévoir le risque.

Considérant la difficulté, voire l'impossibilité d'obtenir des données, il nous faudra procéder autrement et élaborer un outil que ne s'appuie pas sur des statistiques pour établir des probabilités, mais qui fait plutôt appel à des facteurs uniques pour établir s'il est probable ou non que de la violence genrée ou à caractère sexuel se produise. La collecte d'information sur l'évolution de la conduite après un dévoilement, notamment les récidives ou les nouvelles inconduites sexuelles, et l'utilisation de cette information pour élaborer des données normatives (c'est-à-dire, des cotes de risque constituant une base de

référence pour départir les individus commettant de la violence genrée ou à caractère sexuel des autres) est irréaliste. Par conséquent, il n'est pas possible à l'heure actuelle de concevoir pour les établissements d'enseignement postsecondaire un outil pouvant satisfaire aux mêmes normes de validation que les outils utilisés dans le domaine judiciaire.

Les outils non judiciaires sont exploratoires et leurs éléments de risque ne sont pas suffisamment étayés par des données empiriques

En dehors de la justice criminelle, le marché propose un certain nombre d'outils d'évaluation du risque. Ces outils ont été conçus pour évaluer le risque dans un cadre social, par exemple le milieu de travail; néanmoins, aucune étude empirique n'a encore confirmé leur capacité à prévoir ce pour quoi ils ont été conçus. Le WAVR (White et Meloy, 2010) et le WRA-20 (Bloom *et coll.,* 2000) sont deux exemples d'outils vendus sur le marché qui sont utilisés en milieu de travail. Le premier porte exclusivement sur des variables contextuelles et situationnelles qu'on suppose présentes dans un large éventail de milieux de travail. Il attribue une cote de 0, 1 ou 2 aux risques de violence dans les organisations. La même équipe a conçu l'ERA-20, qui comporte 20 éléments; les professionnelles et professionnels de la santé mentale peuvent l'utiliser pour évaluer le risque que présentent individuellement des membres du personnel d'une organisation. Les chercheurs et chercheuses à la base de tous ces outils affirment qu'ils reposent sur des facteurs de risque dont on sait qu'ils sont associés, ou qu'on affirme être associés, à la violence et à d'autres inconduites en milieu de travail, à l'école, dans l'armée et dans d'autres organisations similaires. Le problème, c'est qu'ils incluent souvent des variables qui ne sont pas validées par la documentation judiciaire. De surcroît, elles ne sont pas non plus validées par la documentation du domaine psychiatrique en général, comme le sont notamment la dépression, la suicidalité, l'attachement extrême au travail ou la paranoïa (dans le WAVR, entre autres). La précision et la fiabilité de chacun en tant que mesure prédictive demeurent inconnues.

Pourquoi il demeure important d'étudier et déconstruire les outils existants pour la mise au point d'un outil d'évaluation du risque de violence genrée ou à caractère sexuel pour la communauté

Même si les outils existants (judiciaires et autres) d'évaluation du risque sont peu adaptés au milieu postsecondaire, la documentation accumulée au cours des cinq dernières

décennies offre une base solide pour élaborer quelque chose de plus pertinent pour les établissements d'enseignement postsecondaire. En ce qui concerne la structure et la présentation des outils, ainsi que les types de facteurs à considérer ou les facteurs spécifiques qui sont susceptibles d'être pertinents pour les universités, les collèges et les écoles de métier, le domaine de la psychologie judiciaire a de nombreuses idées à offrir afin d'aboutir à une évaluation juste et appropriée du risque de violence genrée ou à caractère sexuel.

Une façon d'aborder les outils d'évaluation du risque pour la communauté, c'est sous l'angle des méthodes utilisées pour leur élaboration. Il y en existe communément deux : le jugement professionnel structuré (JPS) et l'évaluation actuarielle. Les outils JPS sont élaborés en choisissant des facteurs qui ont été théoriquement ou empiriquement associés à une conduite future, par exemple, une infraction violente (Douglas et Belfrage, 2015); les études se penchent normalement sur un facteur à la fois pour déterminer s'il permet de départir les individus violents des autres. Les outils JPS font aussi une place au jugement clinique de l'évaluateur ou de l'évaluatrice durant le processus d'évaluation. Les outils actuariels, quant à eux, sont souvent élaborés en se fondant sur l'analyse simultanée de plusieurs facteurs afin de déterminer quelle combinaison de facteurs permet le mieux de départir les individus violents des autres. Il faut beaucoup de temps et de recherche pour arriver à ces facteurs et les analyser. Considérant les contraintes de temps liées au projet et la disponibilité limitée de recherches portant sur le contexte postsecondaire, une approche JPS s'est imposée.

Une autre façon dont la documentation peut inspirer nos travaux a trait à l'utilisation de variables dynamiques (changeantes) dans l'évaluation du risque. Ce virage nous paraît intéressant étant donné que le risque, tel que nous le concevons, est de nature dynamique plutôt que figée (Hanson *et coll.,* 2018). Puisque les établissements d'enseignement postsecondaire ont résolu de s'engager de manière responsable auprès des personnes mises en cause afin de promouvoir leur rééducation suivant un constat de violence genrée ou à caractère sexuel, il faudrait, aux fins de l'élaboration d'un outil d'évaluation du risque en milieu postsecondaire, examiner les facteurs de risque qui peuvent être mesurés d'une manière qui démontre leur nature changeante.

Comme il est souligné dans la sous-section précédente, les facteurs précis à inclure devraient être moins centrés sur les comportements antisociaux et leurs corrélats. Les outils dynamiques d'évaluation du risque qui existent à l'heure actuelle intègrent plusieurs

variables qui semblent d'intérêt pour le milieu postsecondaire, notamment les attitudes ou les distorsions cognitives à l'égard de la sexualité, la régulation/dysrégulation émotionnelle, la dysrégulation sexuelle, la capacité de résolution de problèmes, l'impulsivité et les déficits d'intimité. Il faudrait les étudier de manière plus poussée dans le contexte postsecondaire afin d'évaluer leur utilité pour prévoir les comportements sexuels inappropriés. Quelques-uns de ces facteurs de risque non criminels figurent dans les outils d'évaluation du risque conçus pour les adultes (par exemple, les préoccupations sexuelles, les intérêts sexuels et les attitudes à l'égard de la sexualité). Certains outils conçus pour les jeunes (notamment des outils JPS) incluent des éléments liés au développement qui concordent mieux avec le stade de développement des adultes en émergence. Le fonctionnement de la famille et du milieu (dans l'ERASOR 2.0 et le GAIN), la réceptivité aux conseils et à l'aide ou la motivation intérieure à changer (dans le J-SOAP-II et le PROFESOR) ainsi que la relation avec les pairs (dans le J-SOAP-II, le SAVRY, le YLS/CMI 2.0) sont des exemples de variables liées au développement (pour une description générale de ces outils, voir Jung et Thomas, 2022). Ce sont là des facteurs à envisager pour le milieu postsecondaire, où évoluent des individus émancipés depuis peu. Même si les outils existants ne peuvent être facilement utilisés, il pourrait y avoir lieu d'emprunter les facteurs de risque entrant dans leur composition.

Conclusion

Cette annexe visait a donner un aperçu de notre examen des outils existants (judiciaires et non judiciaires) d'évaluation du risque, ainsi qu'à jauger la faisabilité de les adopter dans un cadre postsecondaire. Ces outils présentent de nombreuses lacunes, mais nous pouvons assurément en tirer des enseignements précieux quant à la manière façon de procéder afin de créer un outil utile et fiable d'évaluation du risque de violence genrée ou à caractère sexuel pour les établissements d'enseignement postsecondaire et leurs campus.

Annexe C : L'utilisation du consensus comme processus d'élaboration de l'outil d'évaluation du risque créé à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaire

En général, un outil d'évaluation du risque est élaboré à partir d'une revue systématique de la documentation. Après en avoir bien considéré la rigueur, il s'agit de choisir les facteurs dont on tâchera de confirmer la corrélation avec l'incidence préjudiciable à prévoir. Des analyses statistiques répétées sont ensuite réalisées pour déterminer quels facteurs seront inclus dans l'outil; des recherches subséquentes servent à valider ces analyses quantitatives. De plus, l'ensemble de la recherche peut révéler des données scientifiques contradictoires; le cas échéant, il faudra sans doute du temps pour résoudre ces contradictions. Une telle démarche peut demander des années, voire des décennies. La difficulté de créer un outil d'évaluation du risque de violence genrée ou à caractère sexuel, qui plus est un outil propre au milieu postsecondaire, tient au fait qu'il faudrait beaucoup plus de recherches quantitatives pour établir quels facteurs devraient effectivement être considérés comme des facteurs de risque; or les établissements postsecondaires ont besoin d'un outil maintenant pour faire face à ce que certaines personnes militant pour la justice de genre appellent une « épidémie » (Khan *et coll.,* 2019).

Pour les domaines boudés par la recherche traditionnelle — et ceux qui évoluent trop vite ou qui sont trop récents pour avoir été adéquatement étudiés —, il faut se tourner vers des méthodes différentes pour créer un outil d'évaluation du risque. C'est le cas pour le risque de la violence genrée ou à caractère sexuel au postsecondaire.

Consensus : méthodes et justification

Considérant la nécessité d'avoir un outil rigoureux d'évaluation du risque, ainsi que le manque de données et de recherches traditionnelles sur lesquelles fonder un tel outil, on devrait recourir au consensus pour son élaboration. Il existe trois méthodes reconnues de consensus : le groupe nominal, la construction de consensus et la méthode de Delphes. Utilisées dans des domaines comme la santé, l'étude des politiques et la technologie, toutes trois se fondent sur la création d'un groupe d'expertise. La sélection des expertes et experts composant ce groupe est déterminante, puisque les connaissances et le savoir-faire que ces individus possèdent sur le sujet apportent une information que les

méthodes quantitatives pourraient bien s'avérer incapables de fournir et c'est elle, conjuguée au consensus du groupe, qui permettra de sélectionner les éléments à inclure dans l'outil, la politique ou les lignes directrices qu'on élabore (Dalkey, 1969; Jones et Hunter, 1995). Les trois méthodes sont aussi considérées comme étant en partie quantitatives, puisqu'elles mesurent l'accord (le consensus) parmi un groupe d'expertes et d'experts dans un domaine; toutefois, s'il y a d'abord un désaccord au sein du groupe, l'établissement d'un consensus fera appel à une recherche qualitative.

Pour parvenir à un consensus, les trois méthodes commencent par examiner un certain nombre d'énoncés correspondant aux meilleures pratiques; le groupe d'expertise en discute afin de déterminer lesquels il y a lieu d'inclure dans l'outil, la politique ou les lignes directrices qu'on l'a chargé d'élaborer. Si la vaste majorité des membres du groupe acceptent l'énoncé d'une pratique, celle-ci devient partie intégrante de l'outil, de la politique ou des lignes directrices. La suite des discussions sert à explorer les divergences d'opinions et à trouver les aspects sur lesquels on s'entend parmi ces divergences. C'est ce qu'on appelle « construire un consensus ». Quand on parvient ainsi à élargir le consensus autour d'une pratique, celle-ci est ajoutée (ou non) à l'outil, à la politique ou aux lignes directrices en cours d'élaboration. Si le désaccord persiste, on met la pratique de côté; on y reviendra plus tard, durant un autre cycle de discussion. En général, la construction du consensus nécessitera au moins trois cycles de discussion; on peut aller jusqu'à cinq.

Les deux premières méthodes (groupe nominal et construction de consensus) se déroulent en face à face; elles peuvent être coûteuses et demander beaucoup de temps et d'efforts, en particulier si les expertes et experts proviennent des quatre coins du pays. La popularité et l'accessibilité croissantes des outils de visioconférence rendent plus faisable une version modifiée de ces méthodes. Les chercheuses et chercheurs qui utilisent ses méthodes doivent aussi posséder de bonnes habiletés d'animation afin de bien gérer la dynamique du groupe; autrement, les discussions peuvent s'enliser, être monopolisées par un petit nombre de personnes ou ne jamais déboucher sur un consensus assez large. La méthode de Delphes, quant à elle, peut reposer sur des questionnaires anonymes plutôt que des échanges de vive voix; de ce fait, elle peut être plus facile à administrer, d'autant plus qu'elle est moins vulnérable aux dynamiques de groupe nuisibles (Wagner *et coll.,* 2016). Son désavantage, c'est qu'elle ne permet pas aux expertes et experts de se répondre et de développer conjointement les idées présentées.

Application de la méthode du groupe nominal pour créer un outil d'évaluation du risque de violence genrée ou à caractère sexuel à l'intention des établissements postsecondaires

Pour ce projet, la méthode du groupe nominal a été retenue. Deux groupes consultatifs ont été mis sur pied. Ces groupes rassemblaient un large éventail de parties prenantes du milieu postsecondaire : membres de la population étudiante, chercheuses et chercheurs, personnel enseignant et autres personnels ayant une connaissance particulière de la violence genrée ou à caractère sexuel. Cette méthode a été préférée à la construction de consensus et à la méthode de Delphes parce qu'elle valorise l'opinion de personnes appelées à utiliser elles-mêmes l'Outil ou directement concernées par l'Outil (James et Warren-Forward, 2015); et parce qu'on souhaitait que ces personnes puissent rebondir à tour de rôle sur les propos des autres. Au final, cette méthode a été retenue parce qu'elle permettait d'intégrer de multiples points de vue et vécus, assurant ainsi une discussion plus riche des facteurs de risque pressentis pour inclusion dans l'Outil.

Avant leur première rencontre, on a invité les membres des groupes consultatifs à répondre à un sondage concernant la pertinence d'un énoncé (dans notre cas, un facteur de risque envisagé pour prédire la violence genrée ou à caractère sexuel en milieu postsecondaire). De la documentation et des données scientifiques justifiant la sélection du facteur leur ont aussi été fournies. Les réponses des groupes ont ensuite été classées et colligées avant d'être transmises aux membres en préparation de leur première rencontre. Durant la première réunion, de même qu'à chacune des réunions subséquentes, les groupes ont pris part à une discussion structurée sur les facteurs qui ne ralliaient pas une majorité des membres; cette manière de procéder visait à prévenir les dynamiques malsaines autour de la table.

Une discussion ouverte suivait la période de discussion structurée sur un facteur donné ne ralliant pas la majorité au départ; celle-ci visait à permettre l'émergence d'un consensus avec l'aide des chercheuses. Selon le cas, les discussions menaient à l'élimination du facteur, à sa reformulation ou à son recadrage afin d'arriver à un accord. Si l'accord à l'issue de ces discussions n'atteignait pas le niveau établi au préalable par les chercheuses, on poursuivait la discussion ouverte. Si on parvenait ainsi à créer un consensus, on passait au facteur de risque suivant en répétant le même processus. Ces discussions se sont échelonnées sur six mois. Au bout du compte, 16 facteurs de risque ont été retenus pour inclusion dans la version finale de l'Outil d'évaluation du risque pour la communauté.

Annexe D : Illustrations de l'application de l'Outil d'évaluation du risque pour la communauté

Les exemples qui suivent ont pour objet d'illustrer comment l'Outil d'évaluation du risque pour la communauté pourra être utilisé. Il ne s'agit pas de modèles, puisque dans la réalité, les cas varieront grandement d'un établissement et d'un campus à l'autre. **Ces exemples sont offerts dans le seul but de montrer comment l'Outil pourra être utilisé.**

Exemple : cas A

Caroline se présente durant les heures de bureau de son professeur afin de parler de ses progrès dans le cours. Elle mentionne avoir vécu de la violence à caractère sexuel dans la résidence qu'elle habite, sur le campus. Le professeur communique avec l'équipe d'intervention du campus en cas de violence. Par la suite, une personne de l'équipe interview Caroline.

Durant cette entrevue, Caroline indique être venue étudier ici d'une autre province. Durant les premières semaines de cours, il y a eu beaucoup de fêtes sur le campus et hors campus. Elle a rencontré Jean à l'une de ces fêtes et, durant le semestre, ils ont pris l'habitude de marcher ensemble jusqu'à leurs cours, de se retrouver après pour un café et d'étudier ensemble. Caroline n'était pas à la recherche d'un amoureux, ce qu'elle a clairement indiqué à Jean dès le départ. Un soir, les deux regardaient ensemble un film dans la chambre de Caroline. À un moment donné, Jean s'est penché vers elle pour l'embrasser. Elle l'a repoussé et lui a dit qu'elle n'éprouvait pas ce genre de sentiments pour lui. Jean a essayé de l'embrasser à nouveau et a lui manipulé les seins par-dessus son chandail. Elle l'a repoussé de nouveau et lui a demandé de partir. Depuis, Caroline a de la difficulté à se concentrer dans ses cours; ses notes en souffrent. Elle ne veut plus vivre sur le campus. Jean lui envoie régulièrement des textos dans lesquels il semble l'accuser d'être une aguicheuse.

Dans son entrevue, Jean dit à l'équipe d'intervention qu'il s'est senti complètement déboussolé à son arrivée à l'université parce que c'était la première fois qu'il avait autant de liberté. Il habite une résidence sur le campus; comparativement au secondaire, il passe beaucoup plus de temps avec les filles. Durant les premières semaines de cours, Jean a été à plusieurs fêtes; c'est dans l'une de ces fêtes qu'il a bu de l'alcool pour la première fois de sa vie et qu'il a rencontré Caroline. Il l'a trouvée à son goût. Jean reconnaît que Caroline lui

a dit ne pas vouloir d'une relation amoureuse, mais il pensait qu'elle changerait d'idée considérant qu'ils passaient tellement de temps ensemble.

Questions à considérer

- Est-ce que d'autres personnes ont dévoilé des inconduites commises par Jean?
- L'université a-t-elle des politiques et des services en matière de violence genrée ou à caractère sexuel?
- Quand et comment l'information relative aux services et programmes de lutte contre la violence sur le campus est-elle communiquée à la population étudiante?
- Est-ce que Jean ou Caroline est une personne marginalisée (c'est-à-dire, s'agit-il d'une personne neurodivergente, racialisée, bisexuelle, en situation de handicap, etc.)?
- Est-ce que Jean ou Caroline appartient à une association sur le campus ou hors campus (fraternité, sororité, équipe sportive ou autre)?
- Quelle est la réputation de l'université en ce qui concerne la première semaine de cours?

Feuille de travail de l'Outil remplie pour le cas A

Remarque: P = présent | ? = certains signes | NP = absent

Facteur	P, ?, NP	Justification
Facteurs qui concernent la personne survivante		
1. Identités marginalisées	NP	Jean et Caroline sont des personnes blanches; les deux ont grandi dans une famille de la classe moyenne.
2. Obstacles systémiques rencontrés par les personnes survivantes (expériences de la marginalité).	NP	Caroline était très impliquée dans les soins à sa sœur autiste (le domicile familial est dans une autre province). Elle a aussi été agressée sexuellement par un oncle durant ses études secondaires. Ces faits n'ont pas d'incidence sur sa capacité à participer à la vie universitaire.
Facteurs qui concernent la communauté		
3. Culture étudiante sur le campus	NP	L'université n'est pas réputée pour son atmosphère fêtarde; il ne s'y est pas produit d'incidents ayant eu d'importants retentissements.
4. Climat de vie et d'apprentissage postsecondaire	?	Certaines résidences sont plus fêtardes que d'autres; celle de Caroline est réputée avoir des conseillères et conseillers en résidence plutôt permissifs. Il faudrait explorer ce point.
5. Politiques et ressources en matière de violence genrée ou à caractère sexuel	NP	L'université a une politique et une équipe d'intervention.
Facteurs qui concernent l'incidence de la violence genrée ou à caractère sexuel		
6. Consommation d'alcool ou d'autres substances psychoactives	NP	Caroline et Jean ont bu ensemble par le passé. Toutefois, ni l'un ni l'autre n'était sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances psychoactives lors de l'incident; ils avaient seulement bu des boissons gazeuses.

7. Nature de la relation entre la personne survivante et celle qui a commis le préjudice	NP	Jean s'est montré repentant après l'incident. Caroline a dit que Jean l'avait toujours bien traitée avant l'incident.
Facteurs qui concernent la personne ayant causé un préjudice		
8. Attitudes, croyances et valeurs oppressives au sujet des femmes	NP	Aucune relevée. Les commentaires de Jean concernant les personnes survivantes et les femmes dans sa vie étaient toujours respectueux.
9. Préoccupations sexuelles	NP	Jean n'a pas indiqué avoir des comportements sexuels dépassant les bornes de ce qu'il considère comme normal. Il a dit ne pas aimer la pornographie.
10. Antécédents de passage à l'acte	NP	Il n'y a pas eu de dévoilement antérieur concernant Jean, il n'a pas de dossier criminel et son dossier scolaire à l'université et dans son école secondaire ne signale pas d'inconduite.
11. Impulsivité	NP	Aucune relevée. En fait, Jean se montre réfléchi et a dit regretter les conséquences de gestes qu'il a posés sans bien y penser.
12. Mépris total	NP	Il n'y a pas de signes permettant de croire que Jean manque de respect pour autrui ou qu'il ne s'en soucie pas.
13. Usage du contrôle et de la coercition	NP	Aucun d'après Caroline. Aucune relation sérieuse par le passé qui permettrait de valider ce point.
14. Comportement antisocial	NP	Ne semble pas avoir eu de comportements criminels ou oppositionnels par le passé. Jean est généralement respectueux et s'entend bien avec les gens (personnel enseignant, employeurs et parents).
15. Adhésion à une culture hypermasculine	NP	Ne fait pas partie d'un regroupement ou d'une association à l'université (fraternité, équipe sportive, club ou autre). Pas d'associations

		remarquables non plus lorsqu'il était au secondaire.
16. Attentes et croyances problématiques en matière sexuelle	*NP*	Aucune relevée. Jean a dit espérer que Caroline change d'idée; il semblait croire que l'étroitesse des liens qu'ils avaient tissés déboucherait sur une relation amoureuse.

Exemple : cas B

Un vendredi après-midi, Gwenaëlle travaille sur sa thèse dans le laboratoire de recherche. Elle est dans la deuxième année d'une maîtrise en chimie et travaille souvent tard parce que, ayant obtenu son baccalauréat au Ghana, elle juge avoir du rattrapage à faire. Pendant qu'elle est dans le laboratoire, elle s'absente quelques instants pour aller aux toilettes. En chemin, elle voit un homme assis sur une chaise dans le corridor. Elle doit passer devant lui pour aller aux toilettes. Elle prend le parti de le contourner et marche près du mur pour laisser une bonne distance entre eux. Il se lève dès qu'elle approche. Quand elle sort des toilettes, il n'est plus là; mais dès qu'elle tourne le coin et s'engage dans le corridor menant au laboratoire, il est là en train de regarder une affiche. Une fois de plus, elle le contourne, mais elle le sent se retourner vers elle, elle accélère donc le pas. Il la suit. Elle essaie d'entrer dans le laboratoire avant qu'il la rattrape, mais elle n'arrive pas à passer sa carte d'accès assez vite dans le lecteur et il la prend par les hanches. Elle le sent se coller contre elle. Elle réussit finalement à ouvrir la porte et la referme rapidement pour la verrouiller. Après une demi-heure environ, elle jette un œil sur le corridor et voit qu'il est parti. Elle sort du laboratoire pour se rendre à son casier, où elle a laissé son cellulaire : elle souhaite appeler la sécurité. En chemin, elle entend du bruit venant du bureau d'une professeure; elle décide de frapper à sa porte et de demander son aide à la place.

La professeure appelle la sécurité. Celle-ci repère Jacques, qui correspond à la description de Gwenaëlle. C'est bien lui qui l'a agressée. La sécurité note que Jacques est un étudiant de 4^{e} année. Il étudie en anthropologie et fait partie de l'équipe de basketball de l'université. Il décompressait avec des copains en prenant une bière au pub du campus, comme ils le font toujours après l'entraînement. Il attendait de connaître sa note dans un cours et est allé voir si les résultats avaient été affichés. Au pub, un de ses copains l'avait mis au défi de tripoter le derrière d'une fille, mais il n'en a pas été capable. Le groupe l'a taquiné à ce sujet. Alors, il a pensé se rattraper avec une jolie fille aperçue dans le corridor.

Il s'est dit qu'elle n'y verrait pas de mal, que ce n'était qu'un jeu. Il a dit à la sécurité : « Ce n'est pas comme si je manquais d'options et que je devais me rabattre sur la première fille que j'ai croisée. » Il était évident qu'il était basketteur, puisqu'il portait le blouson de l'équipe. Il s'est dit que ça impressionnerait probablement la fille.

Questions à considérer

- Est-ce que Gwenaëlle ou Jacques peuvent être considérées comme des personnes marginalisées? Gwenaëlle fait-elle face à des obstacles systémiques dans ses études?
- L'université a-t-elle des politiques et des services en matière de violence genrée ou à caractère sexuel ?
- Est-ce que Jacques a d'autres inconduites à son dossier?
- Que pensent les gens de la conduite de Jacques en général (par exemple, son employeur, ses entraîneurs ou son personnel enseignant)?
- Comment Jacques se conduit-il au sein de l'équipe de basketball?
- Quels genres de comportements sexuels Jacques a-t-il? À quelle fréquence a-t-il ces comportements?
- L'équipe dont Jacques fait partie est-elle connue pour ses fêtes, ses initiations ou son objectification des femmes?

Feuille de travail de l'Outil remplie pour le cas B

Remarque: P = présent | ? = certains signes | NP = absent

Facteur	P, ?, NP	Justification
Facteurs qui concernent la personne survivante		
1. Identités marginalisées	P	Gwenaëlle est une étudiante de l'international. Elle vient du Ghana et il y a moins d'un an qu'elle a commencé sa maîtrise. Le français est sa deuxième langue et elle a tissé seulement quelques amitiés au laboratoire de sa superviseure.
2. Obstacles systémiques rencontrés par les personnes survivantes (expériences de la marginalité).	P	Gwenaëlle a un accent marqué, vit à 45 minutes du campus en autobus et partage un appartement avec trois autres étudiantes de l'international.
Facteurs qui concernent la communauté		
3. Culture étudiante sur le campus	?	L'université n'est pas vraiment réputée pour son atmosphère fêtarde. La sécurité enquête quand il y a des incidents, mais il n'y a pas de procédure de plainte clairement définie en cas de violence sexuelle.
4. Climat de vie et d'apprentissage postsecondaire	NP	Aucun noté. Vit avec ses oncle et tante hors campus et n'est pas inscrit à un programme de stage.
5. Politiques et ressources en matière de violence genrée ou à caractère sexuel	P	Manque de ressources. L'université a une politique, mais pas de personnel spécialisé. On utilise une approche criminelle en cas de dévoilement.
Facteurs qui concernent l'incidence de la violence genrée ou à caractère sexuel		
6. Consommation d'alcool ou d'autres substances psychoactives	P	Gwenaëlle a dit que Jacques sentait l'alcool. Lui a dit avoir bu quelques bières durant l'heure précédant l'incident.

7. Nature de la relation entre la personne survivante et celle qui a commis le préjudice	NP	Mis à part l'incident, Jacques et Gwenaëlle ne se connaissent pas; il n'y a pas d'attentes fondamentalement problématiques. Le point de vue de Jacques est mieux reflété à la section suivante.
Facteurs qui concernent la personne ayant causé un préjudice		
8. Attitudes, croyances et valeurs oppressives au sujet des femmes	NP	Arrogant/défensif concernant sa capacité d'avoir des relations sexuelles avec des femmes. N'a pas vraiment d'hostilité ou d'attitudes misogynes envers les femmes.
9. Préoccupations sexuelles	P	Regarde de la pornographie en ligne environ deux heures chaque jour, mais nie pratiquer l'autogratification de manière excessive. Relations sexuelles occasionnelles, mais toujours intéressé. Pas de petite amie.
10. Antécédents de passage à l'acte	NP	Jacques n'a pas de casier judiciaire; aucun incident majeur ne figure à son dossier universitaire.
11. Impulsivité	?	En général, planifie ses actions et réfléchit aux conséquences. Il admet toutefois que, lorsqu'il boit avec ses amis, il fait des choix stupides, notamment quand ils lui lancent des défis.
12. Mépris total	NP	Dit se sentir mal d'avoir fait peur à Gwenaëlle. Il n'a pas pensé que le fait d'être seule avec un étranger pouvait l'inquiéter, surtout considérant qu'il était tard.
13. Usage du contrôle et de la coercition	NP	Entrevue avec ex de Jaques; il ne semble pas avoir des comportements contrôlants.
14. Comportement antisocial	?	On a eu une discussion avec lui parce qu'il avait triché à un examen de biologie. Pas d'autres enjeux scolaires à son dossier. Pas de casier judiciaire. Son employeur dit qu'il est fiable.

15. Adhésion à une culture hypermasculine	?	L'équipe n'a pas la réputation d'être misogyne, mais Jacques se tient avec 3-4 coéquipiers qui encouragent les comportements sexuels à caractère non consensuels avec les femmes.
16. Attentes et croyances problématiques en matière sexuelle	?	Il n'est pas hardi avec les femmes d'habitude. Admet que son blouson et le fait d'avoir bu l'a rendu plus sûr de lui. Il y aurait lieu de poser des questions à d'autres avec qui il a eu des rapports intimes.

Annexe E : Lectures suggérées afin de poursuivre l'apprentissage

Vous trouverez ci-dessous quelques titres pour approfondir les sujets en italique dans l'introduction. Ces listes ne sont pas exhaustives, mais elle est un bon point de départ pour l'apprentissage.

Violence à caractère sexuel

- European Institute for Gender Equality. (2023). *Gender-based violence.* En ligne : https://eige.europa.eu/gender-based-violence.

Intervention auprès de personnes mises en cause ou ayant causé des préjudices

- Mendoza, J. (2023). *Outil d'autoévaluation pour intervenir auprès de personnes ayant causé du tort.* Le projet Courage d'agir par Possibility Seeds : prévenir et contrer la violence fondée sur le genre dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada. En ligne : https://www.couragetoact.ca/knowledgecentre.
- Mendoza, J. (2023). *Traitement des plaintes pour violence sexuelle ou genrée sur les campus : pratiques prometteuses d'intervention auprès des parties mises en cause.* Le projet Courage d'agir par Possibility Seeds : prévenir et contrer la violence fondée sur le genre dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada. En ligne : https://www.couragetoact.ca/knowledgecentre.

Pratiques traumaverties

- Berardi, A.A. et Morton, B. M. (s.d.). « Trauma-informed response best practices » (chapitre 5), dans *Trauma-Informed School Practices.* En ligne : https://pressbooks.pub/traumainformedschoolpractices/chapter/chapter-5/ (consulté le 27 mai 2021).
- Sexual Assault Demonstration Initiative (2013). *Building cultures of care: A guide for sexual assault services programs.* The National Sexual Assault Coalition Resource Sharing Project and National Sexual Violence Resource Center. En ligne : https://www.nsvrc.org/sites/default/files/publications_nsvrc_guides_building-cultures-of-care.pdf.

Approche intersectionnelle

- Commission des Droits de la personne de l'Ontario (2002). *Présentation de l'approche intersectionnelle.* En ligne : https://www.ohrc.on.ca/fr/approche-intersectionnelle-de-la-discrimination-pour-traiter-les-plaintes-relatives-aux-droits-de-la/pr%C3%A9sentation-de-l%E2%80%99approche-intersectionnelle.

Comprendre les limites de la confidentialité

- Javorka, M., et Campbell, R. (2019). « Advocacy services for college victims of sexual assault: navigating complicated confidentiality concerns », *Journal of Trauma & Dissociation,* vol. 20, n° 3, pp. 304-323.
- Mendoza, J. (2023). *Confidentialité des dévoilements de violence fondée sur le genre : principes et liste de contrôle pour les ententes de service et de soutien sur les campus.* Le projet Courage d'agir par Possibility Seeds : prévenir et contrer la violence fondée sur le genre dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada. En ligne : https://www.couragetoact.ca/knowledgecentre.

Comprendre concrètement l'application des politiques et procédures d'un établissement

- Rico, K., J. Mendoza, L. Anderson, L. Robertson, S. Wolgemuth, A. Cook, C. Avelar, E. Hagen et C. Rentschler (2021). *Supporting the whole campus community: Working with people who have caused harm.* Possibility Seeds' Courage to Act: Addressing and Preventing Gender-Based Violence at Post-Secondary Institutions in Canada. En ligne : https://www.couragetoact.ca/knowledgecentre.
- Quinlan, E., A. Quinlan, C. Fogel et G. Taylor (Dir.). (2017). *Sexual violence at Canadian universities: Activism, institutional responses, and strategies for change.* Wilfrid Laurier University Press.

Masculinité toxique

- Flood, M. (2022). « 'Toxic masculinity' : What does it mean, where did it come from — and is the term useful or harmful? », *The Conversation,* 21 septembre. En ligne : https://theconversation.com/toxic-masculinity-what-does-it-mean-where-did-it-come-from-and-is-the-term-useful-or-harmful-18929.

- Baldoni, J. (2018, January 3). « Why I'm done trying to be "man enough" », [vidéo], *TED.* En ligne : https://www.youtube.com/watch?v=Cetg4gu0oQQ.
- Thompson fils, E. H., et K. M. Bennett (2017). « Masculinity ideologies », dans R. F. Levant et Y. J. Wong (dir.). *The psychology of men and masculinities,* American Psychological Association, pp. 45-74.